The background of the cover is a warm, golden-yellow photograph of a window with horizontal blinds. The blinds are partially open, and the light coming through creates a soft, textured effect. Overlaid on the window is a faint, light-colored architectural drawing or technical sketch. The drawing features a grid of lines, with various numbers and letters scattered across it. Notable numbers include '674' at the top, '3' on the right, '5' on the left, '8' and '10' in the lower left, and '9' and '11' in the lower center. The overall aesthetic is historical and scholarly.

JEAN COURVOISIER

PANORAMA  
DE L'HISTOIRE  
NEUCHATELOISE

*Nouvelle édition revue et augmentée*

A LA BACONNIÈRE

## DU MÊME AUTEUR

*Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, trois volumes,  
Editions Birkhäuser, Bâle, 1955, 1963, 1968.

*Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel, 1806-1814*, Neu-  
châtel, 1959.

*Neuchâtel sur ses vieilles tours*, Editions générales, Genève, 1959.

*L'établissement cantonal d'assurance immobilière (Chambre d'assurance)  
1810-1960*, Neuchâtel, 1960.

*Auvernier*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1964.

*Corcelles-Cormondrèche*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1972.

JEAN COURVOISIER

PANORAMA  
DE  
L'HISTOIRE  
NEUCHATELOISE

*Nouvelle édition revue et augmentée*



ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE

PHOTOGRAPHIES DE FERNAND PERRET, LA CHAUX-DE-FONDS

© 1972 by les Editions de la Baconnière, Neuchâtel (Suisse)

Pour me sentir Européen, nul besoin de quitter ce salon campagnard où je suis revenu m'asseoir: il me suffit de méditer sur ses images, de remonter par elles à des sources lointaines.

DENIS DE ROUGEMONT

*Suite neuchâteloise*

## INTRODUCTION

L'histoire même succincte d'un Etat de 808 km<sup>2</sup> peut paraître une entreprise fort ambitieuse, dans un siècle où des ensembles nouveaux remodelent la carte du monde. Après beaucoup d'autres il nous paraît néanmoins que l'histoire d'un petit pays, riche en péripéties, est en définitive aussi attachante et significative que celle d'une vaste province. Dans le cas particulier, l'exposé se justifie par la conscience de leur originalité que les habitants de ce pays ont acquise peu à peu, malgré les liens qui ont toujours étroitement soudé leur existence à celle de tous les Etats voisins. Au reste, comme pour les grandes nations européennes, l'état présent de ce microcosme ne prend tout son sens qu'en fonction du passé, dont la compréhension peut valablement nourrir de légitimes aspirations vers l'avenir. Quand bien même il peut sembler arbitraire d'annexer à cette histoire un espace qui ne portait pas le nom de Neuchâtel, à l'origine, la situation actuelle tendant à une complète fusion, pas encore achevée dans la Confédération helvétique, ne saurait se comprendre sans un retour assez haut dans le temps. Certes, l'historien, salutairement tenu à un nombre de pages limité, se demande s'il fait assez ressortir les lignes de force, sans les accentuer de manière fallacieuse. Il s'inquiète tout naturellement aussi du trop ou du trop peu de sollicitude accordé aux multiples composantes, dont les actions contradictoires peuvent être aussi

nécessaires et séduisantes à exposer qu'une trop flatteuse construction. Du moins le lecteur averti sait que, pour quelques enchaînements acquis, les remises en question possibles abondent, et qu'un éclairage honnête conserve l'avantage de cerner un sujet avec plus de vérité que d'éclat superficiel.

Pays pauvre en ressources naturelles, épargné pour cette raison par la plupart des fratricides guerres européennes, Neuchâtel riche en hommes entreprenants et ouverts aux impulsions du dehors, quoi qu'on en dise, a retenu l'attention de ses voisins, jusqu'à préoccuper quelquefois les grands de ce monde. Les initiatives des souverains ou leur carence, les réactions de leurs sujets proches des réalités matérielles et parfois entraînés dans des conflits moins terre à terre, le goût du pouvoir, puis celui de l'autonomie apparu dans diverses communes, l'ascendant pris par des magistrats d'élite et l'élargissement progressif du sens des responsabilités, non sans des heurts pénibles, forment la trame d'une histoire défiant tout déterminisme étroit, orienté par des théories. La rencontre des influences du domaine français au travers de la Franche-Comté, et de celles de l'Empire par l'intermédiaire des cantons suisses, aurait pu donner des résultats tout autres. Pour quelle raison un Etat minuscule a-t-il pu sortir d'une seigneurie féodale peu consistante au départ et maintenir sa coutume particulière jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle? Nul ne peut prétendre l'expliquer avec certitude, même si un simple exposé des situations successives fait ressortir une cohérence que nous organisons rétrospectivement par une simple exigence de clarté.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE. A la même latitude que l'île de Noirmoutier et le col du Brenner, le pays de Neuchâtel doit évidemment ses particularités physiques à son appartenance au Jura. Même les faibles portions du

territoire qui échappent géologiquement à ce système montagneux lui sont liées étroitement. Le climat, fortement influencé par celui que dispense l'Atlantique à toute l'Europe occidentale, est sujet à d'importantes variations locales, dues à l'altitude et à la topographie. Colonnes de grêle, brouillard, pluies et grands froids se répartissent très inégalement. La Brévine ne doit-elle pas à la configuration de sa vallée la particularité d'être la Sibérie de la Suisse ? Il faut en effet rappeler que le pays est très cloisonné. Sur 50 kilomètres de longueur et 20 de largeur, les dimensions extrêmes, quatre chaînes parallèles, dont la première domine de 1000 à 1200 mètres les lacs de Neuchâtel et de Biènné, suivent la direction générale du sud-ouest au nord-est. Entre des anticlinaux s'allongeant de la Montagne-de-Boudry à Chaumont, de Tête-de-Ran au Mont-d'Amin, du Mont-des-Verrières à Sommartel et du Châteleu à Pouillerel, se creusent des vallées synclinales plus ou moins fermées. Les gorges du Seyon et de l'Areuse relient le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers au Vignoble qui s'étend le long des lacs. La vallée des Ponts et celle de la Brévine n'ont point d'écoulement superficiel, mais des *emposieux*, sortes de gouffres, par où disparaissent les eaux rendues par les sources vaclusiennes de l'Areuse et de la Noiraigue. Quant à la vallée du Locle et de La Chaux-de-Fonds, elle écoule ses eaux en deux directions vers le Doubs. C'est dire que, théoriquement, une portion du Haut-Jura neuchâtelois est rhodanienne, alors que l'ensemble du canton et son vignoble sont tournés vers les affluents helvétiques du Rhin.

Dans ce paysage calcaire offrant aux spécialistes une grande variété de sédiments, de plis et de formes d'érosion, les eaux superficielles sont rares. Ainsi, la recherche des sources existantes a toujours présenté une importance considérable pour les communautés et les particuliers. Si le bas du pays en est bien fourni, on peut recourir à des puits, voire à des pompes dans le lac,

les fermes isolées et les localités des Montagnes n'ont pu compter longtemps que sur l'accumulation de l'eau de pluie dans des citernes de bois ou de pierre, particularité qui freinait leur développement économique.

Nulle part, il n'existe de plaine digne de ce nom. Quelques terrains plats avoisinent l'embouchure de l'Areuse et les rives de la Thielle, mais ils n'ont guère été cultivés avant l'abaissement des eaux du Jura, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le long des lacs, les coteaux étaient autrefois essentiellement consacrés à la vigne, alors que les céréales et les cultures vivrières occupaient les plateaux avoisinants, et une part très modeste des vallées. Les pentes abruptes du Jura ont toujours été couvertes de forêts, où les sapins s'attribuent de larges surfaces. Les crêtes et les sommets usés par l'érosion, en partie dénudés, sont de simples pâturages, comme les fonds marécageux des vallées. Longtemps, l'exportation des vins et du bétail a été la seule ressource du pays. Le bois, consommé sur place, auquel on n'attribuait guère de valeur, n'en reprit qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les communes ressentirent le dépérissement de leurs forêts saccagées. Il est vrai que plus anciennement on pratiqua la « cueillette » de la poix, et qu'en 1297, Rollin de Neuchâtel vendit à Jean de Chalon-Arlay, pour 400 livres tournoises, cette précieuse matière prélevée dans les joux de sa terre. Tardivement, l'exportation d'asphalte et la fabrication industrielle du ciment relayèrent la vente de la pierre de taille qui se bornait aux régions limitrophes, accessibles par eau. L'esprit d'entreprise des horlogers et de quelques manufacturiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, prenant la relève des enrôleurs de mercenaires, procura des débouchés sur place à la main-d'œuvre indigène, et prépara de plus saines assises économiques.

12 Avant les chemins de fer et l'amélioration des routes, au XIX<sup>e</sup> siècle, la circulation était malaisée dans ce territoire très cloisonné par les montagnes. Des détours, des pentes brusques,

des étranglements et un système d'entretien rendu inefficace par la mauvaise grâce des corvéables, gênaient et ralentissaient beaucoup la circulation sur des distances pourtant faibles à vol d'oiseau. Si le rendement des transports par bêtes de somme ou par voitures faiblement chargées nous paraît dérisoire, il n'empêchait point un trafic constant, mais restreint et parfois onéreux.

De tous ces éléments, il ne faut bien entendu pas tirer des conclusions d'un déterminisme arbitraire par son absolu, mais retenir l'importance du facteur humain. Gênants, les éléments naturels n'ont pas été que des obstacles. Le lac de Neuchâtel et ses prolongements par les rivières qui s'y jettent ou en sortent, ont formé un trait d'union en direction du Plateau suisse. Le Jura ne manquait pas de trouées rendues praticables vers Pontarlier, Morteau et la Franche-Comté, ou en direction de l'ancien évêché de Bâle. Jamais les obstacles offerts par le milieu ambiant n'ont écrasé les habitants de ce pays; au contraire, ils ont stimulé les facultés d'énergie ou d'adaptation. Ainsi, les communes du Jura ont été des foyers d'expansion démographique, alors que les localités du Vignoble, moins prolifiques et plus soumises aux courants extérieurs, ont toujours été l'objet d'un brassage de population considérable. L'ère industrielle achève d'altérer cette particularité anciennement assez nette. Les villages purement agricoles ou viticoles, de règle naguère, se font rares et se dépeuplent; d'autres se maintiennent en devenant les quartiers résidentiels de plus grands centres, ou connaissent des développements considérables dus à l'implantation de l'industrie. D'étroitement délimitées qu'elles étaient dans le paysage, nombre de localités ont proliféré en tout sens, de manière capricieuse et inesthétique. La disparition accélérée des vignes, ponctuées de villas, rend méconnaissable le paysage traditionnel. Seuls les blocs forestiers paraissent résister, et même accroître l'emprise de la nature dans les endroits retirés.

La géographie historique, enfin, fournit l'indication précieuse que le lac empruntait autrefois son nom à l'antique ville d'Yverdon. Cette particularité souligne éloquemment la longue absence de points de repère importants sur la rive nord. De plus, dans la topographie des vallées et des sommets, rien ne postulait le découpage des frontières qui s'est peu à peu, et tardivement précisé. Les seules limites naturelles — à condition de ne pas abuser du terme — sont le lac de Neuchâtel et le Doubs, très encaissé en certaines parties de son cours. Les conditions anciennes, plus encore que les modernes, mettaient en échec sur de nombreux points les lignes de partage trop schématiques.

AVANT L'HISTOIRE. Grâce à d'éminents chercheurs régionaux, un lieu-dit neuchâtelois a passé dans la terminologie universelle de la préhistoire: la Tène. D'autres noms de localités tels qu'Auvernier et Cortaillod éveillent aussi chez les spécialistes le souvenir d'utiles points de comparaison. Il serait toutefois inexact de restreindre à si peu de souvenirs les siècles innombrables qui ont précédé les premiers documents écrits concernant le pays de Neuchâtel, apparus seulement vers l'an mille. Un simple coup d'œil sur la carte archéologique du canton, dressée par Daniel Vouga, permet de constater l'existence d'une multitude de points de trouvailles de tous les âges, en dehors de ces trois lieux d'élection. Il est cependant très frappant de constater que l'écrasante majorité des découvertes concerne la région du Vignoble et, dans une moindre mesure, le Val-de-Ruz. Pour les hautes vallées, n'apparaissent que de rares stations isolées. Cette répartition n'a rien pour étonner les connaisseurs des conditions locales. A une époque où la population était trop clairsemée, elle n'avait aucune raison de s'astreindre à vivre dans des régions malaisées d'accès, de surcroît douées d'un climat assez rude.

Les hauts lieux de la préhistoire et les plus modestes chantiers de fouilles n'ont, bien entendu, de neuchâtelois que leur localisation géographique actuelle. Jusqu'à l'apparition d'une dynastie seigneuriale implantée dans la région, c'est à l'histoire générale de l'Occident et à celle de ses mouvants empires successifs qu'il faut avoir recours. De toute manière, le découpage des territoires était infiniment plus flou. Des allégeances multiples compliquaient singulièrement une réalité que nous trahissons aujourd'hui par les taches de couleur et les frontières trop bien tracées de nos atlas. Dans la pénombre des ères les plus reculées, que nous saisissons seulement par fragments épars et arbitrairement conservés, il faut se garder de généralisations hâtives et d'attributions trop vite démenties. Plus que jamais, c'est à un état des questions et à un inventaire toujours plus précis des lieux de découverte que les érudits peuvent légitimement recourir, pour esquisser une image perfectible du passé. Les générations futures disposeront encore de champs de fouilles fructueux où la minutie, une solide formation et le sens du terrain favoriseront des synthèses toujours plus précises.

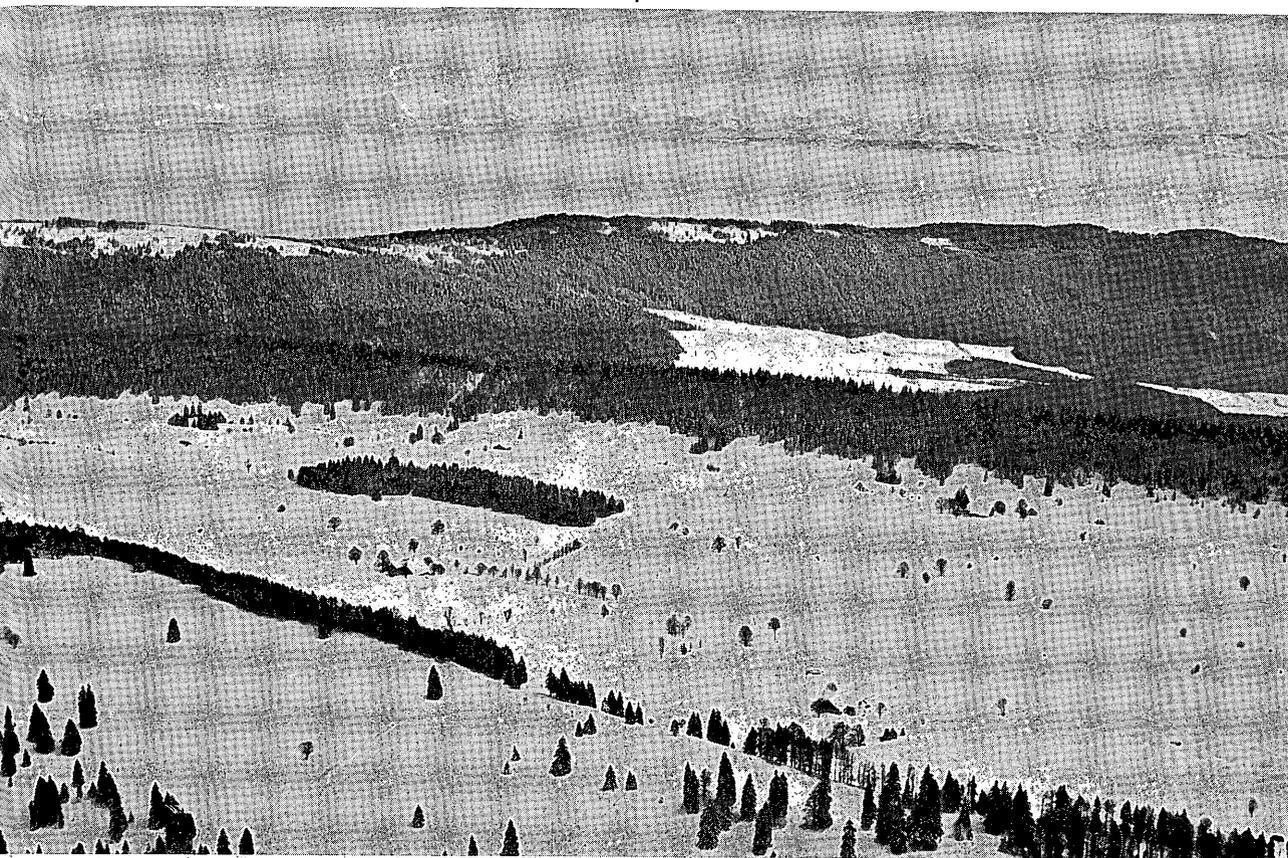
LES PREMIÈRES ÉPOQUES DE LA PRÉHISTOIRE. A l'orient du monticule portant les ruines du château de Rochefort, la

grotte de Cotencher, qui domine les gorges de l'Areuse, offre aux spécialistes la particularité de mettre en étroite relation la chronologie des époques glaciaires et celle des industries paléolithiques. Cette station, la plus ancienne qui ait été découverte dans le canton, est déjà en marge de la zone fortement peuplée. Les fameux ours des cavernes fournissent l'écrasante majorité des ossements retrouvés. Quant à la flore, elle n'a malheureusement point laissé de traces. Les pierres taillées témoignent d'une industrie encore assez fruste que de bons

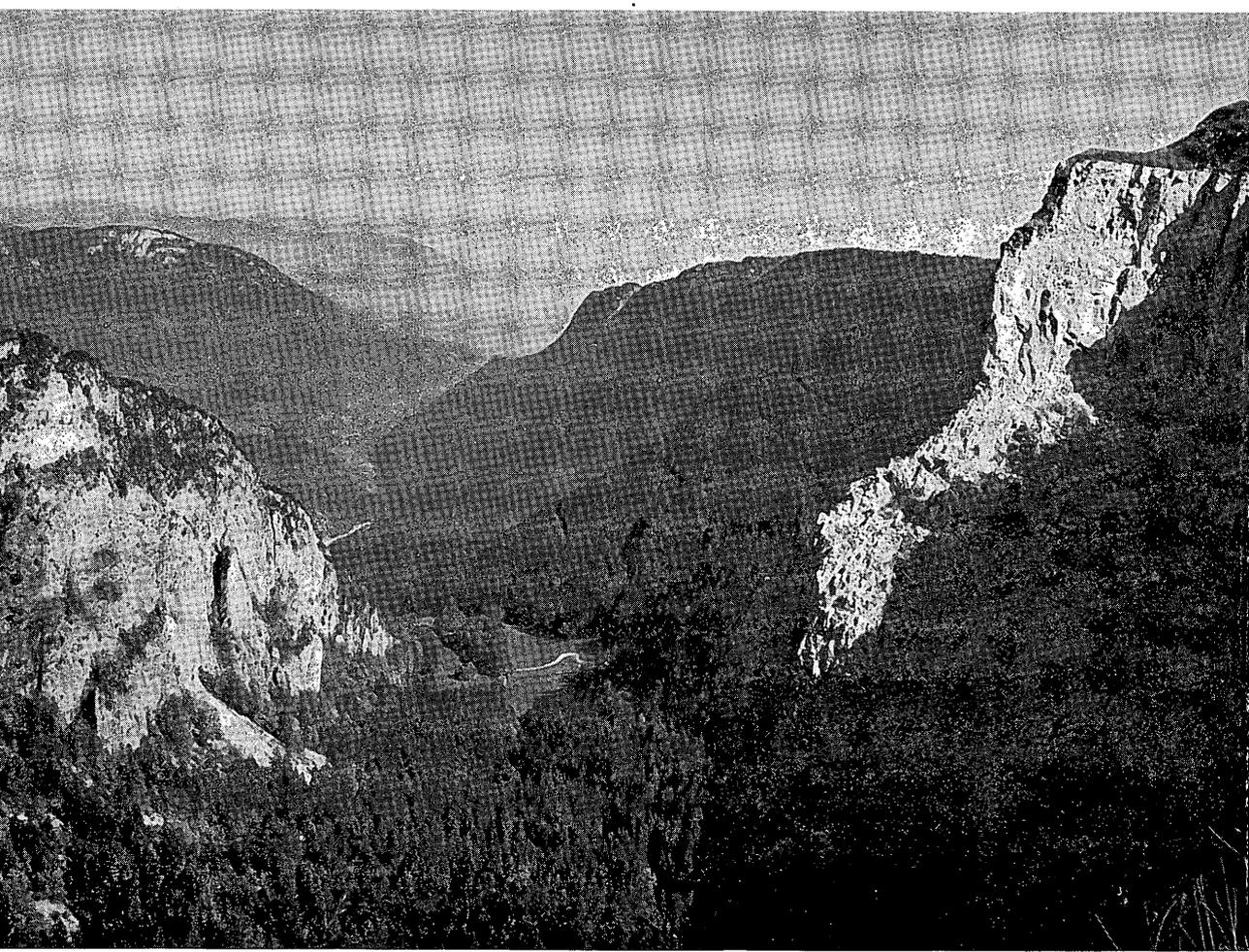
connaisseurs classent à l'époque moustérienne (paléolithique moyen). De toute manière, un intéressant mélange d'influences est perceptible grâce aux caractères contradictoires des objets trouvés; cette conclusion apparemment simple de patientes recherches et d'opinions longuement discutées revêt une signification d'ordre général très importante. Même à une époque aussi reculée — sans doute entre les deux dernières périodes glaciaires — des courants divers de civilisations pouvaient donc se faire sentir dans un endroit aussi écarté. Un squelette découvert dans la grotte du Bichon, qui domine la vallée du Doubs, peut être rattaché à la race de Cro-Magnon, tandis que les silex voisins ont une allure magdalénienne.

Encore plus isolé, l'abri du Col-des-Roches recelait une station de l'époque mésolithique qui a livré, parmi beaucoup d'autres informes, une quarantaine de silex ayant l'apparence de pointes et de lames, outre quelques instruments en os ou en corne. La présence d'un galet enduit d'ocre rouge indique peut-être des aspirations religieuses, encore qu'il soit impossible d'en tirer des conclusions précises. Plutôt que le reflet des grands courants migrants de l'époque, cette station présente peut-être les états successifs d'une évolution locale, ou des correspondances avec les trouvailles faites dans le Jura bâlois.

Avec l'époque néolithique, bien représentée dans le canton, se produit une véritable révolution économique, dont les effets ont dû aussi se manifester sur le plan social. Ils marquent encore notre civilisation. Outre la céramique en plein développement, apparaissent la domestication des animaux, la culture des plantes, l'usage d'étoffes et des procédés de polissage des pierres dures. Ces techniques lentement développées et sujettes à de nombreuses variations locales constituent l'unique moyen de renseignement. Elles ne peuvent rendre que très imparfaitement compte des phénomènes de la vie mentale et religieuse, et restent muettes



1. Pour l'aviateur, la chaîne des Alpes paraît dominer la crête de Chaumont et la Joux-du-Plâne.



2. La vallée de l'Arcuse vue du Creux-du-Van. Au fond, Chaumont pointe entre les roches de Tablettes et la Montagne de Boudry.

quant aux origines. Pour maîtriser les problèmes complexes posés par la chronologie de cette époque, les stations lacustres du lac de Neuchâtel ont fourni un précieux matériel qui s'est accumulé par couches successives, séparées par des zones stériles prouvant des hiatus dans l'occupation des lieux. De l'étude minutieuse et scientifique menée de cette stratigraphie, les préhistoriens ont tiré de précieuses bases de discussion, tant il est vrai que n'importe quelle trouvaille peut voir son interprétation remise en cause par de nouvelles découvertes, ou par une vision plus nuancée des problèmes généraux. Pas moins de quarante-huit stations lacustres, dont quarante attribuées à l'époque néolithique, ont été repérées sur territoire neuchâtelois. Nombre d'entre elles ont été fouillées sans discernement, voire pillées après la première correction des eaux du Jura, qui abaissa le niveau des lacs de 2 mètres environ. Des vraies forêts de pieux, apparues notamment à Cortaillod ou à Auvernier, on n'a rien pu conclure de précis sur les plates-formes ni sur les superstructures, totalement disparues. Certains archéologues nient même que ces installations aient existé au-dessus de l'eau. Dans le cas des palafittes de notre région, des variations saisonnières du niveau des lacs, liées à des modifications de plus grande amplitude, pourraient bien expliquer la nécessité de bâtir sur pilotis, le long des grèves. La seconde correction des eaux du Jura a permis de nouvelles fouilles, scientifiquement exécutées depuis 1962 le long de la Thielle, où les rives se révélèrent beaucoup plus peuplées qu'on le croyait jusqu'alors.

De Marin et de Saint-Blaise à Chez-le-Bart et à Saint-Aubin, en passant par Auvernier, Cortaillod et Bevaix, le néolithique ancien a livré des silex d'origine étrangère de petites dimensions, une céramique ayant pour anses des mamelons perforés, des outils et des armes d'os et de corne, enfin des colliers formés de dents, d'osselets et de perles de bois mêlés. Munis d'instruments

aratoires relativement perfectionnés les hommes cultivaient l'orge, le froment et quelques légumes ou tiraient parti de pommes, de prunelles et de petits fruits. Quant à la faune, elle ne différerait guère de celle de l'époque moderne. La nouveauté résidait dans l'apparition simultanée d'animaux domestiques: bœufs, porcs, chiens, moutons et chèvres, apportés sans doute par des courants de culture différents.

LE MÉSOLITHIQUE ET L'APPARITION DES MÉTAUX. Des spécialistes, dont Paul Vouga, voient une nette coupure à ce moment de la préhistoire.

La civilisation néolithique s'interrompt dans nos régions, pour être remplacée par une nouvelle culture dotée de silex opaques, de trophées de chasse, de poids de fuseaux ou de métiers et d'une céramique presque crue. Les nouveaux venus étaient probablement les mêmes que ceux établis dans le reste de la Suisse et en Allemagne du Sud, alors que leurs prédécesseurs auraient été des gens du Midi, qui abandonnèrent visiblement les lieux à la suite d'une crue des eaux. A l'époque mésolithique abondamment représentée dans les collections du pays, la céramique devient plus fruste et les silex indigènes sont taillés en lames allongées, en pointes de flèches et en haches munies d'un dispositif de fixation. Pour le néolithique récent, les poteries et l'outillage paraissent marquer des progrès dans leur facture. A Auvernier, et de Monruz à Préfargier, la période dite énéolithique se distingue par l'apparition de très rares poignards, haches et alènes à tatouer, de cuivre, et de silex travaillés dans un gisement célèbre de France: le Grand-Pressigny. Ces objets sont venus sans doute à travers le Jura par des cheminements encore inconnus. L'apparition progressive du métal paraît indiquer une infiltration commerciale. Outre les lacustres, des hommes habitaient la terre ferme. S'ils sont moins bien connus, c'est que seuls des trou-

vailles isolées, des ateliers, des refuges et des sépultures peuvent attester leur existence. Quels étaient les rapports de ces deux groupes et leur origine? Il est difficile de s'en faire une idée précise.

Parce qu'elles sont situées plus en avant dans le lac, les stations de l'âge du bronze sont moins bien connues. Certes, le hasard ou des dragages ont amené à la surface beaucoup d'objets de types relativement peu variés. Ces objets ont hélas perdu beaucoup de leur signification, puisqu'ils ont été arrachés sans méthode à leur milieu. A cet égard, les travaux précurseurs du club sub-aquatique de Neuchâtel ont amené d'intéressantes découvertes, que d'autres équipes ont repris dans la baie d'Auvernier en 1971. Prospectant environ 100 m<sup>2</sup> de fonds prêts à être remblayés pour le passage de la route nationale n° 5, les plongeurs ont récolté, dans un atelier de fondeur du VIII<sup>e</sup> siècle environ avant Jésus-Christ, 185 objets de bronze, dont 36 faucilles et 26 haches, des marteaux, couteaux, rasoirs, bracelets et vingt caisses de céramique, où apparaissent plus de 60 vases quasiment complets. On ignore encore dans quelles circonstances le village fut incendié.

Un atelier de potier, abandonné précipitamment lors d'une crue de la Thielle, a livré nombre de plats, de vases richement décorés et de gobelets de la fin de l'âge du bronze, près du Landeron. Chasse, pêche, animaux domestiques, réserves de millet et métier à tisser assuraient l'existence des habitants. Au lieu d'un bouleversement, comme au début de l'époque néolithique, commence une longue évolution qui aboutira à l'époque romaine. De mêmes objets apparaissent dans les stations terrestres et lacustres. Tout un courant de culture se manifeste par l'apport d'objets fabriqués en Vénétie ou au contraire d'inspiration scandinave. Les hommes paraissent avoir été des éleveurs et des chasseurs, cultivant de nouvelles céréales et des fèves, et possédant des chevaux d'origine orientale.

LES DEUX AGES DU FER. Entre le VII<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ le premier âge du fer, ou époque de Hallstatt, voit s'accomplir une transformation de l'habitat qui a marqué le paysage neuchâtelois de manière décisive. Les populations quittent les rives du lac pour s'établir sur les coteaux voisins et jusqu'au Val-de-Ruz où apparaîtront plus tard des villages. Malheureusement pour les chercheurs, les noms des agglomérations lacustres ont de ce fait disparu. Quelques rares dénominations fort anciennes des eaux et des montagnes ne fournissent pas d'éléments d'interprétation assez sûrs pour connaître le langage des populations. Le climat, peu favorable, paraît être devenu plus frais et pluvieux. Longtemps encore, des armes et des objets de parure en bronze sont utilisés concurremment avec le fer qui devient d'un usage de plus en plus courant. De petites buttes artificielles, les tumulus recouvrant les corps des défunts, se multiplient dans les forêts du pied du Jura à la Béroche, au-dessus de Corcelles et de Cressier et à l'entrée du Val-de-Ruz. Si les hommes sont généralement enterrés avec peu d'objets et des vases fracassés comme les crânes, des parures diverses, des bracelets, des épingles et des agrafes apparaissent dans les sépultures féminines. Tous ces éléments, bien fragmentaires en vérité, font songer à des populations pacifiques, peu denses, occupées à des défrichements, sans que l'on puisse préciser leurs rapports avec les lacustres, dont elles se différencient. Peut-être y a-t-il cohabitation de deux groupes comparables à ceux de Franche-Comté, et apparition de certains éléments celtes.

La grande importance de la station de la Tène, à l'endroit où la Thielle quitte le lac de Neuchâtel, lui a fait donner son nom à tout le second âge du fer. C'est un grand honneur — mérité pour les chercheurs de notre pays — puisque, en dehors de ce haut lieu de l'archéologie, seules sept tombes et quelques trouvailles isolées existent dans le canton. Pour une fois, les

hommes de cette époque sont bien identifiés : les Gaulois. Venus de l'Allemagne du Sud et des bords du Rhin, les porteurs de cette nouvelle civilisation pénètrent en Suisse au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Ils provoquent dès la fin de ce siècle la disparition de la culture précédente. Des innovations techniques, les particularités du décor et des rites funéraires prouvent incontestablement le phénomène. Contrairement à une opinion longtemps répandue, la Tène était une station de terre ferme; les pieux qu'on y a retrouvés étaient des éléments d'une palissade défensive et de deux ponts franchissant la rivière voisine; des chaussées de bois s'étendaient aussi dans le marais. Le nombre considérable de 2500 objets retrouvés sur place laisse supposer la présence d'un entrepôt, d'un poste militaire, voire d'un lieu de culte, puisque certaines épées et des rasoirs paraissent inutilisés; de plus, les caractéristiques déchets de cuisine manquent; la poterie est rare, peut-être parce que les habitants utilisaient la vaisselle de bois. L'occupation du site aurait duré trois générations seulement, de l'an 180 à environ 80 avant l'ère chrétienne. Elle aurait cessé à la suite d'une inondation dévastatrice. Celle-ci, ou une autre crue de la Thielle, provoqua l'effondrement d'un pont celtique bâti en 143 avant Jésus-Christ sur le territoire actuel de Cornaux, lieu-dit les Sauges. Dix-huit personnes au moins furent ensevelies sous les débris de l'ouvrage en bois, avec des chevaux, des vaches, des porcs et des chiens. Les vestiges retrouvés témoignaient, d'une étonnante manière, des circonstances dramatiques de cet accident.

**LES ROMAINS.** A l'époque romaine, il semble que ni le Val-de-Travers ni les hautes vallées du Jura n'aient été mis en valeur. Les traces d'occupation fragmentaires se concentrent dans le Vignoble et au Val-de-Ruz. Bien connue des pro-

meneurs par son nom, sinon par son tracé exact, la Vy-d'Etra est le seul lien qui réunisse les pièces éparses du puzzle. C'était une route modeste, ignorée des géographes anciens, dont les traces sont encore perceptibles près de Fresens, de Peseux et d'Hauterive, c'est-à-dire au-dessus du lac et à l'écart de celui-ci. Les plus importants établissements découverts jusqu'ici se trouvent à Colombier. A quelques dizaines de mètres au sud-est du château, une petite villa plusieurs fois remaniée fut agrandie de cinq à dix pièces, dont il subsiste seulement la base des murs. Le château lui-même, bâti sur les restes d'une grande villa, a emprunté à ce prédécesseur quelques murs pour des fondations. L'imposante façade de la maison romaine mesurait 75 mètres; sa galerie centrale, encadrée de deux ailes symétriques, rappelait des dispositions existant en Gaule. En revanche, la présence de nombreux locaux, en arrière de la façade, fait songer à une ordonnance moins classique autour d'une cour. Toujours à la même époque, une petite villa se dressait au bas de l'agglomération de Serrières, non loin d'un autre édifice sur lequel est bâti le temple actuel. Dans une vigne portant le nom caractéristique des Tuiles, Saint-Blaise avait aussi sa villa. A la Tène, les Romains ont occupé un autre emplacement que leurs prédécesseurs, jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> siècle, et ils franchissaient déjà la rivière près du Pont de Thielle. Non loin de là, sur le plateau de Wavre, une grande villa et un monument couronnaient le paysage. Cressier présente au rez-de-chaussée de son école deux pièces de choix, des inscriptions dédiées à Mars et à la déesse Naria, ornant des autels plusieurs fois déplacés. La région du Landeron, prodigue de « belles pièces » — statuettes d'Hercule, coq, paon et vases divers — n'a pas été étudiée systématiquement, en dehors d'une villa. Au Val-de-Ruz, sept emplacements mal fouillés recèlent des constructions romaines. A Dombresson, une cachette a livré

22 430 pièces d'or et d'argent, mises à l'abri des troubles qui ont

suivi la mort de Néron. C'est dire que notre pays n'a pas été privé des ferments culturels répandus sur toute l'Europe occidentale. Il faudra toutefois de sérieuses recherches pour coordonner les faits épars et rattacher valablement les trouvailles à la chronologie générale.

LA FIN DU MONDE ANTIQUE. Sur les invasions barbares, les renseignements et les repères sûrs manquent, fait d'autant plus regrettable que cette époque a été déterminante, elle aussi, pour notre coin de pays. Dès la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, les Alémanes, auteurs de raids destructeurs à travers l'Helvétie, dévastèrent Avenches. Est-ce à eux qu'on doit l'incendie d'une villa proche de Lignièrès ? Rien ne le prouve. L'arrivée des Burgondes, elle-même, ne peut être précisée dans le temps, bien à regret, puisqu'elle a engagé de manière décisive l'avenir culturel et linguistique de leur zone d'influence. Dès la fin du V<sup>e</sup> siècle au moins, ces Germains, vaincus en 436 par les Huns sur les bords du Rhin, s'installèrent dans notre région, en se mêlant à d'autres Germains et aux habitants restés sur place. Parce qu'ils assimilaient le langage du pays, où ils partageaient les terres avec les notables gallo-romains, ils maintinrent toute la partie occidentale de la Suisse actuelle dans l'orbite des parlers franco-provençaux. Comme traces matérielles, ces « envahisseurs » ont laissé essentiellement des tombes très diverses de pierre et de bois, où les morts, couchés sur le dos, sont placés sur un axe est-ouest. Bon nombre de villages du Vignoble abritaient pareils cimetières dans leur sol, la plupart du VII<sup>e</sup> siècle sans doute, époque où les Burgondes étaient déjà soumis aux Francs. Parmi les objets découverts, de remarquables plaques de ceinture damasquinées donnent une haute idée de cet art dit barbare. La vraie nécropole de plus de 150 tombes découverte

au siècle passé, dans le quartier des Battieux, à Serrières, a livré un coutelas, deux bracelets, une chaînette, des boucles d'oreille, des agrafes de ceinture et des fragments de tissus métallisés, c'est-à-dire une bien faible lumière sur l'existence réelle des Burgondes. Passés de l'arianisme au catholicisme, ils furent sans doute les premiers habitants largement christianisés du pays.

## CHAPITRE PREMIER

### LE MOYEN AGE

LE ROYAUME DE BOURGOGNE. Des Burgondes à l'apparition des premiers textes signalant des localités actuellement neuchâteloises, se produit un hiatus regrettable de plus de trois siècles. Le fait que certains noms celtiques et gallo-romains ont subsisté prouve en tout cas que le peuple n'est poursuivi sans interruption. Rien de caractéristique n'apparaît néanmoins pour les époques mérovingiennes et carolingiennes. Seule l'histoire générale permet de décrire la situation à grands traits. Après l'annexion de l'Etat burgonde par les Mérovingiens, une certaine individualité paraît respectée dans le cadre du duché de Transjurane. Les partages carolingiens eux-mêmes n'entamèrent pas de manière décisive cette sorte de province, de sorte qu'en 888, après la dislocation définitive de l'empire péniblement constitué par Charlemagne, un certain Rodolphe, fils du comte d'Auxerre et apparenté à la famille déchue, se proclama roi de Bourgogne. Cette création accidentelle, mue par de beaucoup plus grandes ambitions, aboutit, en définitive, à regrouper seulement des territoires étendus de la Saône à l'Aar, donc à cheval sur le Jura. Peut-être est-ce à cette famille prodigue en donations à l'Eglise qu'est due la création du prieuré de Môtiers, au Val-de-Travers, ou même telle faveur qui fit choisir, pour patron de l'église de Nugerol, le martyr révérend dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

Fait certain, c'est en 998, sous le règne des rois de Bourgogne, qu'un certain Rodolphe, d'origine inconnue, créa le prieuré de Bevaix, et le remit en garde à l'abbaye de Cluny. Cet acte de fondation, le premier texte connu citant des agglomérations plus tard neuchâteloises — Brot et l'église de Saint-Martin, au Val-de-Ruz — a aussi la particularité de mentionner des vignes au-dessous du monastère. Une douzaine d'années plus tard, un parchemin de 1011, conservé à Grenoble, fait apparaître le nom de la localité qui va donner plus tard son nom à une famille seigneuriale et, grâce à elle, à un territoire: Neuchâtel. Ce *Novum castellum*, résidence très royale que Rodolphe III de Bourgogne assignait en douaire à sa femme, devait être un château, voire déjà une bourgade bien située sur un éperon rocheux dominant le lac. La base de la Tour des Prisons et le fossé voisin témoignent de l'effort considérable de fortification qui fut entrepris sur ce site avant l'an mil. Dans le même acte que Neuchâtel apparaissent deux villages du Vignoble, Arins, c'est-à-dire Saint-Blaise, et Auvernier, donnés aussi avec leurs dépendances et leurs serfs.

A en croire les Annales de Saint-Gall, lors des bouleversements consécutifs à la mort de Rodolphe III, Neuchâtel aurait été attaqué par les troupes de l'empereur Conrad le Salien en 1033, comme Morat. Sans aucune preuve, mais de manière suggestive, quelques archéologues mettent ce siège en rapport avec l'entassement désordonné de blocs de granit à la base de la Tour des Prisons, au-dessus des pierres bien taillées, arrachées à quelque monument du Bas-Empire romain. Quoi qu'il en soit, notre pays fut dès lors intégré au Saint-Empire romain-germanique. Si cette dépendance ne tirait plus à conséquence pour la langue des habitants, elle revêtait une importance considérable dans tous les autres domaines. En marge d'un immense organisme qui se désagrégeait sous la fermentation de la féodalité en pleine croissance, nos régions bénéficièrent très tôt d'une certaine

autonomie locale. La sujétion souvent théorique fut cependant parfois rappelée par d'opportuns déploiements de la puissance impériale.

**LES DÉBUTS DE LA MAISON DE NEUCHÂTEL.** La famille féodale de Fenis, qui a laissé son nom au village de Vinelz,

au midi de Cerlier, joua un rôle important dans le territoire environnant les trois lacs subjuras-siens, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Conon de Fenis, évêque de Lausanne, commença à faible distance de la Thielle la construction de l'abbaye de Saint-Jean, achevée par son frère Bourcard, évêque de Bâle, mort en 1107. Le fait que les seigneurs, puis les comtes de Neuchâtel, établis plus tard dans la même région, se désignèrent comme descendants des fondateurs de l'abbaye, prouve qu'ils sont les héritiers des Fenis, même si tous les maillons généalogiques de la chaîne nous échappent. D'autres personnages d'une évidente puissance, mais d'origine et de parenté inconnues, vivaient aussi dans le pays, tel Humbert, fondateur du prieuré de Corcelles, en 1092. Pour réaliser ses pieux désirs, assurant le salut de son âme et de celle des siens, parmi lesquels Gaubert, évêque de Sion, il fit appel à l'abbé de Cluny. Les églises déjà existantes de Corcelles et de Coffrane servirent de dotation au nouveau monastère.

Les Neuchâtel n'apparaissent que dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Leur premier représentant connu est Rodolphe I<sup>er</sup>, aussi nommé seigneur d'Arconciel. Il fut le bienfaiteur de l'abbaye d'Hauterive, près de Fribourg, et le fondateur de celle de Fontaine-André avec son frère Mangold, avant 1143. Le territoire cédé pour Fontaine-André, assorti du droit de juridiction complet, s'étendait de la route traversant La Coudre, Hauterive et Voëns, jusqu'à la côte de Chaumont. Parmi nombre de

propriétés mentionnées apparaissent Champréveyres et Savagnier, où un tenancier payant des redevances de froment, d'avoine, d'argent et de chapons se nommait déjà Maumary. Ce sont les moines de Corneux, près de Gray, qui essaimèrent à Fontaine-André.

Ulrich II, fils de Rodolphe, se montra aussi généreux envers l'abbaye d'Hauterive. Le chevalier Pierre d'Epagnier, pour sa part, donna tous ses prés, bois, champs, vignes et maisons d'Epagnier et de Marin, vers 1148. Il est caractéristique que le petit nombre d'actes, parvenu de ces époques anciennes, concerne presque uniquement des fondations pieuses. Cette circonstance fausse en une certaine mesure la connaissance de la réalité. Certes le salut des âmes occupait dans les esprits une place de choix, mais la générosité des laïcs recouvrait peut-être aussi des préoccupations plus profanes: racheter des méfaits à l'égard de l'Eglise, ou tirer parti du zèle inlassable des moines à mettre en valeur des lieux incultes. En 1178, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> prit sous sa protection le prieur de Saint-Pierre du Val-de-Travers, objet de rapines et d'exactions, tout en réservant les droits du comte de Bourgogne. Visiblement pour assurer un meilleur service, les évêques de Lausanne donnèrent l'église de Saint-Aubin à l'abbaye de Saint-Maurice, en 1176 et 1180. En revanche, ils remirent l'église Saint-Martin de Cressier et sa dotation en arbres, vignes, prés, pâturages, champs, bois et droits de pêche à Fontaine-André, pour aider les moines alors très appauvris. Par un acte contemporain, aussi révélateur du considérable entrecroisement des influences et du cumul des bénéfices, le curé de Saint-Blaise, prévôt de Saint-Imier et chanoine de la cathédrale de Lausanne, consentit à un arrangement pour le paiement des dîmes dues par Fontaine-André.

28 L'existence était mouvementée en ce siècle où les actes ne cessent de faire allusion à des contestations et à des usurpations,

suivies de procès nécessitant des protections spéciales et l'intervention de hauts personnages. Certainement précaire, la vie des petites gens nous échappe totalement, hormis les mentions d'individus cédés avec les terres qu'ils cultivaient.

Les témoins les plus remarquables, permettant d'apprécier un aspect de la culture de cette époque, sont le château et la collégiale de Neuchâtel. L'existence de chanoines, en 1185, fait supposer que le chevet roman de l'église fut commencé quelques années auparavant, grâce aux dons d'Ulrich II et de Berthe sa femme. Le décor des trois absides, du portail méridional et des chapiteaux du chœur fait apparaître l'influence de la cathédrale de Bâle et du Grossmünster de Zurich. Au travers de ces églises pointe, sans équivoque, le rayonnement de l'art qui florissait dans la vallée du Rhin et en Italie du Nord. Il est aussi caractéristique que l'édifice, archaisant, ait été achevé au bout d'un siècle seulement, dans un style gothique inspiré par la cathédrale du diocèse, Lausanne, et par des églises plus modestes de Bourgogne. Ainsi l'architecture fournit des indications bienvenues, parce qu'introuvables ailleurs. A en juger par le style, la partie romane du château doit être contemporaine du chevet de la collégiale. Ce morceau d'architecture civile, unique en son genre dans toute la Suisse, donne une haute idée des moyens d'Ulrich II, qui avait acheté ou extorqué de l'évêque de Lausanne le droit de battre monnaie. Pour qu'un bourg comme Neuchâtel se soit développé pareillement, il faut supposer que la région environnante, peu à peu peuplée, justifiait l'existence d'un marché. La limite des territoires défrichés reculait aussi, puisque au milieu du XII<sup>e</sup> siècle déjà, Renaud, seigneur de Valangin, et Guillaume son fils cédèrent à Fontaine-André la vallée du Locle. A la même époque, le prieuré de Morteau avait étendu son autorité jusqu'aux Brenets.

LA PREMIÈRE CHARTE DE FRANCHISES. Des trois fils d'Ulrich II, l'un devint évêque de Lausanne, après avoir été prévôt des églises de Bâle et de Neuchâtel; Rodolphe II, l'aîné, mourut prématurément, de sorte que son fils Berthold devint seigneur de Neuchâtel, conjointement avec son oncle Ulrich III. La charte accordée à la ville de Neuchâtel, et le partage des terres restées jusque-là en indivision, marquèrent ce double règne en engageant l'avenir de façon décisive. C'est en avril 1214 qu'une charte de franchises fut octroyée aux bourgeois avec leur assentiment, sur le modèle des coutumes de Besançon. Elle appartenait à un grand courant qui agitait l'Europe occidentale depuis quelques décennies. A Neuchâtel, cette future pierre d'angle des libertés du pays tendait à attirer puis à retenir des habitants; le bourg fort modeste s'étendait de la Tour des Prisons à la Tour de Diesse, et débordait peut-être déjà celle-ci pour former la rue des Moulins. Les bourgeois, libres de leur personne, suivaient leur seigneur à la guerre; les impositions ne pouvaient plus être arbitraires, puisque des redevances fixes grevaient les terres, l'artisanat et la vente du vin, des céréales ou de la viande. Disposant de leurs biens à volonté, les bourgeois paieraient une taxe, ancêtre du droit de lods; les successions ne furent limitées que par l'interdiction de tester en faveur des moines blancs de Fontaine-André. Des garanties judiciaires empêchaient les arrestations arbitraires et fixaient les amendes. Des serfs fugitifs, non réclamés par leur maître pendant « l'an et jour » (soit un an et six semaines), pouvaient être admis comme bourgeois. Des dispositions étaient aussi prises pour éviter la désertion des maisons. Même si le mot de communauté apparaît dans le texte, la charte n'organisa ni ne reconnut d'autorité municipale. Cette codification des franchises, importante mais désordonnée dans la forme, plaça les bourgeois dans des conditions plus favorables que les paysans d'alentour. Elle ne porta

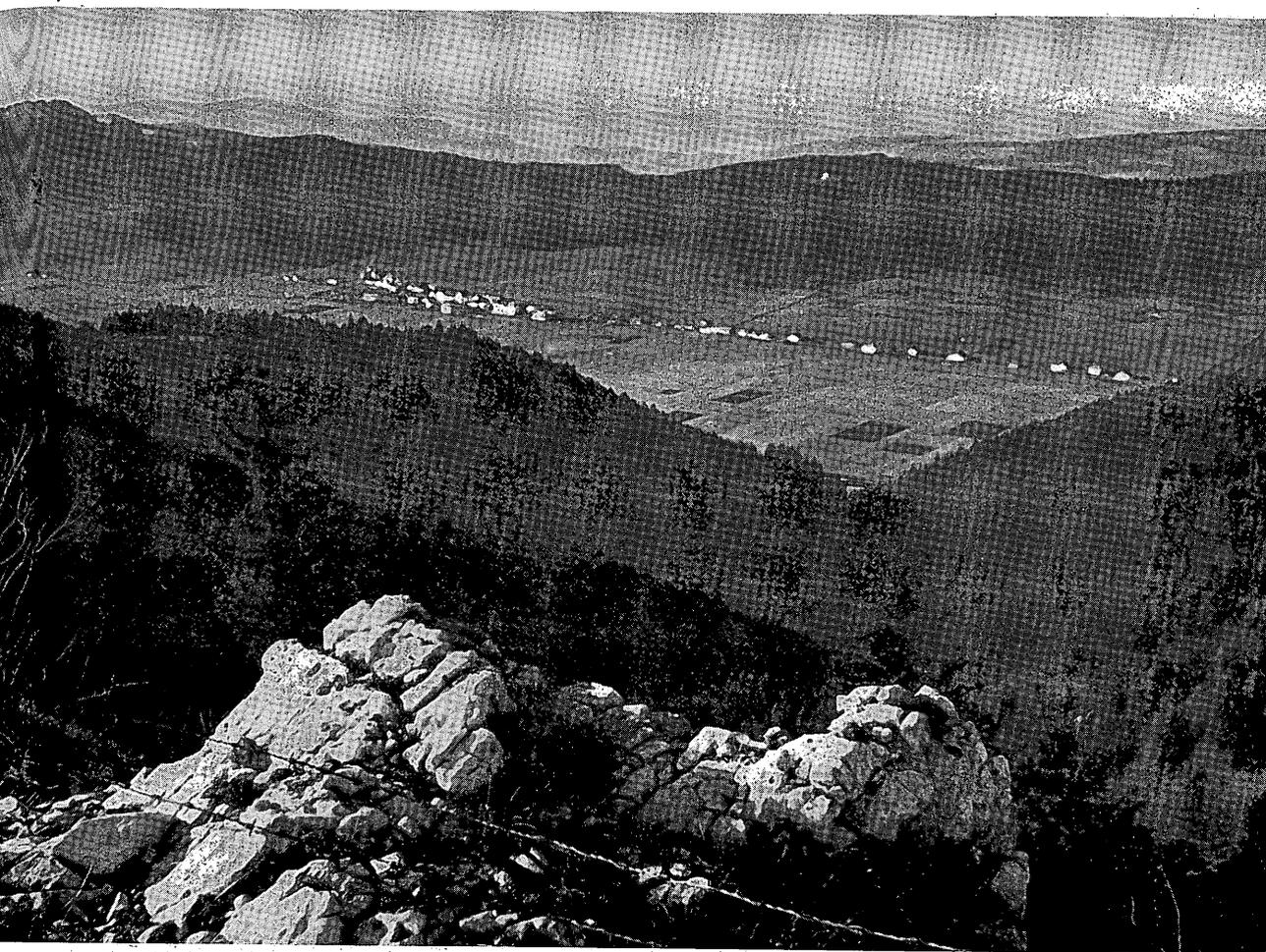
des fruits que par l'extension que ses bénéficiaires lui donnèrent, et parce qu'elle servit en partie de modèle aux libertés octroyées beaucoup plus tard à Boudry, au Landeron, puis à Valangin. Certes tous les habitants de la campagne n'étaient point des serfs; des hommes francs dits *royés* (royaux), sujets directs des rois de Bourgogne, puis de l'Empire, ne dépendaient des comtes que pour la justice et l'armée. Ils paraissent avoir vécu surtout au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, avant d'être réduits à la condition de vassaux des seigneurs de Neuchâtel.

**LE PARTAGE DES TERRES ET SES SUITES.** Outre la charte, l'acte qui influença beaucoup les destinées de toute la région des lacs fut le partage, mal connu, des biens entre les cohéritiers de la seigneurie de Neuchâtel. Berthold, représentant la branche aînée, reçut les terres de langue romane, mais pas le titre de comte. Ulrich III obtint les territoires de parler germanique, devenant ainsi l'ancêtre des familles d'Arberg, de Nidau et de Strasberg. Un parchemin de 1225 environ, montre comment oncle, neveu et évêque de Lausanne se partagèrent leurs ministériaux, c'est-à-dire des serviteurs liés par un lien vassalique. Dans un arrangement antérieur à 1220, entre l'abbé de Saint-Jean et les habitants de Saint-Blaise, Marin, Cornaux et Cressier, accusés de déprédations dans des pâturages, des bois et des communaux, le nom de Voëns, localité au centre des disputes, fut donné en langue romane et « teutone ». Pour fixer les limites et les droits réciproques, on questionna les hommes les plus âgés des villages, sous serment, au péril de leur âme. Autre fait significatif d'un esprit de toujours, un bourgeois sur le point de mourir fit un don à l'abbaye de Fontaine-André, en compensation de dîmes mal payées.

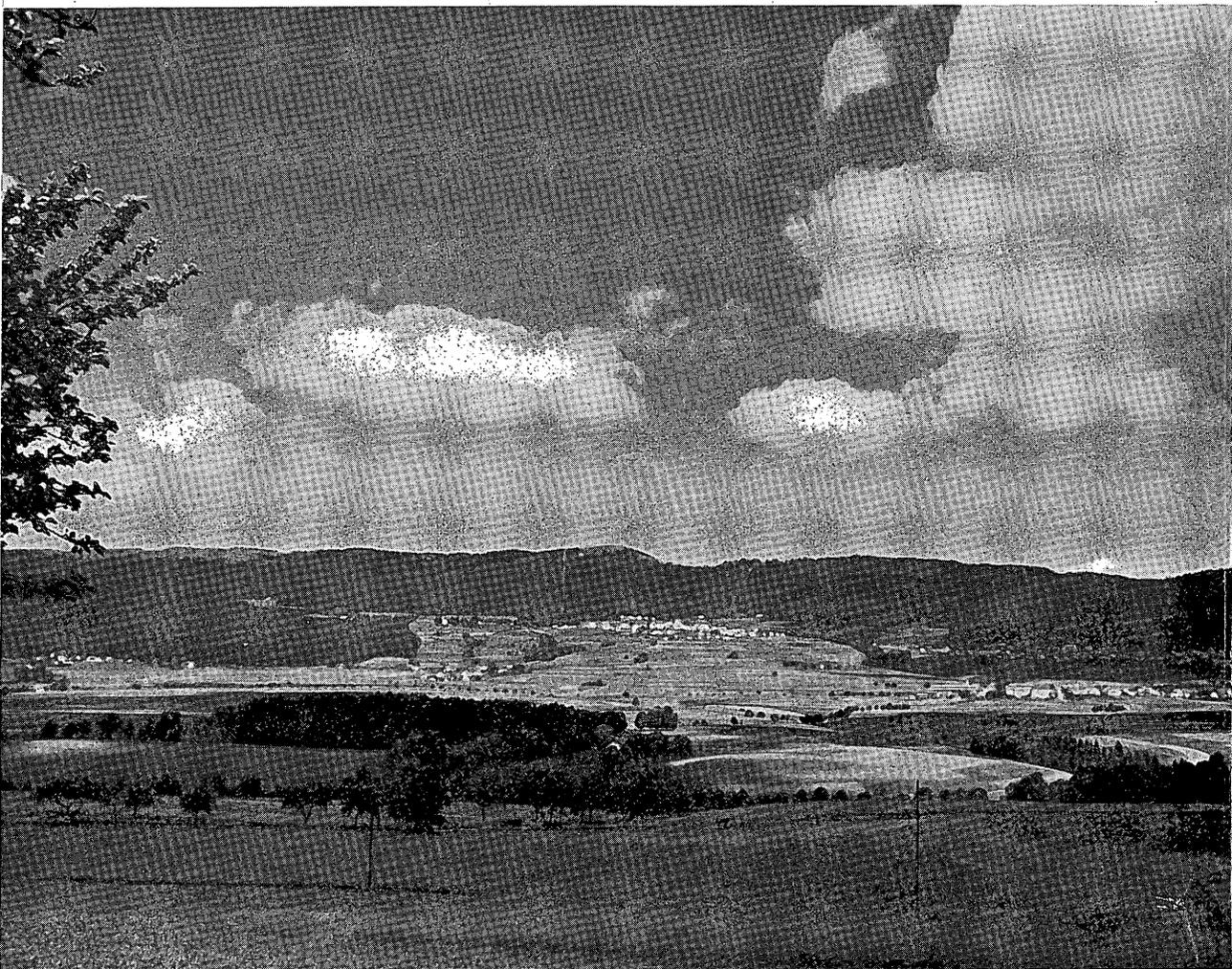
En 1218, lorsque disparurent les Zähringen qui avaient pris un ascendant extraordinaire sur la future Suisse romande, une chance s'offrit aux seigneurs de Neuchâtel, celle de devenir les vassaux immédiats de l'empereur. Cependant, la division des terres désavantagea Berthold au profit de ses cousins. En 1224, il fut sans doute contraint, par manque d'argent ou autrement, de remettre à l'évêque de Lausanne le droit de monnayer acquis par son grand-père. Quatre ans plus tard, il donna les moulins de Serrières en garantie à l'abbaye de Saint-Jean, après lui avoir vendu des terres au Val-de-Travers, puis il lui céda le droit de patronage sur l'église Saint-Maurice de Nugerol, la future église paroissiale du Landeron. Berthold, encore, donna en gage à l'évêque de Bâle un droit d'avoué exercé sur Bienne et les localités depuis le Fornel de Gléresse à Boujean. Il renonça aussi à lever, sur les hommes de Lugnorre, des impositions non consenties par leurs représentants, visiblement pour les retenir ou se les attacher. Parallèlement, dès 1242, se précise pour nous l'existence des seigneurs d'Arberg-Valangin, résolus à s'émanciper des tutelles gênantes au Val-de-Ruz et dans les Montagnes.

A une époque où la situation très mouvante paraît sujette à de constantes révisions, la zone d'influence des seigneurs de Neuchâtel, malgré un passif apparent, reste étendue bien au-delà des limites de l'actuel canton, au sud et à l'est. La pénétration paraît assurée au Val-de-Travers, bien que de ce côté Berthold doive rendre hommage à Jean de Chalon, seigneur de Salins, pour toutes ses terres, bois, eaux, pour la justice et les villages, en exceptant le péage et une catégorie de colons: les hommes royaux. L'acte passé en 1237 reconnaît en outre à Berthold la garde du prieuré de Môtiers, acquise on ne sait quand, dont ses successeurs tireront un parti fructueux.

Si le seigneur de Neuchâtel paraît handicapé sur certains points, en d'autres cas il menait ses affaires sans trop de scrupules,



3. De la crête reliant Tête-de-Ran au Mont-Racine, on aperçoit, par secteurs, le village de La Sagne.



4. Le centre du Val-de-Ruz et Tête-de-Ran au début de l'été.

face à de plus faibles. Avec son cousin d'Arberg, il fut remis à l'ordre par le pape Grégoire IX, pour avoir molesté l'abbaye de Saint-Jean au lieu de la protéger. En 1243, l'évêque de Lausanne prit des mesures pour relever le monastère ruiné par des guerres et de mauvais administrateurs. Rendant d'une main ce qu'ils avaient peut-être pris de l'autre, Berthold, et Rodolphe son fils, donnèrent alors au couvent une terre à Marin, puis la Poissine de Wavre et le droit de pêche dans la Thielle, à titre d'amende et d'aumône. A la suite de nouveaux conflits mal connus, l'évêque de Bâle aurait peut-être surpris et brûlé Neuchâtel, en 1249. D'autres faits étaient néanmoins plus réconfortants. En 1235, par exemple, les chevaliers et les bourgeois du lieu se virent autorisés à construire un hôpital — en fait un hospice pour les pèlerins ou les indigents — affranchi de certaines taxes et doté d'une terre.

Dans un temps aussi pauvre en documents synoptiques, où les actes sauvés de la destruction donnent une image fragmentaire et discontinue de la réalité, laissant trop de place à des interprétations contradictoires, il est précieux de disposer, grâce au cartulaire de Lausanne, d'une liste des paroisses et des maisons religieuses du pays. Les paroisses, en effet, formaient l'unité de groupement la plus ancienne, la plus complète et la plus stable des villageois partagés entre divers seigneurs, et de surcroît point encore organisés en communes. Dans le décanat de Neuchâtel, les églises se répartissant l'actuel territoire du canton étaient, en 1228: les prieurés de Bevaix, de Corcelles et du Val-de-Travers (à Môtiers), et les paroisses qui en dépendaient, les églises de Saint-Martin, de Dombresson, d'Engollon, de Fontaines, Cofrane (uni à Corcelles), Saint-Sulpice, Travers (uni ensuite au prieuré de Môtiers), Serrières, Colombier, Pontareuse (couvrant le territoire des communes actuelles de Cortaillod à La Chaux-du-Milieu), Saint-Aubin et Concise (pour la région de Vaumarcus). Les abbayes de Saint-Jean (proche de Cerlier) et

de Fontaine-André, les paroisses de Saint-Blaise, Cornaux, Cressier, Nugerol (remplacé cent ans plus tard par Le Landeron) relevaient du décanat de Soleure, une autre subdivision de l'évêché de Lausanne. Non mentionnées en 1228, les paroisses des Verrières et des Brenets dépendront plus tard de l'archevêché de Besançon. Cette géographie ecclésiastique a marqué longtemps et profondément l'organisation territoriale du pays, autant que sa vie spirituelle.

LA LENTE FORMATION DU TERRITOIRE. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il est significatif de voir Sybille de Mont-

faucon, veuve de Rodolphe III de Neuchâtel, accepter d'entente avec les bourgeois de la ville l'usage de la monnaie émise par l'évêque de Lausanne. Cet acte permettait aussi d'échapper à l'interdit jeté sur le pays, et fixait les rapports entre cet argent et celui de Vienne (France), utilisé jusqu'alors pour les redevances (1272). Au reste, les seigneurs n'étaient guère scrupuleux et parfois inspirés par leur goût du pillage. Une mésaventure de Rollin prouve qu'il n'estimait guère à sa juste valeur la puissance économique des tiers. Ayant capturé et séquestré indûment deux marchands de Milan porteurs d'une grosse somme d'argent, il dut les dédommager entièrement, sur l'intervention du comte de Savoie (1299). Un autre acte laisse entendre que les Neuchâtel étaient redevables — déjà — de sommes d'argent à des banquiers florentins; ils ne purent annuler dettes, revendications et querelles que par un paiement en règle (1297).

Si les bourgeois commençaient à être parfois associés aux mesures qui les concernaient, les paysans continuaient généralement à se voir traiter comme de simples choses, dans les conflits et les contestations d'intérêts opposant les nombreux enfants des seigneurs de Neuchâtel à leurs frères, à leurs voisins, ou à leurs

cousins d'Arberg et de Nidau. En 1277, Rodolphe de Nidau céda aux coseigneurs de Neuchâtel tout ce qu'il possédait entre le Fornel de Gléresse et la région du Landeron (prés, bois, cens et hommes), ainsi que Lignièrès. En échange, il reçut de ses cousins tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse de Diesse, à Illens, et de la Petite-Thielle à Nidau, en exceptant la dîme d'Anet. Entre les deux Thiellès, les parties contractantes ne devaient rien fortifier. De cette manière se précisait peu à peu le découpage des limites modernes qui allaient encore être l'objet d'âpres luttes. En effet, Henri d'Isny, évêque de Bâle, faisait renforcer le château d'Erguel qui surveillait le débouché du Val-de-Ruz placé sous sa suzeraineté. Profitant de ses bonnes relations avec Rodolphe de Habsbourg, il obtint, en 1283, confirmation du droit de bâtir un château au Schlossberg, bientôt achevé par son successeur. Ainsi posait-il un jalon décisif en marge, voire dans la zone d'influence de ses rivaux.

Par un acte d'arbitrage témoignant des nombreuses querelles de famille dues aux héritages, le comte Thierry de Montbéliard intervint entre ses petits-enfants, en 1278. Il prononça notamment qu'Henri de Neuchâtel serait homme lige de son frère Amédée, et que leurs deux sœurs auraient mille livres de Lausanne, assurées par la possession de biens sis au Val-de-Ruz, à la Côte et à Boudry, dont c'est la première mention, très significative. En effet, la situation évoluait le long du cours de l'Areuse où s'arrêtaient jusqu'alors les terres des Neuchâtel. Les seigneurs de Vaumarcus, naguère bien dotés, perdaient irrémédiablement leur puissance et leur richesse. En 1266, Perrin vendit à Jean de Chalon, seigneur de Salins, ses biens de Jougne; en 1282, Pierre céda l'avouerie de Vermondins et de Pontareuse et sa part de pêche dans la rivière voisine à Girard, coseigneur d'Estavayer, puis abandonna même pour un temps sa propre terre à un seigneur franc-comtois.

NEUCHÂTEL ARRIÈRE-FIEF DE L'EMPIRE A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle,  
ET LES GUERRES DE VALANGIN. l'histoire de Neuchâtel

subit la pression d'événements extérieurs d'une tout autre portée que les ordinaires guerres privées. Alors qu'il assiégeait Berne, en 1288, Rodolphe de Habsbourg, désireux d'obtenir l'appui de son beau-frère, Jean II de Chalon-Arlay, lui donna en fief le péage de Jougne et obligea Rollin de Neuchâtel, encore mineur, à reprendre son comté en fief du puissant baron franc-comtois. Ainsi, en dépit du terme trompeur de résignation volontaire employé dans les chartes, le jeune seigneur perdait, bien contre son gré, le bénéfice de l'immédiateté impériale. Il était en effet sacrifié aux intérêts des grands du jour, c'est-à-dire à une politique contrecarrant l'influence croissante du roi de France, Philippe le Bel, dans les deux Bourgognes. La ratification de l'acte par Rollin (dit aussi Raoul ou Rodolphe IV), devenu majeur, se fit éloquemment attendre jusqu'en 1311. Les textes remis au vassal et au suzerain portent du reste des variantes révélatrices de l'état d'esprit des parties.

Rollin conclut une alliance avec Fribourg, en 1290. Certes, ce rapprochement avec une des futures villes suisses peut se placer en tête d'une longue lignée d'actes, et rappelle avec à-propos le jeu des influences exercées alternativement ou concurremment sur Neuchâtel par les Etats situés de part et d'autre du Jura. Dans le cas particulier, néanmoins, il ne faut pas oublier des circonstances plus étroitement régionales. Rollin, assisté de toute la communauté des bourgeois de Neuchâtel, concluait une alliance offensive, nommément dirigée contre les frères Guillaume d'Arberg et Jean de Valangin, aussi possesseurs de terres sur les bords de la Sarine. Cette précision donne la clé de l'acte. Un arbitrage de 1276 avait mal réconcilié les seigneurs de Valangin et de Neuchâtel, violemment opposés à cause de droits en litige

au Val-de-Ruz. Les querelles avaient repris, facilitées et envenimées par la situation des sires de Valangin, à la fois vassaux du comte de Montbéliard pour leur château, vassaux de l'évêque de Bâle pour le Val-de-Ruz, mais dépendant avec beaucoup d'impatience de leurs cousins de Neuchâtel pour divers droits.

Rétablie entre les Fribourgeois et les Arberg par l'entremise de l'évêque de Lausanne et de Jean de Chalon (1293), la paix sembla imminente aussi avec Rollin, en 1294. Elle fut rompue, deux ans après, lorsque Jean et Thierry d'Arberg reprirent en fief de l'évêque de Bâle la grange de Bussy et leur forteresse neuve du Val-de-Ruz, dite la Bonneville. Les deux frères, appuyés par les troupes épiscopales, furent battus et capturés à la bataille de Coffrane, le 28 février 1296. Ils ne furent libérés six mois plus tard qu'après avoir promis de respecter l'arrangement précédent, d'abattre un gibet récemment établi pour porter pièce au droit de haute justice de Rollin, et de ne pas accepter indûment dans leurs forteresses les hommes royaux. A la suite de nouveaux conflits mal connus, la Bonneville fut démolie par le comte de Neuchâtel, en 1301. Contrairement à ce qui se répète à tort, ses habitants ne s'en furent pas fonder, ni peupler La Neuveville au bord du lac de Biemme, mais ils se replièrent sur les villages voisins du Val-de-Ruz. Un siècle plus tard, leurs descendants firent valoir leur qualité ancienne pour jouir du droit de bourgeoisie à Valangin.

**LES NEUCHÂTEL RENFORCENT LEUR EMPRISE.** Les comtes renforcèrent leur position en recevant Boudevilliers

de Jean de Chalon, en accroissement de fief (1308), et par l'acquisition de la seigneurie de Vaumarcus. Pierre de Vaumarcus, en effet, se trouvait dans une situation extrêmement précaire: en 1306, il avait repris sa terre

en fief de Rollin, avec la prière de rebâtir le château et l'agglomération voisine, en piteux état. Débordant de beaucoup l'Areuse, les comtes de Neuchâtel prenaient désormais en tenaille les possessions des Estavayer, seigneurs de Gorgier, sur la rive nord du lac. En 1306, du reste, Rollin s'allia pour cinq ans aux bourgeois de Bienne, afin de tenir tête aux gens de Cudrefin, au seigneur et aux bourgeois d'Estavayer et à leurs partisans. Il inquiéta assez les seigneurs de Grandson pour provoquer de sanglants conflits. Même au Val-de-Travers, Rollin devint assez puissant pour obliger le chevalier Amédée de Vautravers à reprendre de lui, en fief lige, une maison édifiée en pierre, car il ne tolérait plus de forteresse indépendante (1301). Cependant le comte n'agissait en ce cas que comme avoué du prieuré Saint-Pierre de Môtiers, déjà passablement sous sa coupe.

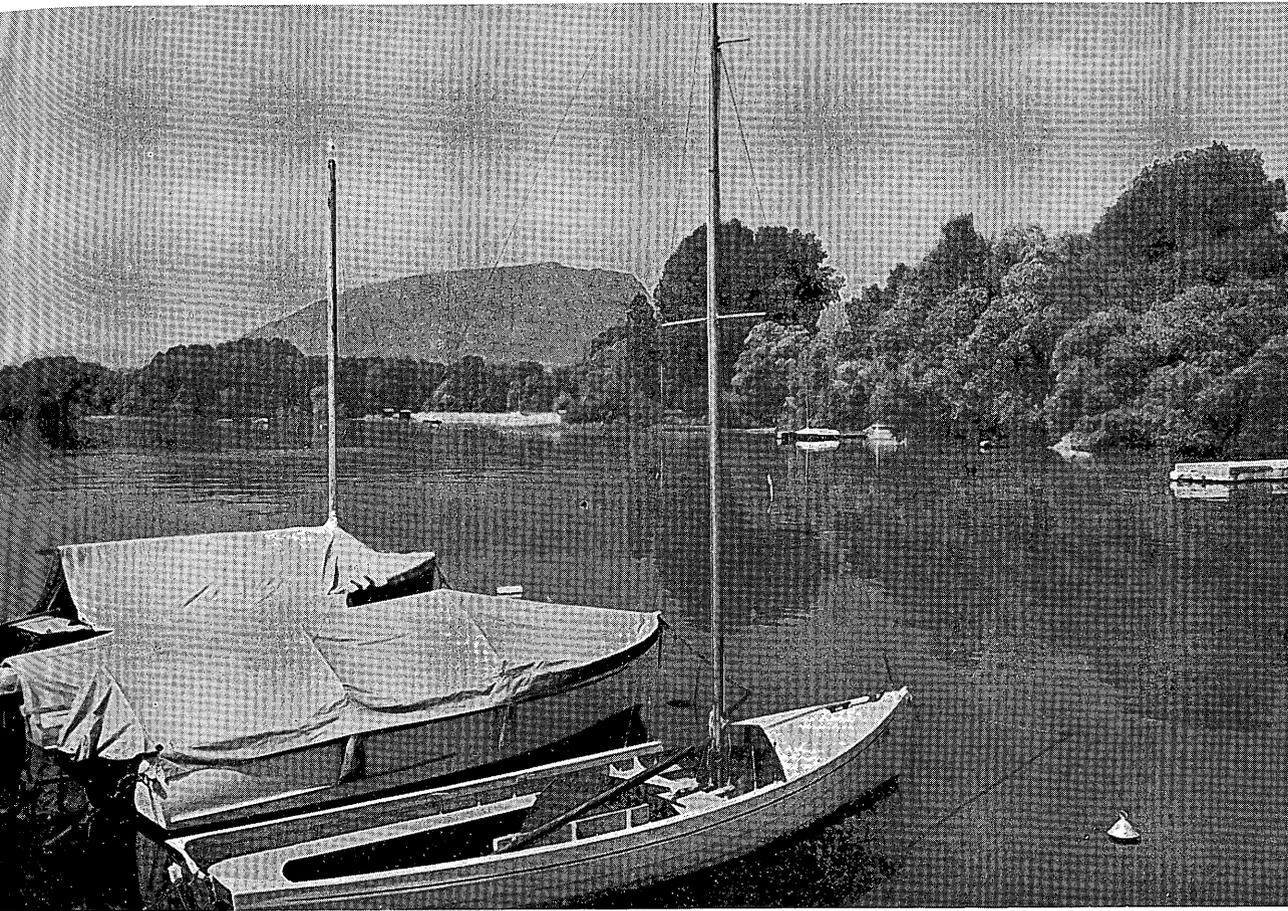
Reçu combourgeois de Berne pour dix ans, en 1307, Rollin dut s'engager à ne pas renouveler ses engagements avec Fribourg. Ainsi prenait-il une option décisive, à peine corrigée par des liens renoués tardivement. Le mariage du comte de Neuchâtel avec Eléonore, fille du comte de Savoie, confirma une importance reconnue par les voisins, encore que les châteaux et la terre de La Sarraz aient dû être assignés en garantie de la dot, reçue et utilisée pour payer des dettes. En 1311, à la suite d'un arbitrage, si Rollin abandonnait à Pierre d'Estavayer des droits de pêche sur l'Areuse, des sujets taillables à Cortaillod et à Bevaix et les bourgeois de Boudry et de Neuchâtel demeurant à Cortaillod, c'était pour l'obliger à tout reprendre en fief de lui. Deux ans après, le comte de Neuchâtel acheta l'avouerie de Pontareuse et de Vermondins et le droit de pêche. A son tour, cependant, Rollin prêta hommage à Jean de Chalon pour Boudevilliers et pour sa baronnie qui s'étendait du Fornel proche de Gléresse au finage de la Lance, près de Concise, ainsi que de la combe de Mijoux, voisine des Verrières et de Pierrefeu, proche

des Bugnenets, à la région du Vully. L'exception spécifiée des biens relevant de l'église de Lausanne rappelle opportunément qu'il ne s'agissait pas d'un territoire compact et de droits uniformes, mais d'une série de possessions diverses, enchevêtrées avec d'autres. Il n'en reste pas moins que, pour la première fois, le futur territoire de la principauté paraît prendre forme sur la carte, en dépit de contours encore flous. Hors de ces frontières, par le jeu des alliances matrimoniales, les Neuchâtel possédèrent temporairement les châteaux de Champvent et de La Motte, outre des terres dans le Vully et en Franche-Comté.

**HEURTS AVEC L'ÉVÊQUE DE BÂLE.** Dans la région occidentale du lac de Bièvre, la situation se stabilisa aussi dans le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, mais au désavantage des Neuchâtel. Après la construction du Schlossberg, l'évêque de Bâle créa encore La Neuveville, entre 1312 et 1318, pour consolider sa position et bloquer le passage. Cette initiative provoqua un conflit et sans doute la destruction de la localité nommée La Tour-de-Nugerol. A la suite de cela, Léopold, duc d'Autriche, imposa sa médiation en 1316. Les prisonniers seraient relâchés, des biens échangés et le comte renoncerait à ses prétentions sur La Neuveville; les parties s'engageaient à ne plus édifier de bourg, ni de fortifications entre les ruisseaux de Ville et de Vaux. La défaite paraît bien confirmée par la circonstance qu'en 1317, Jean d'Arberg, seigneur de Valangin qui avait soutenu Rollin, dut se reconnaître vassal de l'évêque pour le Val-de-Ruz et arrière-vassal pour le château de Valangin, tenu du comte de Montbéliard; il réservait toutefois l'hommage dû au comte de Neuchâtel pour les hommes royaux, la juridiction criminelle et le plaid général.

Ne pouvant rester sur son échec, ni sans défense à l'est, Rollin, protecteur de l'abbaye de Saint-Jean, se fit céder par elle, en 1325, un pré qualifié aussi de placé, dit Le Landeron, pour y édifier une ville ou forteresse. Ce terrain était sans doute parmi ceux que ses ancêtres avaient donnés au couvent. Quoi qu'il en soit, la ville se développa rapidement et reçut une charte de franchises, en 1349. Ses bourgeois, libres, virent confirmer les privilèges reçus par leurs ancêtres du premier bourg de Nugerol, en 1260. Ils pouvaient élire des conseillers confirmés par le comte. Les pittoresques récits d'une vaine attaque du Landeron par les Bernois, en 1324, répandus par le chroniqueur Justinger, doivent en réalité s'appliquer à la localité de La Tour-de-Nugerol, ruinée par la guerre, une dizaine d'années auparavant. De ce côté-là, l'existence des populations essentiellement vigneronnes et agricoles ne fut dès lors plus troublée, sinon par les scandales que provoquait la rivalité entre les Neuchâtel et les Nidau pour la nomination de l'abbé de Saint-Jean. L'alliance conclue entre Bienne, La Neuveville et Rollin, en 1342, prouve que les vieilles querelles s'étaient définitivement apaisées.

CONFLITS A LA BÉROCHE. Pour donner une image vraie et synthétique de la situation, il faudrait pouvoir comprendre dans un même récit les conflits se développant aux deux extrémités du comté de Neuchâtel. En effet, pendant que Rollin peinait contre l'évêque de Bâle, les Estavayer, encerclés dans leurs terres de Gorgier depuis l'achat de Vaumarcus, et surtout les Grandson, inquiétés par la présence d'un remuant voisin aussi installé à Champvent, se mirent en campagne en même temps que l'évêque de Bâle. En 1317 déjà, Amédée de Savoie et Louis de Vaud agirent comme arbitres pour mettre fin aux guerres et aux dommages survenus, notam-



5. La Montagne de Boudry se profile derrière la baie d'Auvernier.



ment à propos du bois de Seyte près de Vaumarcus, et par le fait des limites du Val-de-Travers. Rollin s'empessa d'obtenir confirmation de l'appui de son suzerain, Jean de Chalon-Arlay; celui-ci tenta bientôt de départager les antagonistes qui se concurrençaient âprement dans les bois couvrant la crête entre le Chaseron et le Creux-du-Van (vers 1320). De nouvelles hostilités assorties d'incendies et de violences furent apaisées par une sentence d'Aymon, comte de Savoie, en 1326 seulement. Toujours dans cette région, les Estavayer, seigneurs de Gorgier, qui avaient pu se maintenir pratiquement indépendants, virent s'amoinrir peu à peu leur situation, soit par les menaces de leurs voisins, soit par impéritie ou par les divisions d'une nombreuse descendance. En 1340, Pierre d'Estavayer reprit en fief lige de Louis de Savoie, baron de Vaud, son château de Gorgier, la châteltenie, les dépendances et tous les hommes de cette terre. Pierre recula d'un rang dans la hiérarchie féodale en 1344, en dépit d'une augmentation de terre, lorsqu'il se reconnut vassal de Louis de Neuchâtel, et par là même arrière-vassal du comte de Savoie. Ainsi saisit-on sur le vif un cas typique des imbrications féodales en Suisse romande. Dans le même ordre d'idées, le comte de Montbéliard ayant cédé le fief du château de Valangin à Louis de Neuchâtel, en 1335, l'emprise du comte de Neuchâtel se fit plus puissante sur ses lointains cousins de Valangin. Ceux-ci, cependant, réussirent à différer la prestation d'hommage jusqu'en 1360, puis surent s'en affranchir à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

LE PEUPEMENT DU JURA. Dans les montagnes, la colonisation faisait des progrès évidents, preuve en soit les conflits ranimés par les défricheurs et les habitants de Grandson et du Val-de-Travers. Pour sa part, Jean d'Arberg 41

6. Le vignoble des côtes de Cortaillod, la Tuilerie-de-Bevaix et la pointe du Grain.

accensa, en 1326, en faveur d'un Henriet venu de Montandon, de l'autre côté du Doubs, des forêts à défricher et un petit pré à la Corbatière. Assurément pour retenir les habitants du Val-de-Ruz, Jean d'Arberg précisa ses droits et ceux de ses sujets, en 1331, ce qui était une garantie précieuse pour eux. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, des exploitants venus pour les trois quarts de Fontainemelon mirent en valeur la région de La Chaux-de-Fonds. Rollin accorda l'affranchissement de la mainmorte et divers avantages aux hommes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, et à ceux qui voudraient s'établir là, en 1337. Les religieux de Montbenoît se virent autorisés à établir une grange aux Prés-Rollier, dans un des endroits les plus reculés de l'actuelle commune des Bayards, en 1342.

Dès 1351, un acte mentionnant les églises de La Sagne et du Locle, certainement antérieures à cette date, prouve que le peuplement des hautes vallées gagnait en amplitude. Il est au reste caractéristique de voir Jean II d'Arberg fixer les obligations de ses sujets, dans le domaine du service militaire et de la justice, en 1352. Il leur donna un banneret pour chef, et établit douze juges dans le bourg de Valangin, autorisés à consulter la Cour de justice de Neuchâtel dans les cas difficiles, puisqu'ils observaient la coutume de leurs voisins. La monnaie lausannoise fut introduite alors dans la seigneurie. Lorsque diverses familles des villages voisins reçurent le privilège de bourgeois de Valangin, en 1361, l'acte précisa qu'ils n'étaient plus tenus à résider au chef-lieu. A son tour, La Sagne reçut quelques avantages, en 1363, repris et étendus par la grande franchise de 1372, accordée aussi aux gens du Locle, dans un secteur allant de la limite sud de la vallée de la Sagne au Doubs, et des terres du comte de Neuchâtel, soit de la mairie de Rochefort, jusqu'à la Corbatière et à la combe de la Sombaille. Les francs-habergeants de cette région pourraient hériter jusqu'à un certain degré de parenté,

aliéner leurs biens moyennant un droit de mutation, et jouir des forêts, sans pouvoir les défricher à leur guise; ils seraient protégés contre l'arbitraire par la fixation des redevances et de taxes diverses. Partout bourgeois ou défricheurs gagnaient une certaine liberté de manœuvre, au détriment de leurs seigneurs. Il est vrai que la mort de Gérard d'Arberg qui avait péri à Laupen, en 1339, avec nombre de ses pairs, dans une vaine tentative d'abattre Berne, avait dû porter un coup sérieux au prestige de la noblesse, et accélérer une évolution irrésistible.

**L'AVENTUREUX COMTE LOUIS.** Si Rollin de Neuchâtel ne cessa de s'occuper des affaires régionales, son fils Louis, au tempérament bien caractéristique d'une génération et d'une époque, élargit beaucoup le champ d'action de sa famille. Onze ans de mariage avec Jeanne de Montfaucon, héritière d'une puissante et riche famille de Franche-Comté (1325-1336), l'entraînèrent dans d'inextricables démêlés avec ses nouveaux parents, et dans des partages compliqués encore par un remariage avec Catherine de Neufchâtel-Blamont. Des coups de main ensanglantèrent la rive gauche du Doubs en aval de Morteau pendant une quinzaine d'années, interrompus de trêves et d'arbitrages imposés par le duc de Bourgogne Eudes IV, ou par le roi de France Philippe VI. En 1346, entraîné par son parrain Louis de Savoie, le comte de Neuchâtel participa à une campagne contre les Anglais dans le nord de la France. Par chance, il arriva après la sévère défaite de Crécy (1346), fatale à tant de chevaliers. Après une brève reprise de la lutte contre les Montfaucon, Louis, mué en modeste condottiere, se battit en Italie au service des Visconti (1350-1351). Loin de tirer un profit quelconque de cette entreprise, il s'endetta sans réussir à se faire payer. Louis intervint aussi lorsqu'il fallut reprendre Sion révolté

contre son évêque (1352), puis participa sans doute à des coups de main en Franche-Comté, jusqu'au règlement définitif des querelles avec Jean de Montfaucon, en 1357. Signe évident de l'exaspération de ces guerres privées, Pierre d'Estavayer, seigneur de Gorgier, qui aurait dû appuyer Louis comme vassal, vint trahitusement commettre des violences à Neuchâtel, en 1356. Ce fut sa perte, car le suzerain obtint gain de cause par contumace, en 1357, dans un procès en confiscation. Après cela, Gorgier fut réuni pour quelques décennies au domaine comtal.

Au moment où des routiers écumaient les environs de Lyon, en 1362, Louis et son fils Jean furent faits prisonniers dans un combat malheureux qui leur coûta une forte rançon. L'hommage renouvelé envers le nouveau roi de France, Charles V, ne valut pas à Louis l'avantage pécuniaire escompté. Pour sûr, son humeur guerrière et sa prodigalité attirèrent au comte la notoriété et une certaine considération, mais aussi des mécomptes financiers et des échecs. Le plus douloureux et décisif fut la mort de son fils Jean qui s'éteignit à 35 ans, en 1369, dans le donjon de Semur. Le duc de Bourgogne, en effet, n'était guère pressé de relâcher un adversaire aussi valeureux, trop enclin à prendre la tête des remuants seigneurs francs-comtois, après avoir pris le parti du roi d'Angleterre.

**AFFAIRES INTÉRIEURES.** Que pouvait faire Louis de Neuchâtel dans ses terres patrimoniales, alors que tant d'affaires ou de chimères sans profit l'attiraient à l'étranger? Assurément rien de très favorable. Du moins sut-il éviter à ses sujets de sanglantes contestations avec leurs voisins du Plateau suisse et des heurts avec la puissance montante de Berne. Les bonnes dispositions de son parrain, Louis de Savoie, lui valurent donc l'avantage décisif, pour la formation territoriale du pays,

de devenir le suzerain des seigneurs de Gorgier. Les fréquentes absences du comte nécessitèrent l'institution d'un poste de lieutenant, habilité à gérer le pays. La division du comté en mairies et en châtellemes, dirigées par des officiers munis d'un pouvoir étendu, se précisa. A Neuchâtel, au Landeron, à Boudry et au Val-de-Travers, les sceaux des contrats permirent désormais de valider les actes importants. Des dernières années de Rollin et des premières de son fils datent aussi les reconnaissances de biens ou extentes. Malgré leur sécheresse et leurs insuffisances, ces listes de tenanciers livrent encore aux chercheurs une quantité de noms et quelques notations précieuses sur la condition des personnes.

Louis tenta de s'attacher les bourgeois de Boudry et du Landeron par l'octroi de chartes de franchises qui limitaient son pouvoir et ses revenus (1343 et 1350). C'était bien nécessaire à l'époque où la grande peste de 1349, ravageant durement le pays, fit disparaître sans doute le tiers des habitants de Neuchâtel; la redevance des moulins fut en effet allégée dans cette proportion. En 1347, un préjudiciable détournement du trafic commercial nécessita le déplacement du péage de Neuchâtel à Ballaigues, grâce à un octroi de l'empereur Charles IV, qui concéda aussi le droit appréciable de battre monnaie. Louis en fit usage, de manière limitée sans doute. A court d'argent, il vendit à différentes communes le droit d'*ohmgeld*, soit une taxe ou un péage sur les vins, et concéda d'importants droits d'usage dans les forêts aux communes de la région comprise entre Peseux et Bôle.

Cette évidente vague de concessions ne doit cependant pas faire oublier que le prestige de Louis, entretenu par ses hautes relations, se marqua par d'incessants travaux de mise en état de ses châteaux neuchâtelois. Bien mieux, sentant sa fin prochaine, rendue plus lourde de signification par la mort prématurée de

son fils, le comte fit élever dans la collégiale de Neuchâtel un prestigieux monument à sa mémoire et à celle de sa famille. Certes, le cénotaphe a été complètement remanié et agrandi au XV<sup>e</sup> siècle, puis restauré. Il n'en reste pas moins, en son genre, un des plus extraordinaires témoignages d'art que nous a laissés le moyen âge. Louis a réussi un coup de maître, en captivant l'attention des générations à venir, de manière à laisser dans l'ombre tout le côté négatif de sa vie agitée. Héritage particulièrement lourd, ses enfants illégitimes et ceux de son fils, Jean le Bel, allaient troubler gravement la vie du comté par leurs intrigues.

**LE RÈGNE D'ISABELLE.** La succession de Louis ne fut point une petite affaire, vu l'énergie et l'âpreté d'Isabelle de Neuchâtel à défendre ses droits, et du même coup l'intégrité de ce qui deviendrait le territoire neuchâtelois. Jean et Vauthier de Rochefort, demi-frères bâtards de la comtesse, furent pratiquement dépouillés de leur héritage. Jean II d'Arberg-Valangin, qui avait su se faire léguer Boudevilliers et la haute seigneurie sur le Val-de-Ruz, ne reçut rien, car il s'était compromis avec Rodolphe IV de Nidau. Bien que marié depuis sa tendre enfance à Isabelle, ce dernier vivait en effet en très mauvaise intelligence avec sa femme. Bientôt, le pays connut les misères de la guerre, car les bandes du sire de Coucy s'avancèrent assez pour brûler l'abbaye de Fontaine-André, en 1375. Rodolphe de Nidau ayant péri lors du siège de sa place forte de Büren, Isabelle se saisit sans délai de Cerlier. Seule une prompt intervention d'Amédée de Savoie contraignit la comtesse à reconnaître les droits de ce suzerain, de sorte que le bourg échappa aux Neuchâtel. En revanche, les Bernois firent leur profit des dépouilles des Nidau et modifièrent dès lors singulièrement l'équilibre des forces dans la région.

A son tour, Boudry fut le théâtre des excès de la redoutable Marguerite de Vufflens, veuve encore jeune du troisième mariage du comte Louis. En 1377, irritée de voir les bourgeois résister à ses exigences violant les franchises, elle fit incarcérer quelques meneurs, puis piller et démolir leurs maisons et enfin incendier la ville, après avoir mis hors d'usage ses défenses. A Cortaillod, douze maisons furent détruites et trois habitants tués.

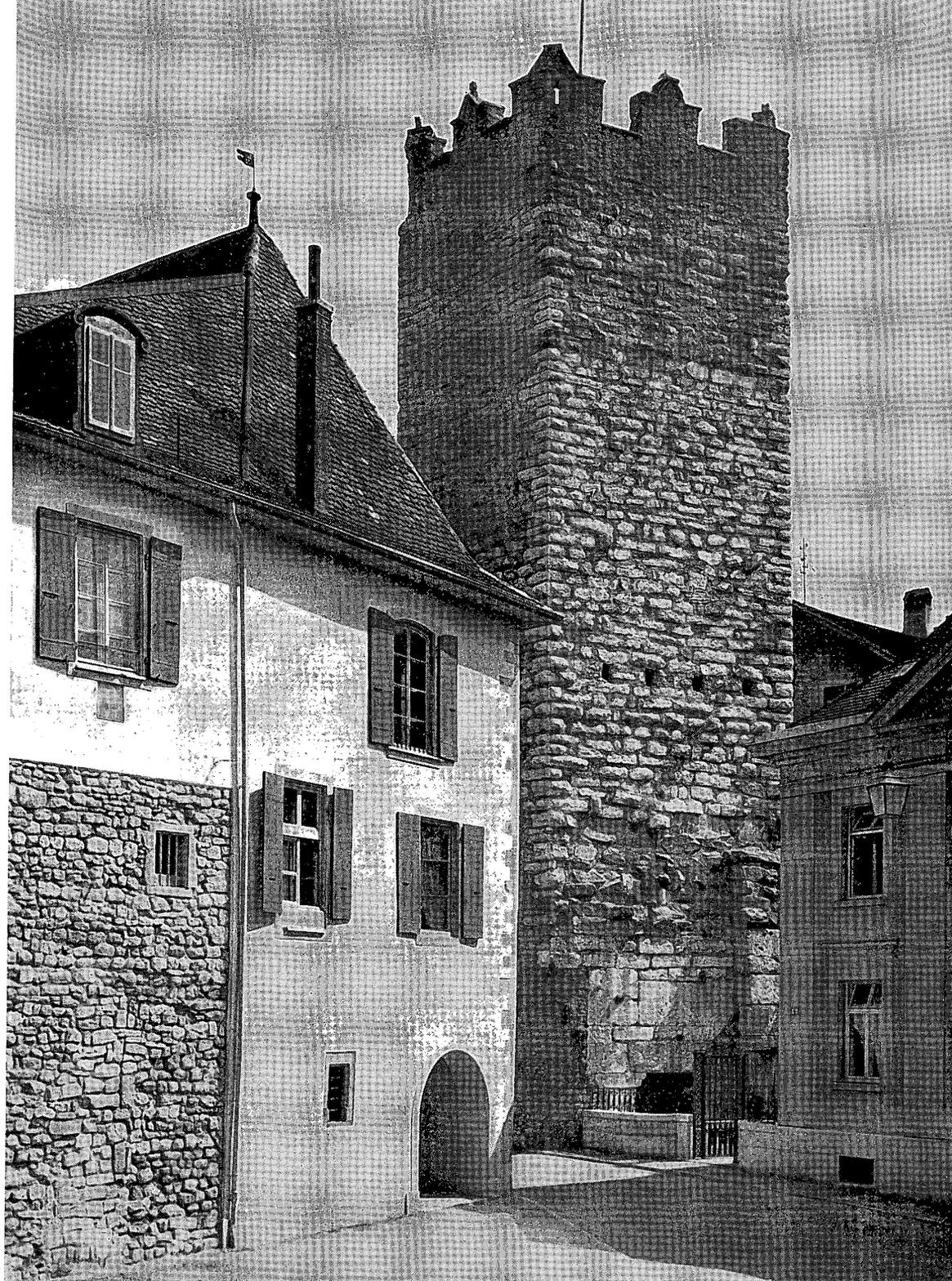
Après une vaine entremise du comte de Savoie, l'arbitrage de l'archevêque de Besançon se révéla nécessaire pour ramener la paix avec Isabelle de Neuchâtel. La comtesse avait en effet soutenu les bourgeois et sans doute assiégé le château de sa rivale. Le Val-de-Ruz connut aussi les angoisses de la guerre sous la régence de Mahaut de Valangin, qui exerçait la tutelle pour son fils mineur, Guillaume. Mécontente des Bernois, elle rompit son alliance avec eux et commit l'imprudence de céder aux exigences du duc d'Autriche en lui remettant sa terre de Willisau. Ainsi, après la victoire des Suisses à Sempach, en 1386, une expédition punitive d'un corps de Bernois ravagea le Val-de-Ruz.

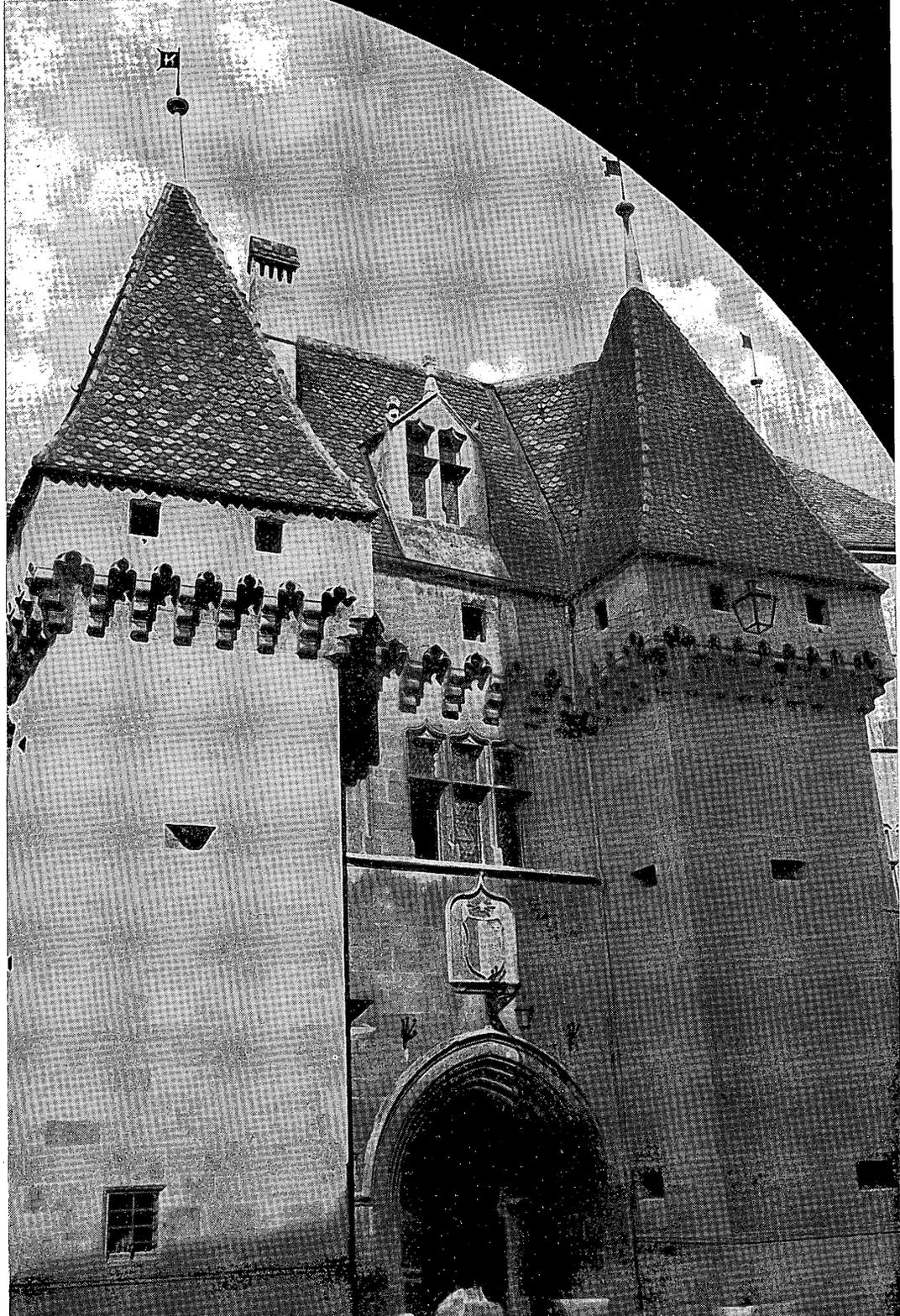
Dans l'ouest du pays, deux décisions d'Isabelle eurent une action non négligeable sur l'avenir. Selon les intentions de son père, elle donna Vaumarcus en fief à un fils illégitime de son frère Jean, pour le récompenser des services rendus. Girard de Neuchâtel-Vaumarcus, entré en possession de sa seigneurie en 1375, fit souche. Par sa lignée se prolongea en quelque sorte l'existence de sa famille paternelle, car la marque de bâtardise imposée à ses armes ne tarda point à disparaître. Pour porter pièce à Marguerite de Vufflens et disjoindre la Béroche du fief de Champvent, Isabelle rendit la seigneurie de Gorgier à Guillaume d'Estavayer. Un descendant de celui-ci vendit cette terre à Jean de Neuchâtel-Vaumarcus, en 1433, de sorte que cette famille seigneuriale devint la plus importante vassale des Neuchâtel. Traits révélateurs d'un caractère, Isabelle fut accusée de

faux monnayage par ses ennemis. Du moins est-on certain que la comtesse appointait une remplaçante qui jeûnait pour elle en temps de carême. Parmi les particularités de ce règne, il faut encore noter l'acquisition d'une horloge d'intérieur payée par les sujets en 1380. C'est la première dont il soit fait mention dans le pays.

LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE. Si chaque siècle a marqué les destinées du comté, le XV<sup>e</sup> est particulièrement remarquable par ce qu'on pourrait nommer, après coup, l'option helvétique. A première vue pourtant, ce choix ne fut pas le fait dominant, puisque les comtes avaient, auparavant déjà, conclu des alliances temporaires avec Fribourg, Bienne, Berne et Soleure, pour ne citer que les plus marquantes. D'autre part les comtes, d'origine allemande, furent alors paradoxalement introduits avec plus de bonheur et de succès que Louis de Neuchâtel à la cour de Bourgogne, dont la dynamique famille ducale était en pleine ascension. A la vérité il se produisait déjà, insensiblement, une dissociation entre le sort du pays et celui de ses possesseurs. Elle s'accentua simplement plus tard, d'une manière aussi irréversible que le rapprochement avec la Confédération helvétique, par l'intermédiaire de quatre cantons alliés.

L'ALLIANCE AVEC BERNE ET LES AGISSEMENTS DE VAUTHIER DE ROCHEFORT. Le jeu des alliances dynastiques et le fait que l'union de Rodolphe de Nidau et d'Isabelle avait été stérile, firent passer Neuchâtel en possession de Conrad de Fribourg-en-Brisgau, petit-fils de Louis de Neuchâtel par sa mère. Ce jeune seigneur badois fut élevé chez sa tante Isabelle, dont il hérita l'âpreté en même temps que les





terres. Son règne commencé en 1395, marqua un tournant très important pour l'histoire du pays. Premier comte d'une famille étrangère, il n'eut sans doute pas toujours le doigté nécessaire, dans une situation rendue plus délicate par des difficultés financières et des sujets en veine d'émancipation. Craignant d'être dépossédé, Girard de Neuchâtel-Vaumarcus s'empressa de faire confirmer ses droits par Jean de Chalon prince d'Orange, auquel Conrad venait de faire hommage. Moins chanceux, le bâtard Vauthier s'empara par surprise du château de Rochefort dont Conrad, comme Isabelle, lui refusait la possession. Les pannonneaux aux armes du duc de Bourgogne, dont l'astucieux bâtard avait fait usage, ne le protégèrent pas d'un immédiat retour offensif de son suzerain qui le jeta en prison.

Pour faire face aux créanciers devenus pressants, Conrad de Fribourg (en Brisgau) et Marie de Vergy, sa femme, établirent dans les formes un conseil chargé du gouvernement et de la surveillance des receveurs. Ces notables eurent l'occasion d'exercer tout particulièrement leurs fonctions lorsque le comte partit en croisade. Ils ne purent empêcher qu'à son retour, Conrad trouvât une situation nettement dégradée, à cause des tentatives d'ingérence du duc de Bourgogne, suscitées par Vauthier de Rochefort, et parce que les bourgeois commençaient à tenir tête.

Cherchant à reprendre du poil de la bête, Conrad ne fit que compromettre sa situation et celle de ses successeurs. Alors qu'en 1401, Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin, avait obtenu pour lui seul la combourgeoisie de Berne, et bientôt celle de Bienne, Conrad de Fribourg dut partager ce privilège perpétuel avec ses sujets. Le 16 avril 1406, en effet, trois actes parallèles furent passés à Berne, domiciliation déjà suggestive en elle-même. Par le premier, le comte était reçu combourgeois, et par le second les bourgeois de Neuchâtel acquéraient la même qualité moyennant une significative redevance annuelle. Un article, servant de

clé à cet arrangement unique en son genre, prévoyait que Berne serait arbitre entre Conrad et ses sujets, puis entre les successeurs des deux contractants; en cas de refus de se plier au jugement rendu, la partie désobéissante verrait se dresser contre elle la puissante ville des bords de l'Aar. Les troisièmes bénéficiaires de la combourgeoisie étaient les chanoines de la collégiale de Neuchâtel. Deux jours après, le chevalier Gauthier de Colombier bénéficia d'un acte analogue. Si Conrad avait calculé pouvoir mater ou neutraliser les Neuchâtelois par cette alliance, les faits démentirent cruellement ses prévisions. Son intervention n'avait vraisemblablement pour but que de corriger, sans succès, une initiative partie des bourgeois. En dépit du consentement allégué, l'acte fut sans doute plus ou moins imposé au comte. Des articles additionnels du 17 avril, prévoyant le cas d'une guerre entre Berne et Conrad, furent établis tout à l'avantage de la puissante ville.

Très rapidement, les Neuchâtelois usèrent de ces traités pour renforcer leur position à l'égard du comte à qui ils refusèrent communication de leurs franchises. Au début, Berne leur donna raison sur presque tous les points en litige. Plus tard toutefois, elle refusa de couvrir des actes de violence commis au Val-de-Ruz, et imposa une commission d'experts pour examiner des documents douteux. Bientôt apparut au grand jour le rôle criminel du bâtard Vauthier de Rochefort qui, aidé du chanoine Jacques Léchet, avait forgé de fausses chartes de franchises en faveur de la ville de Neuchâtel. L'examen attentif des sceaux et une surveillance discrète des deux coupables présumés permirent de les confondre. Léchet avoua tout. Vauthier, incarcéré à Besançon, nia en résistant avec succès à la torture. Sa folle outrecuidance le perdit enfin lorsque, libéré, il ne craignit pas d'assieger Conrad en justice, en se basant sur un autre de ses faux.

19 février 1413. Ainsi finissait très mal le dernier des bâtards du comte Louis. Ses terres de Rochefort et des Verrières furent réunies au domaine direct des comtes. Abandonné, le château de Rochefort dépérit et devint une carrière commode pour les gens du voisinage.

A VALANGIN ET A LA BÉROCHE. Ayant fait rentrer les Neuchâtelois dans l'ordre, Conrad obligea Guillaume d'Arberg à prêter hommage. Ce seigneur venait d'accorder aux bourgeois de Valangin un acte appelé la grande franchise qui leur assurait les mêmes droits qu'aux habitants de Neuchâtel. En cette année 1406, il fallait visiblement gagner de vitesse les mécontents et empêcher une combinaison pareille aux actes qui avaient rendu Berne arbitre de la situation à Neuchâtel. Guillaume, néanmoins, ne cessa d'amenuiser ses droits en les monnayant, pour s'assurer des ressources immédiates.

En 1398, furent rédigées les coutumes de la Béroche, un code curieusement incomplet où apparaît l'état de fait existant entre des groupements villageois et leur seigneur. Une tentative de Conrad de Fribourg, pour détacher les Bérochaux de la coutume d'Estavayer et les soumettre à celle de Neuchâtel, échoua complètement. Pour bien montrer l'étroitesse de leurs liens avec la ville voisine, les habitants de la seigneurie de Gorgier bâtirent, en 1410, un fragment de l'enceinte d'Estavayer du côté du lac. La codification des coutumes de Nugerol (1403) et de celles de Valangin (1425) est aussi révélatrice d'une foule de particularités notées sans ordre et concernant surtout l'application de la justice. Signe d'une certaine initiative dans le domaine économique, c'est au début du XV<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent régulièrement les mentions de ferrières ou forges à Saint-Sulpice.

**JEAN DE FRIBOURG.** Fils unique de Conrad, Jean de Fribourg eut, en partie grâce à son mariage avec Marie de Chalon, sœur de son suzerain, une carrière marquante au service des ducs de Bourgogne. Ainsi, en 1419, il se trouvait dans la suite de Jean sans Peur, lorsque celui-ci fut massacré par les hommes du dauphin — le futur Charles VII — sur le pont de Montereau. Fait prisonnier, il fut libéré contre une rançon à laquelle souscrivirent ses sujets neuchâtelois. Sa femme dut néanmoins mettre ses bijoux en gage chez un banquier de Genève. Jean de Fribourg joua un rôle lors d'une entrevue entre le duc de Bourgogne et l'empereur Frédéric IV, à Besançon et, comme ambassadeur, au Concile de Bâle. Devenu maréchal de Bourgogne, il lutta avec succès contre les troupes d'Ecorcheurs dévastant ce pays. Pour ce faire, il s'installa au château de Champlitte hérité d'un oncle, et entretenit un train de maison d'une soixantaine de personnes. La goutte cependant le contraignit bientôt à renoncer au service militaire, mais ne l'empêcha pas d'exercer d'autres activités.

Comte pacifique et bienfaisant pour les Neuchâtelois, Jean menait une vie quotidienne assez bien connue, grâce à la diligente curiosité de quelques historiens. Ainsi son goût pour la viande de bœuf, les venaisons et les bons vins devaient nuire précocement à sa santé et rendre inefficaces toutes les médications. Après la liquidation de ses affaires, le jeu de paume, la chasse et la lecture occupaient ses loisirs, car il disposait d'une bibliothèque. Marie de Chalon ne craignait pas de mettre la main à l'ouvrage en préparant elle-même ses confitures sucrées au miel, et s'occupait avec sollicitude de ses gens malades. Des 26.000 bondelles que les taillables d'Auvernier devaient chaque année, une partie seulement était consommée à la « cour » du comte pendant le carême ; le reste était distribué à des maisons religieuses, voire à des prêteurs, ou était échangé contre des

palées plus appréciées. Même s'il se contentait de manger dans des assiettes d'étain, Jean de Fribourg savait vivre en grand seigneur. Il fit transformer son château de Neuchâtel avant de le reconstruire à la suite du catastrophique incendie de 1450 qui détruisit la ville. Par ses soins, le monument des comtes, à la collégiale, fut remanié, et enrichi de deux statues d'un maître prestigieux Matthäus Ensinger. Au style hanché et plus expressif que celui des gisants et des chevaliers contemporains du comte Louis, on mesure toute l'évolution artistique accomplie. Le passage du pape Félix V avec sa suite de 200 chevaux, en 1446, fut l'occasion d'une réception aussi soignée que le passage du duc Philippe le Bon à Neuchâtel, en 1454, à l'occasion du baptême de son filleul Philippe de Hochberg.

LE RENOUVELLEMENT DES FRANCHISES DE NEUCHATEL. L'évocation de cette vie active, brillante et réussie d'un comte de Neuchâtel ne doit pas faire oublier les répercussions qu'elle eut sur l'histoire du pays. Grâce

à la médiation de l'archevêque de Besançon et de divers personnages, Jean conclut un arrangement avec Guillaume d'Arberg. Le seigneur de Valangin se reconnut vassal, non sans en concevoir un violent dépit (1424). Lorsque ses affaires l'amenaient hors du pays, le comte confiait volontiers le gouvernement à Jean de Neuchâtel-Vaumarcus, dont l'influence ne cessait de grandir. Outre la terre héritée de son père, ce vassal avait reçu de Conrad la seigneurie de Travers; il acheta encore celle de Gorgier à Jacques d'Estavayer, en 1433. Beau-père de Jean III, le nouveau seigneur de Valangin, il administra les terres de son gendre, et fit le projet d'élever une enceinte au château.

Grâce à son crédit et à ses charges de conseiller et de gouverneur général en Bourgogne, Jean de Fribourg put déjouer les

tentatives des officiers du duc, son maître, de s'emparer de la mairie des Verrières. Possédant une maison à Berne, il sut se faire estimer des bourgeois de cette ville et défendre leurs intérêts à la cour de Bourgogne, attitude qui contrastait favorablement avec les maladresses de son père. Il prit le parti des Bernois contre le duc d'Autriche qu'il avait déjà combattu pour ses possessions dans le pays de Bade. Un des actes les plus décisifs de son règne fut le renouvellement des franchises de Neuchâtel.

L'incendie de la ville en 1450 devint la source de difficultés imprévues, parce que la charte de 1214 avait disparu dans la catastrophe. Les bourgeois, se saisissant de ce prétexte, contestèrent leurs astrictions fiscales à l'égard du moulin et du four, ou pour les boutiques et la vente des textiles; ils se soumièrent toutefois avant l'intervention d'arbitres qui confirmèrent le droit du comte de nommer un maire, jurant de respecter les privilèges existants, mais contrôlant l'activité du conseil des bourgeois (1451). Tôt après surgirent de nouvelles prétentions des Neuchâtelois. Ils voulaient restreindre les droits du comte à ceux codifiés par la charte de 1214, dont un exemplaire se trouvait à Lausanne dans les archives épiscopales. Tout naturellement, le litige fut porté devant le Conseil de Berne qui se prononça en 1453. Les cas de subventions extraordinaires furent exactement définis, les usages anciens confirmés et la propriété des grèves ou des lieux non cultivés réservée au seigneur, habilité à reprendre à son profit les vignes et les maisons abandonnées après un certain délai. Berne arrêta enfin que le comte confirmerait les franchises de la ville au bout d'un an, après production des lettres tenues par les bourgeois.

Des nouvelles tractations aboutirent à la charte du 12 février 1455. Alors qu'il reprenait à peu près les franchises de 1214 dans la première moitié des soixante articles, Jean de Fribourg céda, dans la seconde, aux demandes de ses administrés invoquant

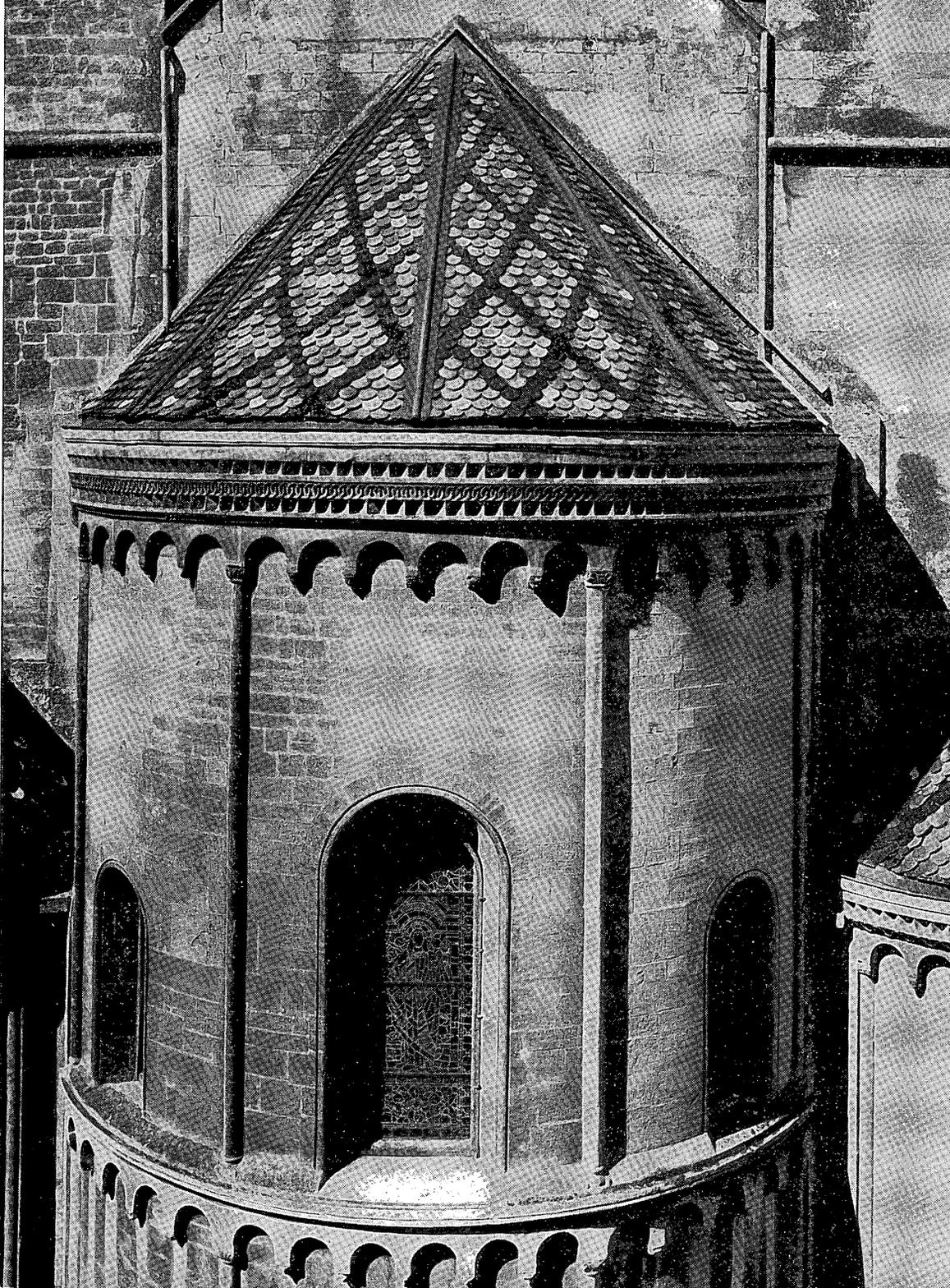
des avantages concédés par Louis de Neuchâtel, les prononciations de Berne ou l'usage établi. De cette époque date la désignation des Quatre-Ministreaux comme magistrats municipaux, le droit de police concédé sans restriction à la ville, la libération des bourgeois de tout service personnel, le privilège de partager avec le comte la publication des ordonnances dans leur cité, l'exclusion de juges étrangers à la région, la liberté du commerce à quelques monopoles près, l'existence d'une milice urbaine dotée de sa bannière, et la soumission du comte aux lois civiles, notamment dans le domaine des poursuites. En cédant aux insistances des bourgeois qui réclamaient la garantie des coutumes non écrites, Jean de Fribourg fournit à ses sujets une arme décisive, dont ils usèrent dès lors habilement en leur faveur. Il admit de même, pour lui et pour ses successeurs, l'obligation de jurer le premier le respect des franchises, après quoi les bourgeois prêteraient serment d'obéissance. Afin de ménager l'avenir, il eut soin d'associer son héritier présomptif à l'acte de 1455.

LA SUCCESSION DES FRIBOURG. De même qu'Isabelle avait préparé sa succession, Jean de Fribourg éleva à Neuchâtel, puis adopta le fils d'un cousin germain, Rodolphe de Hochberg. Il eut soin aussi d'introduire le jeune homme à la cour de Bourgogne, le maria avec Marguerite de Vienne, le recommanda à ses alliés bernois et en fit son héritier universel. A la mort de Jean, en 1458, Rodolphe succéda sans difficulté à son oncle dans le pays où il résidait depuis longtemps. A l'extérieur et sur le plan du droit, il se heurta à Louis de Chalon, prince d'Orange, tout à la fois suzerain de Neuchâtel et beau-frère du défunt qui avait épousé Marie de Chalon. Le seigneur bourguignon faisant valoir que le comté lui revenait de plein

droit, par l'extinction de la lignée directe de son vassal, envoya des commissaires à Neuchâtel pour notifier sa résolution. Cette démarche suscita l'opposition non équivoque des bourgeois à toute ingérence extérieure. L'official de Besançon donna raison à Rodolphe. Louis en appela au pape, fit des préparatifs militaires, refusa tout accommodement, mais mourut en 1463, avant la conclusion d'une procédure qui s'éternisait. Grâce à l'appui de ses combourgeois de Berne restés hostiles aux démarches de son adversaire, Rodolphe de Hochberg devint dès lors le maître incontesté de Neuchâtel. Ses relations à la cour de Bourgogne ne furent certes pas étrangères non plus à son succès.

LES GUERRES DE BOURGOGNE. A la fin de 1458, Rodolphe devint conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, puis il participa en France à la guerre dite du Bien public avec les troupes du duc, en 1465-1466. La situation de ses terres des deux côtés du Jura, sa connaissance des langues et ses bonnes relations avec les Bernois le firent choisir pour négocier — avec un demi-succès — une alliance entre le duc et les Suisses. Charles le Téméraire nomma Rodolphe (que les textes qualifient le plus souvent de marquis de Rothelin) gouverneur de Luxembourg, de 1468 à 1473, puis commissaire pour les affaires de Haute-Alsace. La tension croissante entre les Suisses et le Téméraire ne tarda point à mettre le comte de Neuchâtel dans une posture délicate. La guerre qui suivit brisa sa carrière, parce que ses liens avec les deux parties en cause le rendirent suspect, sans que ses tentatives d'apaisement, puis une conférence réunie à Neuchâtel par sa diligence, pussent aboutir.

56 Grâce aux Bernois à qui il prêta serment de fidélité en 1474, Rodolphe de Hochberg fit reconnaître un temps sa neutralité,





puis des bandes de Confédérés traversèrent le comté en exerçant des violences, avant d'aller piller quelques localités de la Franche-Comté voisine. Travailleés par les Suisses, les Neuchâtelois comprenaient mal la neutralité de leur comte; certains s'engagèrent dans les troupes confédérées et les bourgeois du chef-lieu commirent des excès. Le fait que Philippe de Hochberg, le fils de Rodolphe, servait dans l'armée du Téméraire rendit la situation d'autant plus difficile que certains Suisses, par une malveillance intéressée, voulurent rendre le jeune seigneur responsable de la pendaison des défenseurs de Grandson. Contraint de résider à Berne au début de 1476, le marquis éprouva le ressentiment populaire. Pendant cette année cruciale, les Neuchâtelois virent défiler sans trop de dommages les armées suisses. A la tour de Bayard, au-dessus de Saint-Sulpice, ils repoussèrent une avant-garde bourguignonne qui cherchait à pénétrer dans le Val-de-Travers. Jean de Neuchâtel, attaqué en son château de Vaumarcus par un parti bourguignon, se rendit sans combattre et s'engagea dans les troupes ducales. Cette fausse manœuvre provoqua peu après l'incendie de sa demeure par les Confédérés et la saisie de sa terre par Rodolphe de Hochberg, désireux de prévenir une mainmise imminente des Suisses irrités. Le long de la Thielle, des fourrageurs détachés de l'armée assiégeant Morat furent battus par les habitants d'Anet, de Cressier et du Landeron qui défendaient leurs biens. Ces escarmouches sanglantes donnèrent plus tard naissance à une légende, celle de la défense du pont de Saint-Jean, calquée sur les exploits de Bayard au pont du Garigliano. Quant aux bourgeois du chef-lieu, ils envoyèrent quelques secours par eau aux défenseurs de Morat. Dans les Montagnes, le souvenir d'un combat au passage du Doubs, où périt une centaine d'hommes d'une troupe venue du plateau de Maîche, fut le point de départ de la charmante, mais apocryphe *Saboulée des Bourguignons*, célébrant le courage des

10. Dames et seigneurs, portant des cottes aux armes de Neuchâtel, animent le cénotaphe de la Collégiale.

femmes du Crêt-Vaillant, au Locle. En définitive, le pays eut la chance singulière de voir le sort des armées décider son avenir en dehors de ses limites territoriales.

LES SÉQUELLES DE LA GUERRE. A la fin des guerres de Bourgogne, une véritable explosion de mécontentement se produisit dans la seigneurie de Valangin, où Jean III d'Arberg dut confirmer les franchises de ses sujets, sans accorder toutes leurs revendications. Les Bernois appelés à trancher les différends donnèrent généralement raison au seigneur, tout en limitant ses droits et en lui conseillant la modération. Par politique et pour ne point compromettre la sécurité de leur frontière occidentale, ils raffermirent ainsi le pouvoir de Jean III. En 1480, encore, ils lui firent rendre Les Brenets, puis contribuèrent quinze ans plus tard à la fixation du tracé de la frontière du côté de l'évêché de Bâle. Pour prix de leur sécurité, les sujets de Valangin virent freiner l'expansion de leurs privilèges. Or, le poids des interventions de Berne ne pouvait que croître, puisque à la faveur de la guerre, la dynamique cité avait mis la main sur Cerlier, et aussi sur le bailliage de Grandson, de concert avec Fribourg. Ces avantages pesaient d'autant plus que la situation de Rodolphe de Hochberg avait été bien amoindrie d'un autre côté. En effet, Philippe de Hochberg, devenu l'époux de Marie de Savoie, fille d'Amédée IX et de Yolande de France, abandonna brusquement la cause de l'héritière du Téméraire, pour devenir maréchal de Bourgogne au service du roi Louis XI. Cette orientation, décisive pour l'avenir des souverains de Neuchâtel, valut au marquis la perte de tous ses fiefs dispersés en Franche-Comté, après le retour de cette province à Maximilien d'Autriche, oublieux des services rendus lors de son mariage avec Marie de Bourgogne. Rodolphe se retira dès lors

le plus souvent dans ses terres de Brisgau, tout en suivant avec minutie les affaires gérées par le gouverneur Antoine de Colombier. Il faut noter qu'entre 1470 et 1480 la Cour d'audiences du comte se transforma en justice d'appel, ancêtre lointain du Tribunal des Trois-Etats. Enterré à Röteln en 1487, le marquis eut néanmoins son effigie sculptée à la suite de celles des comtes dans la collégiale de Neuchâtel. Un très beau masque de pierre, pareil à du marbre, donne une haute idée de ce grand seigneur, lettré à ses heures, puisque, auteur d'une des fameuses *Cent Nouvelles nouvelles*, il sut aussi enrichir sa bibliothèque.

**L'ÉLEVATION SOCIALE DES COMTES.** Avec Philippe de Hochberg, les comtes de Neuchâtel pénétrèrent de manière

durable dans la haute société de l'époque

et purent tenir leur rang, grâce à leurs nombreuses possessions extérieures: Seurre, Saint-Georges et Epoisses, en Bourgogne; Röteln, Sausenberg et Badenweiler au nord de Bâle. La perte des seigneuries franc-comtoises de Vuillafans, Vennes et Vercel fut largement compensée par des charges importantes au service des rois de France. Philippe fut successivement maréchal de Bourgogne, en 1477, pour prix de sa défection après la mort du Téméraire, grand chambellan de Charles VIII, gouverneur et grand sénéchal de Provence (1493); il devint lieutenant général du Languedoc l'année de sa mort, 1503. Grand seigneur, il tint à mettre son château de Neuchâtel en rapport avec son élévation sociale. Ainsi, la galerie sud fut refaite en pierre, et des artisans comtois édifièrent dès 1496 un beau portail de parade, tout juste capable d'arrêter les bourgeois un jour d'émeute. Plafonds boisés, poêles, carreaux vernissés, encadrements de portes armoriés et cheminées témoignaient d'un grand luxe.

Réconcilié avec les Suisses, Philippe vint recruter des soldats chez eux. La protection de Berne lui valut un appui précieux contre les prétentions de Fribourg sur la Béroche, suivi d'une transaction favorable, mais coûteuse (1491). Le comte avait en effet rendu Gorgier aux fils de Jean II de Neuchâtel-Vaumarcus qui se brouillèrent avec leurs sujets, provoquant ainsi un recours à l'aide d'Estavayer et de Fribourg. Les liens d'allégeance envers la Savoie tombèrent dans l'oubli. Cet avantage fut néanmoins compensé par le fait que Philippe n'obtint jamais l'hommage dû par les Arberg-Valangin, qui rompirent aussi leurs liens avec les évêques de Bâle. Pour étendre ses relations avec les Suisses et éviter l'alliance trop exclusive de Berne, le comte renoua la combourgeoisie longtemps négligée avec Fribourg, puis en conclut une avec Lucerne. Leur effet fut cependant moins considérable qu'on ne l'avait escompté, tandis que la combourgeoisie particulière entre Soleure et Le Landeron, renouvelée en 1501, prit une grande importance quelques décennies après. Résidant rarement à Neuchâtel, Philippe de Hochberg se faisait représenter par un lieutenant dont les pouvoirs étaient un peu limités par le conseil privé. Sous son règne se confirma l'affaiblissement progressif des anciennes familles féodales, à une époque où les franchis-habergeants du Locle et de La Sagne achetaient des franchises égales à celles des bourgeois de Valangin (1501).

## CHAPITRE II

### LES XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES

UN NOUVEAU PROBLÈME  
DE SUCCESSION.

La mort prématurée du fils de Philippe de Hochberg entraîna, au bout d'une génération, un nouveau changement de dynastie, puisque les Etats s'héritaient comme les autres biens de leurs suzerains. Jeanne de Hochberg, fille de Philippe, vit saisir ses seigneuries allemandes par un cousin de feu son père, et put d'autant moins les reprendre qu'on la maria, en 1504, à Louis d'Orléans, petit-fils du fameux Dunois, vaillant capitaine au service de Charles VII pendant les dernières convulsions de la guerre de Cent-Ans. Par la main gauche, la descendante des Hochberg s'alliait à un bâtard de la famille royale de France. De ce fait, elle fit passer Neuchâtel, pour deux siècles, aux mains de fidèles serviteurs des Valois, puis des Bourbons, événement d'une portée considérable pour les relations politiques, culturelles et économiques du pays. Louis d'Orléans obtint de Marie de Savoie, sa belle-mère, une cession de droits et se rendit sans délai à Neuchâtel. Il renouvela les alliances de ses prédécesseurs avec les cantons, mais céda ses possessions du Vully à Berne et à Fribourg, pour se concilier leur amitié. Néanmoins, il n'obtint guère l'appui de ses combourgeois pour faire valoir les droits de sa femme dans le pays de Bade. En Franche-Comté aussi le château de Joux, enlevé par un officier au service de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, fut perdu pour Neuchâtel. Toutes les

démarches entreprises pour reprendre cette position stratégique se révélèrent inutiles, et des escarmouches opposèrent les habitants des environs.

**LES DIFFICULTÉS DE LOUIS D'ORLÉANS.** Peu heureux dans les relations avec ses voisins, Louis d'Orléans se heurta, dans sa propre terre, à l'hostilité de ses vassaux.

Claude de Neuchâtel-Vaumarcus, puni de confiscation pour ses intrigues tendant à déposséder son suzerain traité d'usurpateur, fut apaisé par un acte de clémence, sur intervention de Berne et de Fribourg. Du même coup, Claude d'Arberg qui s'était aussi agité renonça à ses intrigues. Sans pouvoir redresser la situation mieux que ses prédécesseurs, le seigneur de Valangin venait d'augmenter les franchises des francs-habergeants des Montagnes, de leur abandonner contre paiement les terres défrichées sans autorisation, et d'autoriser les bourgeois de Valangin à choisir un magistrat parmi leurs ressortissants du Locle et de La Sagne. Vivant la plupart du temps à la cour de Louis XII, où il était grand officier de la couronne, Louis d'Orléans jouissait de ses revenus et de sa qualité de souverain, sans suivre de très près les affaires. Par manque d'argent et pour éviter des tracasseries — mais en créant par là de nouveaux soucis infiniment plus graves — il afferma tous les revenus du comté aux Quatre-Ministres de Neuchâtel, investis aussi des pouvoirs correspondants. L'influence déjà considérable des bourgeois dans l'Etat ne fit que croître de manière nuisible à l'autorité du souverain, lorsqu'ils choisirent eux-mêmes les officiers de juridiction.

Louis d'Orléans, chargé par Louis XII de négociations malheureuses avec les Suisses mécontents d'un projet d'alliance peu favorable, subit le contrecoup de cet échec. A la suite d'une rup-

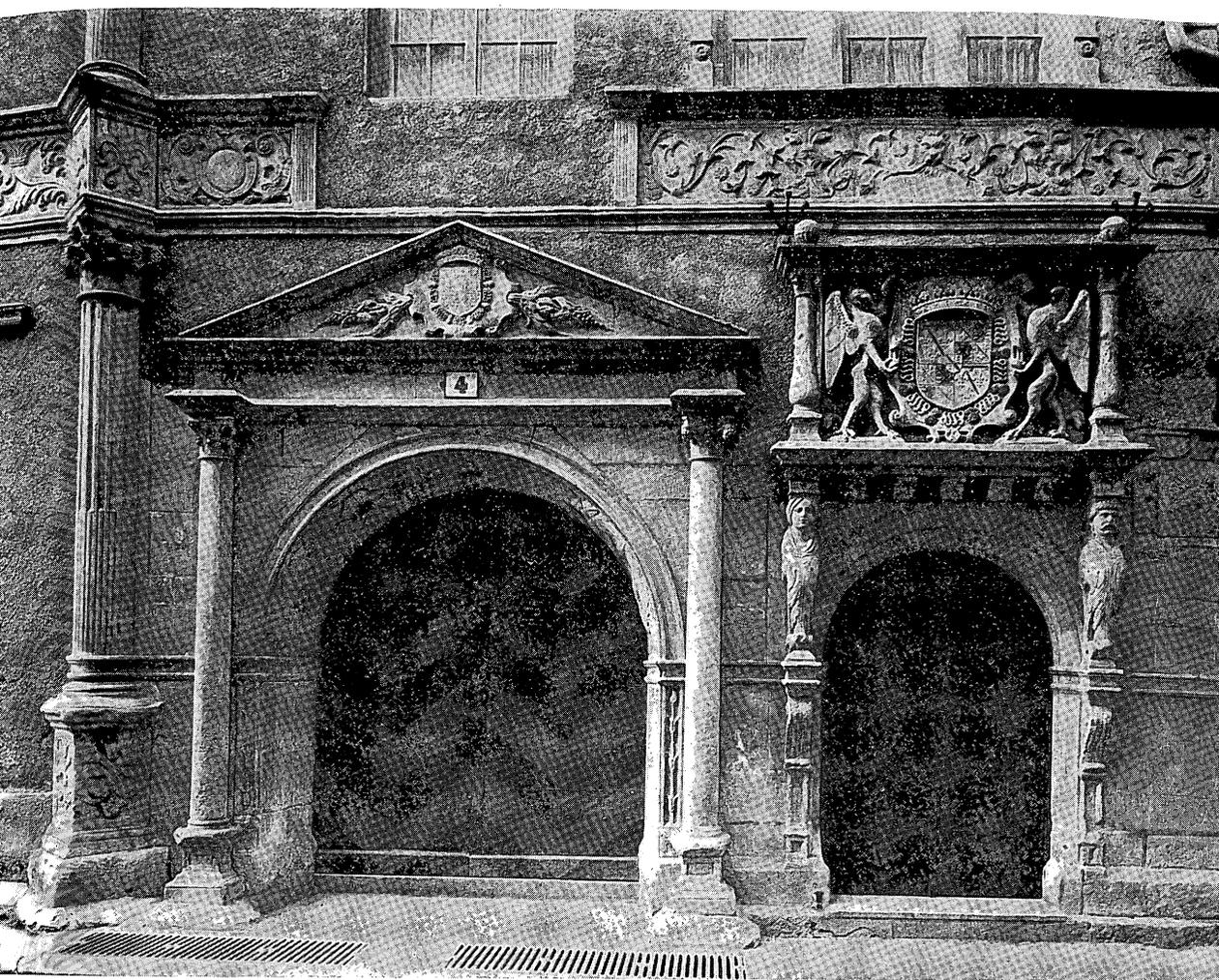
ture des pourparlers, due aux manœuvres des ennemis de la France, les Cantons se disposèrent à mettre la main sur Neuchâtel. Pour s'attacher les bourgeois du chef-lieu, et peut-être aussi pour récompenser leur fidélité — ils avaient refusé l'expédition proposé par Berne et Soleure de prendre la direction du pays afin d'éviter une saisie par les Confédérés — le comte leur concéda, en 1512, le noyau du beau domaine de la Grande-Joux. Tôt après, affirmant prévenir une attaque française, Berne et Soleure, qui durent s'associer Fribourg et Lucerne jaloux de cette initiative, s'emparèrent du pays de Neuchâtel. Ces quatre cantons firent prêter serment de fidélité aux habitants, et jurèrent de respecter leurs coutumes, écrites ou non rédigées. Louis d'Orléans, de son côté, devint duc de Longueville, en 1513, après la mort de son frère François, et hérita de la charge de grand chambellan de France. Assez prudent pour ne pas suivre Louis XII à la guerre contre les Suisses dans le Milanais, il eut la malchance d'être fait prisonnier par les Anglais dans le nord de la France. Voyant enfin l'inutilité de ménager ses combourgeois, sourds à ses réclamations, il prit part aux côtés de François I<sup>er</sup> à la bataille de Marignan, et mourut en 1516.

Devenue veuve, Jeanne de Hochberg tenta immédiatement de vaines démarches pour obtenir la restitution de son comté. Son échec s'explique notamment par le fait que, depuis 1514, tous les cantons helvétiques avaient obtenu de participer au gouvernement de Neuchâtel. Du côté de Grandson, Berne et Fribourg réglèrent à leur profit la question des frontières du Val-de-Travers, disputées depuis si longtemps. La persévérance de Berne, dans la région de Saint-Jean, et des empiétements soigneusement calculés lui assurèrent la complète domination de l'abbaye, avant même que les Confédérés pussent intervenir. Dès 1520, Les Brenets furent rattachés de fait à la seigneurie de Valangin. La frontière fut fixée entre la Franche-Comté et

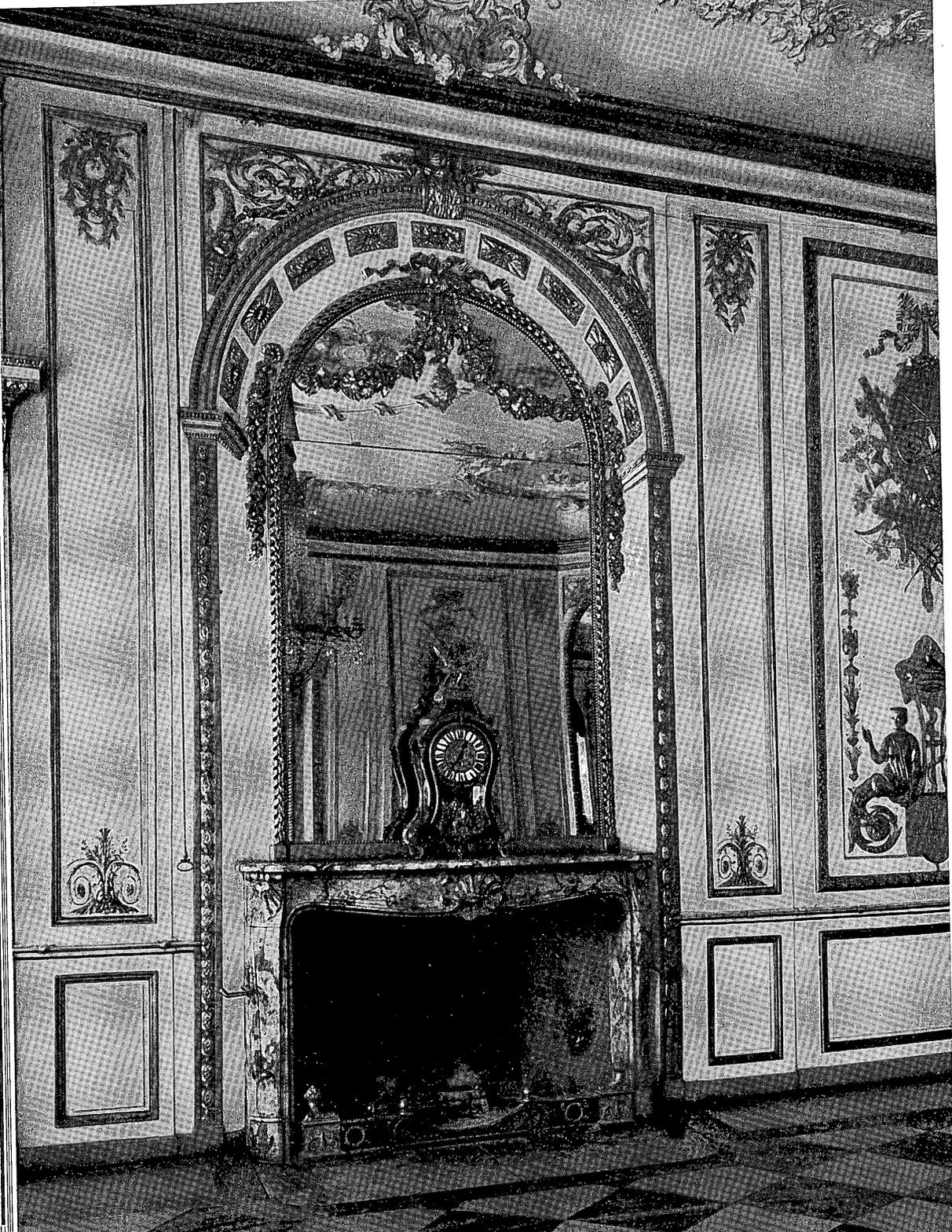
Neuchâtel, lorsque les Suisses renoncèrent aux droits anciens du comté dans la région de Morteau, contre paiement de 1000 florins par Charles-Quint.

L'INTERMÈDE HELVÉTIQUE. Sujets des Suisses et non pas leurs alliés — comme le prouvent les écussons des XII Cantons sur la galerie du château de Neuchâtel — les habitants du comté furent soumis à une administration très exacte, car les revenus étaient jugés maigres. Comme les familles nobles ne furent point inquiétées, René de Challant put succéder à son grand-père Claude d'Arberg, en 1517. Trois ans plus tard, une sentence arbitrale précisa même quelles étaient les parts de suzeraineté de l'évêque de Bâle et du comte de Neuchâtel, dans la terre de Valangin. Ce fut peine perdue puisque, par la suite, René refusa de prêter hommage et se contenta de renouveler sa combourgeoisie avec Berne. Ce canton étendit, indirectement, sa mainmise sur le comté par l'intermédiaire de Jean-Jacques et René de Watteville, devenus époux des sœurs de Chauvirey, héritières de la seigneurie de Colombier.

La bourgeoisie de Neuchâtel obtint confirmation de ses privilèges, la nomination de son banneret, l'agrégation de bon nombre de familles de la Côte et des encouragements pour exercer ses tireurs. Les cantons remirent bon ordre, néanmoins, à des usurpations caractérisées. Ils ordonnèrent la formation d'un second Conseil, celui des Quarante, formé pour un quart de bourgeois non résidents. Le Conseil des Vingt-Quatre obtint la nomination des Quatre-Ministres, membres du pouvoir exécutif de l'époque. Si les bourgeoisies du Landeron et de Boudry se virent aussi confirmer leurs droits de franchises, nombre de villages bénéficièrent de substantielles concessions de forêts, souvent censées renouveler de plus anciennes. Moyennant finance, les



11. Les deux portes orientales de la maison des Halles, à Neuchâtel, se complètent bien.



Suisses délivrèrent des autorisations diverses de créer des moulins, d'étendre le droit de four ou de disposer des terrains vagues. L'administration de ces biens contribua certainement à donner un essor à la formation de véritables communes, qui tendirent bientôt à se fermer pour ne pas subdiviser leurs revenus. Jusqu'alors, les immigrants jouissaient de droits d'usage égaux aux anciens. Or, en 1525, les villages de la Côte obtinrent des Cantons qu'à l'avenir les nouveaux venus devraient payer une finance d'agrégation, et obtenir le consentement du seigneur et des habitants déjà établis. Une tentative d'aggraver la condition des hommes mainmortables ne fit en définitive qu'accélérer leur affranchissement, moyennant une redevance fixe. Les Cantons intervinrent aussi dans la fixation des dîmes ecclésiastiques en maintenant leur principe, et prirent des mesures contre les taux usuraires de prêts fonciers.

En dix-sept ans de gouvernement, les Confédérés imprimèrent un élan décisif à l'évolution latente du pays. Leur règne prit fin en 1529, lorsque Jeanne de Hochberg, épaulée par les ambassadeurs de France, eut distribué de judicieuses gratifications aux magistrats influents. Une clause importante de la rétrocession garantit aux Neuchâtelois le maintien des droits acquis depuis la prise de possession par les Suisses. Jean de Merveilleux, qui s'était signalé par son savoir-faire lors des négociations, fut récompensé par une lettre de noblesse et par l'octroi d'un fief. Il devint la souche de la plus ancienne famille noble ayant survécu à l'ancien régime.

**LA RÉFORME.** Pour Jeanne de Hochberg, la reprise de son comté réserva bien des difficultés, car elle avait fait d'énormes dépenses pour parvenir à ses fins. L'institution d'un Conseil privé, sous le gouvernement de Georges de Rive,

la soulagea, sans pouvoir maîtriser l'irrésistible fermentation des esprits. Comme partout, le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle fut mouvementé. La question des dîmes ecclésiastiques, où les bourgeois de Neuchâtel furent condamnés, et les immunités fiscales dont pouvaient jouir les chanoines, avaient excité les esprits, de même que toutes les contestations relatives aux prébendes et les démêlés entre certains prêtres et leurs ouailles, notamment à Cortaillod.

Contrairement à ce qu'on admet trop souvent, en dépit d'abus criants et de heurts visibles, l'époque n'était point victime d'un assoupissement des sentiments religieux; elle vivait une indiscutable vague de ferveur appuyée sur une amélioration des conditions économiques et la montée de nouvelles couches de la population. Ainsi, les paroissiens de Saint-Blaise confièrent, en 1516, au maçon franc-comtois Claude Patton, le soin de rebâtir un splendide clocher en pierre de taille. A Cortaillod, la chapelle consacrée en 1505 reçut une dotation sans cesse plus riche. Dans la seigneurie de Valangin, visiblement sous l'impulsion de Guillemette de Vergy, le mouvement revêtit une réelle ampleur, à la mesure de la population clairsemée. Valangin fut doté d'une collégiale édifiée hors du bourg, à cheval sur le ruisseau de la Sorge (1505). Aux Brenets et à La Chaux-de-Fonds s'élevèrent des églises neuves. Le moutier du Locle vit reconstruire sa nef, puis sa tour par Claude Patton et par Pierre Dard (1521-1525). Plus lentement, mais avec un bonheur extraordinaire, les gens de La Sagne élevèrent leur clocher vers 1498, puis la nef de leur église (1521-1526), en couvrant le chœur de magnifiques voûtes dessinant des étoiles. Même à Fontaines, un premier jet renouvela une partie de l'église qui attendit un siècle et demi le complet achèvement de sa tour. Ce ne sont là que des signes extérieurs, bien sûr. Toutefois la Réforme n'aurait jamais pu s'établir dans un climat d'indifférence hors de tout appui local. Elle fut parfois servie par une sorte de désir d'émancipation sociale,

comme à Dombresson et à Cernier. Le ferment extérieur fut le prosélytisme actif des Biennois et des Bernois, dont les autorités ne ménagèrent ni les démarches ni les pressions au moment opportun. Dire que les Neuchâtelois, réformés par leurs voisins, ont eu un rôle exclusivement passif, n'a guère plus de vraisemblance que l'opinion les rendant seuls initiateurs de leur évolution religieuse. A Chézard-Saint-Martin, en 1536, ce fut très nettement une quinzaine de jeunes gens, mus par leur élan religieux, qui imposèrent la Réforme par le biais du partage des biens d'Eglise et de l'engagement de réparer la chapelle.

Guillaume Farel, apparu à Neuchâtel au début de décembre 1529, prêcha clandestinement chez des particuliers. En 1530, il multiplia ses courses au Val-de-Ruz; au retour d'une prédication à Cernier, à la suite d'une discussion trop véhémement avec des contradicteurs, il fut durement battu. A l'automne, il porta en justice ses différends avec les chanoines et le vicaire de Neuchâtel, un de ses moyens fort efficaces, quoique imprévus, de répandre l'Evangile. Lors d'un vote du 4 novembre acquis à la majorité, la messe fut abolie au chef-lieu. Après avoir introduit la Réforme en Erguel, la ville de Biemme la propagea dans les paroisses de Dombresson et de Serrières qui dépendaient du chapitre de Saint-Imier, récemment aboli.

Au Locle et dans une partie du Val-de-Ruz l'église catholique se maintint grâce à la résistance opposée par Guillemette de Vergy. L'invasion du pays de Vaud et l'affaiblissement considérable de la position de René de Challant, officier au service du duc de Savoie vaincu, expliquent en partie la disparition du culte catholique dans la seigneurie de Valangin, en 1536. Cressier et Le Landeron, appuyés sur Soleure, n'abandonnèrent point leur ancienne foi et la maintinrent à Lignièrès jusqu'en 1543. Si certains curés tentèrent de retenir leurs ouailles, les chanoines de Neuchâtel et les religieux de Fontaine-André furent débordés;

les chanoines de Valangin et l'évêque de Lausanne paraissent avoir été complètement inactifs. A la ferme assurance de Guillemette de Vergy, contrecarrant sans succès la Réforme dans ses terres, s'opposa l'esprit opportuniste du triste Claude de Neuchâtel-Vaumarcus, abolissant la messe d'autorité en 1531, pour la rétablir deux ans après, parce que ses intérêts le poussaient à ces revirements. Quant à Jeanne de Hochberg, empêchée par François I<sup>er</sup> de venir à Neuchâtel au moment décisif, elle ne put empêcher ses sujets d'adhérer à la Réforme. De son côté, Berne, qui avait vigoureusement soutenu Farel, empêcha toute intervention belliqueuse contre Le Landeron.

Ce tournant religieux de la Réforme, capital pour l'évolution des mœurs, des coutumes, de la culture et des relations avec les voisins, ne s'effectua donc point tout d'une pièce, et sans les nuances esquissées ici. Des ordonnances ecclésiastiques furent nécessaires pour donner une assise solide à l'Eglise réformée: les anciennes pratiques durent être neutralisées, les mœurs redressées, le nouveau clergé encadré et protégé contre les réactions de milieux hostiles. De nombreuses études de détail ont montré que le bouillonnement formidable de cette époque atteignit pleinement le pays de Neuchâtel. Plus que jamais, le comté subit, sans délai, les grands courants extérieurs. Exemple particulièrement significatif, Pierre de Vingle vint s'installer à Neuchâtel pour imprimer la très belle Bible — dite à tort de Serrières — dont Robert Olivétan s'était vu commander la traduction française par les Vaudois du Piémont.

LE DÉCLIN DE L'AUTORITÉ COMTALE. La secousse religieuse eut aussi des répercussions dans le domaine politique. Les ecclésiastiques furent désormais écartés des autorités judiciaires où la première place revint à

l'état de la noblesse. Par l'institution de la justice légataire, les bourgeois obtinrent la restitution des fondations pieuses aux descendants des donateurs. Jeanne de Hochberg, comme tous les seigneurs, bénéficia largement de cette opération qui lui assurait la propriété d'une grande partie des biens d'Eglise. Néanmoins, les Watteville lui disputèrent avec succès la moitié des biens du prieuré de Corcelles et l'ensemble de ceux de Bevaix. Ils se conduisaient en petits souverains à Colombier, comme René de Challant à Valangin. Cela leur était d'autant plus facile que les bourgeois de Neuchâtel prenaient un ascendant toujours plus grand dans le pays, et formulaient de redoutables exigences financières à l'égard de Jeanne, fort démunie.

Dès 1536, le comté fut affermé pour neuf ans à la ville de Neuchâtel qui nomma et déplaça à son gré officiers ou receveurs, mesure bien propre à compromettre gravement toute l'autorité supérieure. Après des concessions de terrains et de grèves, Jeanne de Hochberg n'hésita point à vendre des biens ecclésiastiques et la mairie de Neuchâtel aux bourgeois, à l'insu du gouverneur pourtant muni des pleins pouvoirs. Georges de Rive réussit à faire annuler ces arrangements et à obtenir une transaction plus favorable à la souveraine. Dès cette époque, néanmoins, le chef-lieu affirma son monopole de gardien de la coutume qui tranchait les points de droit exposés par les Cours de justice du pays. Dans une situation financière toujours plus désastreuse, la comtesse hypothéqua les châtelainies du Landeron et de Thielle au canton de Soleure. Son inconscience à donner des pouvoirs abusifs à un intrigant aussi suspect que le prévôt Claude Collier faillit amener la vente de toute sa terre au canton de Fribourg, pour 60.000 écus, en 1543. Cette année-là prit fin un règne désastreux pour les souverains de Neuchâtel, mais décisif pour l'essor des libertés des sujets.

DES ANNÉES DIFFICILES. Après la mort de Jeanne de Hochberg, Neuchâtel, gouverné un temps au nom du fils cadet et d'un petit-fils de la défunte, fut déclaré indivisible et passa à François d'Orléans. La mise en possession de la terre fut opérée selon des formes lourdes de conséquences, puisqu'elle fut sollicitée — et accordée — dans les Cours de justice du pays, en 1544. Agissant comme tuteur, le duc de Guise renouvela les combourgeoisies avec les quatre cantons suisses, redressa de son mieux les concessions préjudiciables et obtint la renonciation de Fribourg à ses prétentions d'achat. En revanche, il dut confirmer la cession de Bevaix aux Watteville et entra en pourparlers avec Berne pour la vente du comté. L'opposition de Fribourg et la mort du duc puis de son pupille de 16 ans interrompirent les tractations. Procédé inconcevable jusqu'alors, la mère du défunt et ses deux cousins germains s'adressèrent aux Trois-Etats de Neuchâtel pour obtenir la succession. Ainsi, une Cour d'appel purement judiciaire, s'occupant d'une affaire successorale, se vit reconnaître en fait un rôle politique aussi important que délicat. Les Audiences générales, saisies d'un recours, accordèrent l'investiture à Léonor d'Orléans et à Jacques de Savoie, duc de Nemours, en 1552, puis déclarèrent que cet acte ne pourrait avoir d'effet que pour un seul d'entre eux. Malgré cette précaution importante, et en dépit d'un vain recours au parlement de Paris, le comté de Neuchâtel connut un règne bicéphale sous l'administration du gouverneur Jean-Jacques de Bonstetten. En 1557, après la capture de Léonor par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin, le duc de Nemours, désireux de vendre sa part à Soleure, demanda le partage du comté de Neuchâtel. La situation était d'autant plus délicate que Léonor d'Orléans avait hypothéqué le pays au même canton pour cautionner le roi Henri II. Un recours pressant de délégués de tout l'Etat, pour obtenir le respect de la sentence de 1552 déclarant Neuchâtel

indivisible, obligea les princes à se soumettre à l'arbitrage de Berne. En échange de terres et de revenus en Bourgogne, Jacques de Savoie abandonna le comté à Léonor d'Orléans en 1557. Pour payer une partie de sa rançon, Léonor dut engager ses domaines de Môtiers et de Fontaine-André aux bourgeois de Neuchâtel, et rétablir à leur profit la ferme générale, assortie du droit de battre monnaie.

Dans le ménage intérieur du pays, Léonor d'Orléans éprouva bien des difficultés. Une tentative de sa mère, Jacqueline de Rohan, d'imposer la Réforme au Landeron échoua piteusement, en 1560, et démontra la fragilité de son prestige. Les habitants de la seigneurie de Gorgier intriguaient contre leur seigneur, Lancelot de Neuchâtel, aussi tracassier que dépourvu d'autorité et prodigue au point d'être frappé d'interdit, en 1559. Les paroisiens de la Béroche réussirent à racheter de l'abbé de Saint-Maurice les biens de leur Eglise, puis entrèrent dans la combourgeoisie de Berne, avec l'idée de favoriser le succès de leurs aspirations. Pour empêcher la même ville de Berne de mettre la main sur la seigneurie de Colombier et ses dépendances de Bevaix et de Cortaillod, mises en vente par les Watteville, Léonor sut obtenir l'appui des bourgeois de Neuchâtel. Des ventes de terre, des affranchissements de taillables, la levée d'un impôt extraordinaire et des emprunts permirent de trouver les 60.000 écus nécessaires. Ainsi les Neuchâtelois purent-ils éviter l'accroissement d'influence d'un voisin déjà trop puissant.

Décidément craints pour leur insubordination et objets de plaintes des autres sujets de l'Etat, les bourgeois durent renoncer à la ferme générale des revenus. Intrigues et rivalités des gouverneurs troublèrent aussi cette curieuse époque. Le plus étonnant est de voir qu'on trouva, malgré tout, les moyens d'élever une très utilitaire maison des Halles, habillée d'une riche ornementation Renaissance, où les armes du souverain et ses décorations

brillaient de tous leurs ors. Cette œuvre délicate de Laurent Perroud est le seul souvenir tangible d'un règne difficile. Dans la seigneurie de Valangin, la situation n'était pas moins embrouillée. René de Challant, mort en 1565, laissait des dettes et surtout deux filles, épouses des comtes de Torniel et d'Avy se déchirant une succession dangereusement hypothéquée. Ces circonstances furent évidemment profitables aux francs-habergeants et aux taillables affranchis en toujours plus grand nombre.

**LE REDRESSEMENT DU POUVOIR SOUVERAIN.** Par chance pour les souverains de Neuchâtel, Marie de Bourbon, veuve de

Léonor d'Orléans mort dans la trentaine en 1573, était une femme de tête. Pendant vingt-huit ans elle gouverna avec une fermeté et un esprit de suite remarquables un territoire qui tendait à échapper complètement à l'autorité du souverain. Marie commença par écarter Jacqueline de Rohan qui avait pris la haute main sur l'administration, depuis la mort du gouverneur Jean-Jacques de Bonstetten. Pour successeur elle lui donna Georges de Diesbach, un Fribourgeois. Ce choix, qui avait l'avantage d'écarter tant soit peu les Bernois des affaires, provoqua les réactions des bourgeois, apaisés néanmoins lorsque des garanties leur furent accordées dans le domaine religieux.

L'irritante question de la souveraineté des Neuchâtel sur Valangin fut enfin réglée par les quatre cantons combourgeois, en 1576, en faveur des Orléans-Longueville. Ceux-ci ne réussirent cependant pas à imposer le comte de Torniel à ses sujets de Valangin qui établirent un Conseil, pour se gouverner eux-mêmes. Berne, profitant de la confusion pour produire des hypothèques et préparer une saisie, ne renonça qu'après une laborieuse négociation soutenue par l'ambassadeur de France. Marie de Bourbon dut attendre 1584 avant de recevoir le serment de fidé-





14. Au château de Cressier, tout témoigne du savoir-faire des constructeurs.

lité des habitants. Un des incidents les plus marquants de l'époque fut un testament apocryphe de René de Challant, produit par sa fille Isabelle, comtesse d'Avy. Grâce à la perspicacité des juges qui avaient reconnu une discordance entre la date de l'acte, la qualité du papier employé et la marque de fabrication, le notaire Grosourdy fut convaincu de faux et décapité. Une nouvelle sentence de neuf cantons suisses amena enfin Isabelle à se soumettre. De toute manière, la comtesse avait singulièrement réduit les revenus de la seigneurie de Valangin en vendant, à une partie de ses sujets, des affranchissements, le droit de bourgeoisie et divers domaines. Valangin ne fut définitivement acquis qu'en 1592, lorsque le comte de Montbéliard, qui avait racheté les droits de retrait des filles de René de Challant, les vendit très cher à la suzeraine.

Marie de Bourbon sut désintéresser Berne par des ventes judiciaires, obtint l'aide financière de ses sujets et vit à point nommé le margrave de Bade offrir une indemnité appréciable pour les terres du Brisgau, revendiquées sans succès depuis des décennies. En dépit des difficultés et des dépenses énormes consenties pour réunir Valangin à leur patrimoine, les Orléans-Longueville s'assuraient enfin une autorité accrue à l'intérieur et à l'étranger. Entre-temps, Marie de Bourbon s'efforça de contenir les bourgeois de Neuchâtel dans des bornes qu'ils avaient trop souvent dépassées. Une transaction conclue avec Jean de Liverdis, en 1585, imposa notamment l'intervention du souverain pour tout ce qui concernait la police des étrangers, le renvoi des jurés et l'emprisonnement des malfaiteurs, mais les bourgeois ne tinrent aucun compte des restrictions apportées à leur goût du service étranger. Leurs engagements militaires dans les affaires de France, qui avaient déjà mécontenté gravement les cantons catholiques, faillirent fournir un prétexte d'intervention armée du duc de Guise, en 1587. Des préparatifs de défense, l'aide de Berne, l'intervention de l'ambassadeur de France et un temps affreux,

éviterent au pays une redoutable invasion. Malgré les punitions infligées à certains coupables, les Neuchâtelois reprirent de plus belle du service dans les troupes du futur roi Henri IV.

La mort du gouverneur Pierre Vallier — qui s'était fait bâtir la ravissante maison portant encore son nom, à Cressier — fut l'occasion, pour les Quatre-Ministreaux, de reprendre leur émancipation. Or le décès d'Henri I<sup>er</sup> d'Orléans vint paradoxalement déjouer leurs projets. Marie de Bourbon, qui n'avait jusque-là jamais abandonné le pouvoir, le reprit au nom de son petit-fils Henri II, au lieu de céder la place à sa bru. Ainsi la continuité de la politique étant assurée, les ambassadeurs Silléri, puis Bierville, chargés des affaires de Neuchâtel, purent résister plus aisément aux bourgeois, et même passer à la contre-offensive. Jouant de la rancœur des bourgeois domiciliés non pas au chef-lieu mais dans le Vignoble, privés de la jouissance des biens communs et traités sans ménagements, les représentants de la princesse les détachèrent des magistrats de la ville et obtinrent des déclarations d'obéissance non équivoques. D'habiles démarches directes à Berne et la fermeté des conseillers de Marie obligèrent les Ministreaux à reconnaître enfin le gouverneur choisi (1597). Là-dessus Bierville dut quitter le pays sous le coup d'accusations difficiles à contrôler, péripétie de moindre importance en regard du coup décisif porté à la bourgeoisie. Comme les internes refusaient de se soumettre au jugement du Conseil, les externes vinrent déclarer solennellement qu'ils renonçaient à la bourgeoisie de Neuchâtel. Un artifice de procédure empêcha tout recours à Berne, sans interdire à la princesse de confirmer les franchises et les alliances des auteurs de la sécession (1599). Ainsi la ville perdait un tiers des membres de sa corporation, de manière d'autant plus préjudiciable que Marie de Bourbon refusa tout retour en arrière. Les manœuvres d'intimidation des Quatre-Ministreaux à l'égard des externes échouèrent, de sorte

que la souveraine remporta un grand succès d'autorité, dont les effets se firent sentir durablement. Les remous subséquents n'effacèrent point le coup d'arrêt porté alors à la volonté d'hégémonie du corps des bourgeois de Neuchâtel.

UNE SUCCESSION DIFFICILE. Dans l'histoire du pays, les affaires de succession ont décidément toujours pris une importance d'autant plus grande que les terres restaient encore une simple monnaie d'échange. Veuve d'Henri I<sup>er</sup> qui n'avait joué aucun rôle effectif, Catherine de Gonzague se vit contrainte de défendre les droits de son fils, le futur Henri II, contre les prétentions au partage d'un beau-frère et de belles-sœurs. Un de ses premiers actes fut de refuser aux bourgeois du chef-lieu l'autorisation de se faire inclure dans un renouvellement d'alliance entre les Suisses et le roi Henri IV: c'eût été leur donner trop de poids dans les affaires. A défaut de puissance réelle, la souveraine s'appliqua à diviser ses sujets. Elle renonça complètement à flatter les Quatre-Ministreaux, comme elle l'avait fait par pure politique du vivant de sa belle-mère. Dans l'affaire des bourgeois habitant Boudevilliers, qui avaient refusé de paraître à une revue d'armes commandée par leur maire, en 1611, Catherine de Gonzague obtint même une condamnation sans réserve de Berne, requis d'arbitrer le différend. Or ce succès très net, sur un point limité, ne fut guère durable, vu le rebondissement de la fameuse querelle des « bourgeois renoncés », dont Marie de Bourbon avait tiré avantage.

UN ÉCHEC. L'année même où Henri II d'Orléans-Longueville notifiait son mariage à ses sujets, en les assurant de ses bonnes dispositions (1617), la ville de Berne renouvela sa

combourgeoisie avec Neuchâtel en condamnant à une amende de 1000 marcs les bourgeois qui avaient fait sécession. C'était à la fois accueillir les démarches des gens de la ville, et méconnaître entièrement celle du nouveau prince qui fut cité à comparaître par le Sénat, mué en arbitre, à teneur des franchises anciennes. Henri II se rendit à Neuchâtel en octobre 1617, dans l'idée de rétablir son autorité en définissant, c'est-à-dire en limitant, les droits de ses sujets. Or sa présence, loin d'arranger les affaires, provoqua des remous. En effet, un député bernois venu le saluer, convaincu de conciliabules secrets avec les Quatre-Ministres, fut incarcéré, puis relâché après des démarches pressantes. La célébration ostensible de la messe au château, pour Henri II et sa suite, émut la population et provoqua les remontrances des pasteurs opposés à toute forme de tolérance confessionnelle. Certaines paroisses périphériques, cependant, refusèrent d'appuyer ces représentations, par respect pour le prince.

Le point d'accrochage essentiel fut le refus d'Henri II de jurer le respect de franchises, dont l'étendue restait imprécise. En dépit des habitants du pays disposés à mettre par écrit les coutumes — c'était à leur avantage — les bourgeois de Neuchâtel s'opposèrent victorieusement à cette prétention légitime, formulée déjà en 1547 et 1570. Peu au fait de l'opiniâtreté et de l'astuce de ses contradicteurs, le prince, imbu de sa supériorité seigneuriale, demanda aux Quatre-Ministres de faire connaître sur quoi reposait leur autorité, de fournir une liste de leurs possessions, avec des titres à l'appui, et de présenter dans le délai d'une semaine leurs privilèges écrits ou non. Des députés de Berne venus en conciliateurs se révélèrent être des juges; c'est au bord de l'Aar que le prince fut débouté de ses prétentions, le 23 février 1618, sans avoir été entendu. Henri II tenta bien inutilement d'attaquer la sentence, obtint une intervention du roi de France désireux d'apaiser le différend et finit par s'enliser dans une procédure sans

espoir. Là-dessus, une sombre tentative d'empoisonnement par l'apothicaire Motteron et des complices eut au moins l'avantage de provoquer une réprobation unanime. Rappelé par Louis XIII, Henri II d'Orléans-Longueville quitta Neuchâtel. Battu dans ses prétentions d'obtenir un avantage décisif sur ses sujets et d'accroître son emprise sur eux, le prince eut du moins la satisfaction d'éprouver leur loyalisme que l'âpreté des discussions n'avait pu entamer. En fait, le triomphe des bourgeois du chef-lieu était dû à l'appui inconditionné de Berne, peu disposé à voir son influence traditionnelle contrariée par un seigneur trop puissant.

**LE PROJET D'HENRIPOLIS.** Tenté de vendre Neuchâtel à Charles-Emmanuel de Savoie pour le prix exagéré de plus de 1.200.000 écus, Henri II renonça à une solution aussi radicale de ses difficultés. Plus subtilement, il tenta de limiter l'influence de la ville en lui enlevant sa substance. Bien soutenu par Jean Hory, un conseiller d'Etat aussi actif que versé dans toutes les branches de l'administration, il sourit à l'idée de créer une ville nouvelle à l'extrémité orientale du lac de Neuchâtel. Cette Henripolis, dont le nom flotte dans toutes les mémoires, devait s'élever sur un terrain permettant une large expansion à l'avenir. Un prospectus trop flatteur, de 1626, exposait la situation privilégiée de la cité au centre de l'Europe, les liaisons avec les grandes voies navigables, l'étendue des franchises politiques ou religieuses et les privilèges économiques. Trois plans et cartes contribuaient à donner corps à cette chimère qui aboutit à un complet échec, prévisible à la vérité. Tout s'opposait au succès: les craintes des Neuchâtelois et des Bernois, assez clairvoyants pour en saisir la portée et empêcher la vente des terrains nécessaires, l'énormité de l'effort financier qu'il aurait fallu soutenir longtemps, et l'utopie d'une citadelle de la tolérance et

du libéralisme commercial dans une Europe en proie aux guerres de religion et au cloisonnement économique. Les plus belles lettres patentes n'y pouvaient rien.

Hory, bien entendu, subit le contrecoup de l'échec. S'il réussit à assurer la propriété de toute la mairie de Lignières à son prince, il se trouva bientôt gêné aux entournures lorsqu'il dut rendre, après un long délai, ses comptes de receveur. Il perdit la première place au Conseil d'Etat et celle de lieutenant du gouverneur, enfin il fut poursuivi avec tant d'acharnement par ses ennemis qu'il s'exila. Le coup de grâce fut la condamnation à mort de sa femme impliquée dans une affaire de parricide, en 1640. Sans avoir été convaincue de sorcellerie, comme on le répète à tort, la malheureuse fut néanmoins indirectement une des nombreuses victimes de la dangereuse crise d'hystérie collective qui travaillait alors la Franche-Comté et la Suisse. L'abaissement brutal de Hory fit symétriquement la fortune de David Favarger, procureur général, sorti d'un milieu très simple, et d'autant plus jaloué qu'il avait la confiance du prince et du gouverneur. Ces circonstances expliquent la passion avec laquelle tant d'historiens ont dépeint les événements sous les couleurs les plus tranchées, sinon les plus exactes.

**DE SOMBRES ANNÉES.** Pendant la guerre de Trente-Ans, le pays connut bien des alarmes, car l'empereur Ferdinand II aurait exigé la restitution de Valangin en faveur d'un successeur des Challant, en 1635, au moment où une armée se concentrait à Luxeuil. Les années les plus délicates furent néanmoins celles où les troupes de Bernard de Saxe-Weimar, venant de l'ancien évêché de Bâle complètement pillé, s'installèrent de Montbenoît à Pontarlier. Les Francs-Comtois réfugiés en pays neuchâtelois, avec ou sans bagages, repartaient souvent

traces ripostes et saisies. Les occupants suédois venaient se ravitailler ou vendre du butin dans la principauté, de sorte qu'après leur départ les populations libérées cherchèrent à se venger de leurs voisins. Pendant près de neuf ans, jusqu'en 1644, des postes militaires furent maintenus aux points de passage ou d'observation, non sans sacrifices de la part des communes et des miliciens.

Les Traités de Westphalie valurent à Henri II d'Orléans-Longueville, premier plénipotentiaire pour le roi de France, la reconnaissance de sa qualité de prince et comte souverain de Neuchâtel. La France qui s'était assurée la possession du château de Joux remit cette forteresse en garde au nouveau prince, mais la lui retira au bout de onze ans pour la rendre à l'Espagne. Ainsi cette clé du Val-de-Travers, longtemps convoitée par les comtes, leur échappa définitivement. Profitant de la gratitude des Suisses, qu'il avait efficacement aidé à se défaire des liens juridiques les liant encore au Saint-Empire, Henri II tenta de négocier l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération. C'était une manière de porter pièce à l'influence exclusive de Berne dans son comté. L'opération n'aboutit point par le fait qu'elle était au fond prématurée, et sans chance d'aboutir, face à une Suisse déchirée par des querelles confessionnelles. Du moins le souverain obtint-il de Louis XIV de placer les mercenaires neuchâtelois sur pied d'égalité avec les Confédérés, et une promesse d'inclusion dans une alliance générale avec les Ligues. Là encore s'élevait un jalon essentiel pour les aspirations futures des Neuchâtelois, même s'il n'avait point, à l'origine, le sens qui lui sera donné plus tard.

LES AFFAIRES INTÉRIEURES. Pendant la fin de son règne, Henri II eut la chance d'être représenté à Neuchâtel par un homme de valeur, Jacques d'Estavayer-Mollondin. Gouverneur dès 1645, cet ancien officier au service

de France se consacra avec beaucoup de fermeté à sa tâche, méritant toute la confiance mise en ses capacités. Il étudia les coutumes et sut, sans provoquer d'éclat, imposer des bornes aux prétentions des Quatre-Ministres et à la Compagnie des pasteurs qui outrepassait ses compétences. Dans le Conseil d'Etat même, il déjoua les manœuvres d'intrigants décidés à prendre la haute main sur les affaires du pays. Au moment de la guerre des Paysans, en 1653, il fit envoyer des renforts neuchâtelois à Berne. En revanche, lors de la première guerre de Villmergen, le Conseil d'Etat expédia des secours avant même qu'Henri II ait eu le temps de faire connaître sa décision nuancée d'accorder une aide. Des instructions orales au gouverneur durent orienter la décision, bien délicate, si l'on songe que le prince tentait alors de faire entrer Neuchâtel dans la Confédération en plein conflit religieux.

Venu pour la dernière fois dans la principauté en 1657, Henri II n'avait certes pas l'intention de faire amende honorable pour les querelles passées. Cette invraisemblable attitude, inventée notamment par l'auteur des *Mémoires* apocryphes du chancelier Montmolin, ne convenait pas à un grand seigneur aussi épris d'autorité sur ses sujets, même s'il avait, sur un plus important théâtre, participé à la Fronde contre Louis XIV. A défaut de scènes touchantes, décrites trop complaisamment par des historiens moralisants, il faut retenir la bonne harmonie qui ne cessa de régner et le voyage de quatre jours, dont le prince honora les villages des Montagnes. Habilement, Henri II remit aux communes de Colombier et d'Auvernier le paiement des sommes énormes dont elles lui étaient redevables, pour avoir très imprudemment cautionné le piètre trésorier général Mouchet (1657). Il y avait néanmoins une contrepartie assez lourde : contribuer à la plantation des Allées, dès lors plusieurs fois renouvelées, dans le domaine du château de Colombier. La création

80

15. La tour de l'horloge surmonte la porte nord du Landeron, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.





16. Au-delà de la grande allée, se silhouette le château de Colombier.

d'une mairie à La Brévine (l'ancienne Chaux-des-Taillères), en 1624, avait consacré le contrôle et le renforcement du pouvoir central dans cette région, autant que l'établissement d'une commune et d'une paroisse jouissant de droits complets. Les gens de La Brévine, cependant, avaient évité d'être rattachés purement à la châtellenie du Val-de-Travers. Ils ne perdirent point leurs liens avec Le Locle, d'où la plupart étaient originaires, ni avec la bourgeoisie de Valangin, dont ils suivaient la bannière. A La Chaux-de-Fonds, la création de la mairie suivit les péripéties régionales; souhaitée par le Conseil d'Etat vers 1624, pour diminuer l'influence du maire du Locle, Abraham Clerc dit Guy, elle fut mise en sommeil sous son successeur David Favarger, puis reprise en 1643 à l'occasion d'un différend avec le maire Hugues Tribolet. L'établissement de la mairie ne fut cependant acquis qu'en 1656 après une soigneuse étude du gouverneur Jacques d'Estavayer-Mollondin.

DE NOUVELLES DIFFICULTÉS  
SUCCESSORALES.

L'héritage d'Henri II, mort en 1663, se révéla d'autant plus délicat que les successeurs du gouverneur d'Estavayer, disparu un an après son maître, ne jouirent plus de la même autorité, à une époque très difficile. Anne-Genève de Bourbon assura la régence pour ses deux fils Louis, duc de Longueville, et Charles-Paris, comte de Saint-Pol. Bientôt, le premier se révéla être un faible d'esprit. Lors d'un voyage mémorable des deux frères à Neuchâtel, en 1668, cet aîné, connu généralement sous le nom d'abbé d'Orléans, abdiqua dans toutes les formes requises en faveur de Charles-Paris. Or celui-ci remit sans délai la régence à sa mère et se lança avec fougue dans la carrière des armes. Une balle hollandaise le tua au passage du Rhin par l'armée de Louis XIV, en 1672. Ce décès prématuré

allait jeter un profond trouble dans la vie politique des Neuchâtelois, déjà divisés par les luttes d'influence entre le gouverneur et les principaux magistrats.

Sans délai, Anne-Geneviève de Bourbon fit valoir les droits incontestables de l'abbé d'Orléans, à qui l'acte de 1668 avait ménagé la faculté d'être l'héritier de son frère. Fille d'un premier mariage d'Henri II avec Louise de Bourbon-Soisson, la duchesse de Nemours réclama ses droits à la principauté de Neuchâtel, en invoquant l'interdiction dont était frappé son demi-frère malade. Le Tribunal des Trois-Etats de Neuchâtel, sollicité par ses souverains en litige, arrêta que le pays, indivisible, devait retourner à l'abbé d'Orléans, sous la régence de la duchesse de Longueville (1672). Etant donné ses insolences et les menaces contre les libertés du pays, le représentant de Marie de Nemours fut arrêté et banni. L'affrontement de la belle-mère victorieuse et de la belle-fille irritée de son échec atteignit son point le plus dramatique lorsque Marie, soutenue par Berne et par de fidèles partisans au Val-de-Ruz et au Landeron, voulut protester à Neuchâtel, en personne. Comme l'entrée de la principauté lui avait été interdite, et parce que l'ambassadeur de France fixé à Soleure lui était hostile, elle s'installa à La Neuveville en mai 1673. Menaçant et maladroit, le marquis de Saint-Micaud fut assassiné au Landeron qu'il était venu surveiller pour le compte de Madame de Longueville. Après une occupation militaire, tout finit par s'arranger, grâce à une amnistie générale. Au reste, le nombre des partisans de Marie, qui protestait de l'innocence de ses gens, ne cessait de s'accroître.

Devenue curatrice de l'abbé, en 1679, la duchesse de Nemours n'était pas au bout de ses peines, car le roi de France lui enleva cette charge trois ans plus tard. Par contrecoup, tous les magistrats qu'elle avait établis à Neuchâtel furent remplacés, bouleversement bien fait pour agiter des esprits déjà en rumeur.

Madame de Nemours reprit l'avantage en 1694, lorsque le Tribunal des Trois-Etats la déclara souveraine après la mort de son frère, tout en précisant, à la demande du margrave de Bade, « que la souveraineté ne pouvait être aliénée par testament ni autrement ». Marie dut néanmoins venir à Neuchâtel défendre ses droits contre François-Louis de Bourbon, prince de Conti, déclaré héritier universel de l'abbé d'Orléans par le Parlement de Paris. Le prince, arrivé dans la principauté en janvier 1699, réclamait la formation d'un tribunal impartial et l'appui des Cantons, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France. Une déclaration en faveur de Conti, nommée Acte d'association, signée en secret par des dizaines de Neuchâtelois, mécontenta et inquiéta le Conseil d'Etat et les bourgeoisies, tous partisans de Marie. Enquêtes, destitutions, intervention des Bernois faisant annoncer les prétentions du roi d'Angleterre sur Neuchâtel, et surtout un acte d'association de tous les corps de l'Etat, bloquèrent la manœuvre des partisans de Conti. Le prince et la duchesse furent rappelés par Louis XIV, pour éviter tout éclat inutile.

Tous les remous qui entouraient la succession des enfants d'Henri II d'Orléans-Longueville n'empêchaient pas les esprits clairvoyants et manœuvriers de prévoir une échéance plus décisive: la mort de Marie de Nemours, l'extinction d'une dynastie, voire la mise en question de l'influence française à Neuchâtel et dans une partie de la Suisse. Le sort pitoyable des Réformés de France, après la Révocation de l'Edit de Nantes, facilitait les efforts de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, pour détacher la Suisse protestante de son alliée traditionnelle. Dès son arrivée, en 1689, l'ambassadeur Amelot vit l'électeur de Brandebourg manœuvrer pour acquérir la principauté; il pressentit les intrigues de Berne poussant les Neuchâtelois à s'émanciper par le moyen d'un rachat, ou à se tourner vers l'électeur de Brandebourg qui reprenait à son compte les prétentions de Guillaume d'Orange. Amelot aurait

voulu que Louis XIV soutînt un seul candidat français, après avoir départagé les prétendants, mais il n'obtint aucun résultat.

L'ambassadeur Puitsieux, comme son prédécesseur, fut lié par des instructions mal adaptées à la situation. L'envoi de troupes à la frontière et l'appui des cantons catholiques ne pouvaient rien contre l'hostilité des Neuchâtelois les plus influents, soutenus par la population. Lorsque le prince de Conti vint faire valoir ses droits sur place, en 1699, Puitsieux apparut désargenté face à la duchesse de Nemours appuyée par Berne qui neutralisa Conti, en faisant recevoir avec éclat l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Après la mort de Guillaume d'Orange, en 1702, l'électeur de Brandebourg, représenté par de multiples agents fort actifs, put faire grandement avancer ses affaires. Lorsque Louis XIV et son ambassadeur voulurent enfin sérieusement intervenir, il était trop tard : le manque de moyens, les divisions des prétendants français et diverses maladresses avaient tout compromis. En juin 1707, à la mort de Marie de Nemours, un vrai dispositif prussien était en place. Deux mois après, le comte Ernest de Metternich, de la même famille que le futur et fameux chancelier d'Autriche, vint coordonner à Neuchâtel les manœuvres en faveur de l'électeur de Brandebourg. Repas, meubles, cadeaux, gratifications aux juges et aux magistrats influents, tout fut bon pour emporter la décision. Encore faut-il rappeler l'indignation du grand théologien Ostervald dénonçant ces pratiques pour obtenir que, le 3 novembre 1707, le Tribunal des Trois-Etats adjuge au futur roi de Prusse la souveraineté de Neuchâtel.

LA NOUVELLE ORIENTATION DU PAYS. Le « jugement » qui termina le « procès de 1707 », s'il respectait certaines formes juridiques, annulait au fond toutes les prétentions à un véritable héritage dynastique.

Les plus proches parents de la défunte étaient écartés au profit d'un tiers qui se réclamait, très théoriquement, du suzerain récusé avec succès par Rodolphe de Hochberg, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Faire revivre des droits aussi anciens, de surcroît prescrits dans les faits, prouvait simplement le grand désir qu'avaient les Neuchâtelois d'acquérir un prince de leur choix. C'est du reste bien le côté révolutionnaire de cet acte d'autonomie d'un petit pays, dans un siècle d'absolutisme où le Roi Soleil était habitué à voir plier ses contradicteurs. A la faveur du grand mouvement de résistance à l'expansionnisme des Bourbon, et grâce à quelques magistrats clairvoyants, ou du fait d'hommes influents actionnés par Berne et par les ennemis de la France, Neuchâtel échappait à l'emprise politique d'un trop puissant voisin. Les grands projets prêtés à l'électeur de Brandebourg, d'utiliser sa nouvelle principauté comme base de départ pour un soulèvement de la Franche-Comté, n'aboutirent point. Inversement, divers intrigants désireux de rappeler aux successeurs de Louis XIV l'importance de tenir Neuchâtel, pour influencer la politique suisse, n'obtinrent aucun résultat valable. Un début de démonstration militaire du maréchal de Villars n'eut pas de suites. Paradoxalement du reste, la principauté, désormais soumise à un prince allemand, se rattacha à la France économiquement et culturellement plus que jamais, et ne cessa d'y envoyer des mercenaires. Comme au XV<sup>e</sup> siècle, sous les Fribourg et les Bade-Hochberg — à vrai dire possessionnés en Franche-Comté et serviteurs des ducs de Bourgogne — les relations dynastiques et leurs contrecoups ne pouvaient prévaloir contre la pente naturelle des influences et des intérêts de tout genre.

### CHAPITRE III

## LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

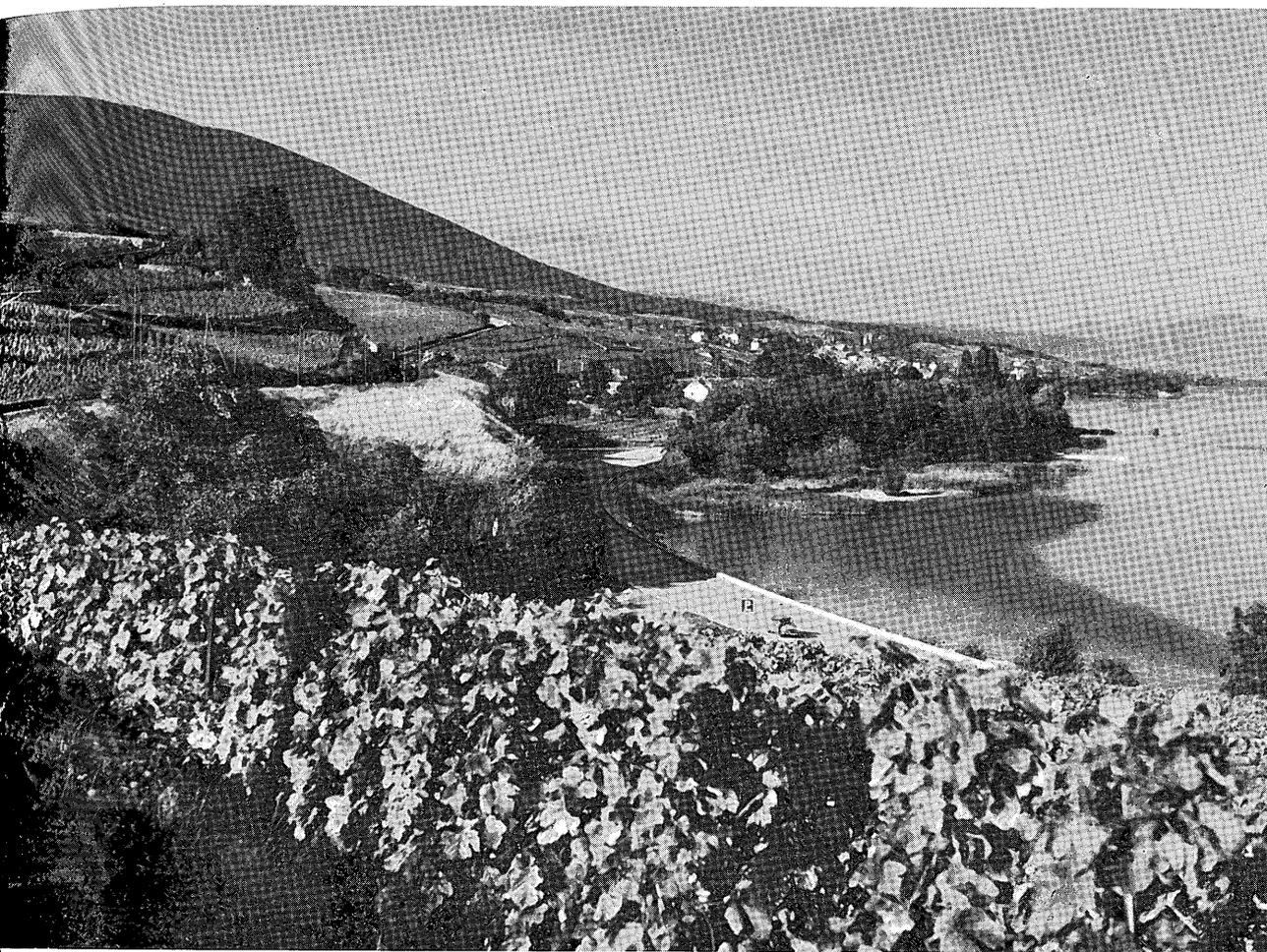
Traditionnellement, les historiens divisent par règnes le XVIII<sup>e</sup> siècle commencé avec la maison de Prusse en 1707, et achevé par la cession à Napoléon, en 1806. En réalité, même si la personnalité des souverains a joué un rôle non négligeable, le développement des problèmes essentiels déborde de beaucoup la durée forcément limitée de chaque vie. Seul un exposé analytique, nécessitant les recoupements et les répétitions nécessaires, permet de rendre compte de la complexité des faits connus par des sources de documentation et des études plus abondantes que pour les périodes antérieures.

Dès le départ, l'action des nouveaux princes de Neuchâtel se trouva limitée et infléchie par les fameux Articles généraux, souscrits par les plénipotentiaires de l'électeur de Brandebourg en 1707 et ratifiés l'année suivante. L'exercice de la religion réformée était seul admis, sauf dans deux paroisses traditionnellement catholiques. Si la Compagnie des pasteurs conservait ses prérogatives dans le domaine de la discipline ecclésiastique, le souverain constituait une Chambre économique des biens d'Eglise. A l'exception du gouverneur, seuls des sujets de l'Etat pourraient occuper des fonctions officielles. Le pays, neutre, ne devait être impliqué dans aucune guerre concernant les autres Etats du souverain. Libres de voyager à leur guise, les Neuchâtelois conserveraient la possibilité de servir dans n'importe quelle

armée étrangère. Les Tribunaux des Trois-Etats de Neuchâtel et de Valangin auraient des séances ordinaires chaque année. Les officiers publics ne pourraient être destitués qu'en cas de malversations de leur part. Les reconnaissances de biens (en quelque sorte les ancêtres des déclarations d'impôt foncier) se feraient aux frais du souverain. Celui-ci confirmerait les franchises de ses sujets et prêterait serment de les respecter tôt après son accession au pouvoir. Deux dispositions mineures visaient les mariages des cousins et certains actes notariés. De cette manière, les Neuchâtelois faisaient confirmer l'essentiel de leurs privilèges acquis laborieusement, pour donner plus de poids à une coutume bien établie.

De son côté, la bourgeoisie de Neuchâtel obtint des Articles particuliers intéressant la qualité de bourgeois, l'administration de la police, l'incarcération de ses membres, le droit d'armer des milices, la composition des tribunaux et la validité des traités de combourgeoisie avec Berne. Puissance naissante, la bourgeoisie de Valangin vit reconnaître une partie de ses demandes par des Articles particuliers, notamment la liberté du commerce, des garanties judiciaires et économiques, la communication préalable des mandements de seigneurie avant toute publication, l'abolition des voyers, la prestation du serment par le prince avant celle des sujets et le titre de comté pour l'ancienne seigneurie de Valangin. Ces articles ne constituaient pas un code systématiquement établi. Comme les anciennes chartes de franchises, ils mêlaient des préoccupations très particulières à des principes plus généraux, et fournirent de sérieux points d'appui lors des contestations avec les souverains.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE. Parmi les plus importantes affaires à caractère administratif, ou de politique intérieure, survenues sous les règnes de Frédéric I<sup>er</sup> (1707-1713), Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (1713-1740), Frédéric II



17. Toute la Béroche et le district de Boudry se déploient devant le voyageur arrivant à Vaumarcus.



18. Le château de Boudry couronne la ligne ascendante des toits de la ville.

(1740-1786), Frédéric-Guillaume II, neveu du précédent (1786-1797) et Frédéric-Guillaume III (1797-1806; première partie d'un règne achevé en 1840), il n'est possible d'en relever que quelques-unes. Fidèle aux souverains français et catholiques, la bourgeoisie du Landeron, timidement conseillée par Soleure, tenta de retarder plutôt que d'empêcher l'attribution de la souveraineté à Frédéric I<sup>er</sup>, en 1707. Bien plus, ce corps politique refusa de se soumettre sous divers prétextes dilatoires, de telle sorte qu'Ernest de Metternich prit rapidement toutes les dispositions utiles pour vider l'abcès. Six cents miliciens entrés par surprise au Landeron, le 24 novembre 1707, obligèrent les bourgeois à réviser leur attitude. Le lendemain déjà, les retardataires prêtèrent le serment exigé. Autant que des protestations mutuelles d'amitié, un don bien choisi de 250 écus blancs réconcilia les esprits réticents. Pareillement, si la promotion de seize conseillers d'Etat et l'avancement accordé à divers fidèles servit de récompense, tous les officiers furent maintenus à leur place. La ville de Neuchâtel reçut des dons en argent et des assurances pour l'établissement d'une chaire de philosophie. Moyennant une indemnité modeste, les habitants du Val-de-Ruz affranchis de leurs conditions personnelles reçurent la qualité de bourgeois de Valangin.

LE ROLE DES BOURGEOISIES. L'acte d'association des corps et communautés de l'Etat, scellé en 1699 pour prévenir des dissensions et les manœuvres des prétendants, eut encore des effets heureux dix ans plus tard. Néanmoins les bourgeoisies, ces corps politiques bien organisés, toujours plus conscients de leurs forces, commencèrent à s'agiter. Ceux de Neuchâtel et de Valangin s'affrontèrent à propos de la prohibition des vins étrangers, voire pour des mesures concernant le

commerce des céréales, ou à cause de contestations entre particuliers. Dès 1723, la bourgeoisie de Valangin se mit en mouvement contre les fermiers anabaptistes venus s'installer dans les Montagnes. Ses représentations, longtemps vaines, aboutirent enfin à renvoyer tous les sectaires entrés dans le pays après 1725. La décision, sans grande portée pratique, fut suivie d'un rescrit de 1738 fixant les droits et les devoirs des anabaptistes. Mécontentes, les communes du Val-de-Ruz et la bourgeoisie refusèrent de payer les redevances dues au souverain et cherchèrent l'appui de Berne, cette fois-ci inefficace, mais coûteux. Or Frédéric II, après son avènement en 1740, accorda l'expulsion souhaitée, dans un délai de quatre ans. C'était un succès apparent qui calma les bourgeois; en fait le Conseil d'Etat appliqua mollement les consignes ou ferma les yeux sur des retours, car trente-cinq ans plus tard se produisirent de nouvelles réclamations. Une sorte d'hostilité et un climat de défiance, installés durablement entre la bourgeoisie et le Conseil, rendirent pénibles une saine administration. Ce ne fut pas moins de soixante-quatre griefs que la bourgeoisie remit au commissaire royal Strunkedé, en 1725.

Lors de la venue du gouverneur Théophile de Béville, en 1786, les bourgeoisies formulèrent isolément ou de concert une quantité de revendications qui ne reçurent de réponse que six ans plus tard, lorsque la situation eut empiré sous l'influence des événements de France. Comme dans le grand royaume voisin, des aspirations diverses, réduites généralement à des objets particuliers plutôt qu'à des revendications de principe, agitaient les esprits: état des prisons, choix des officiers civils et militaires, abolition de la vaine pâture, levée de milices, respect du dimanche ou égalité des droits. Tout devenait prétexte à des remontrances, jusqu'aux exercices militaires que les officiers prétendaient calqués sur ceux de France, alors que le gouverneur pensait assimiler les milices neuchâteloises à celles de Suisse. L'apparition de bon-

nets rouges, de cocardes tricolores et d'arbres de la liberté, surtout dans les Montagnes en 1792-1793, mirent un comble à la tension. Des bagarres se produisirent avec les porteurs de cocardes orange, empressés à témoigner leur loyalisme au régime établi. Près de douze cents Neuchâtelois des Montagnes et du Val-de-Ruz auraient assisté à la cérémonie d'enterrement de la royauté à Morteau, en 1792. Des discours aussi verbeux qu'enflammés endoctrinèrent cette foule, où les plus compromis par un serment furent plus tard très sévèrement jugés. Croyant bien faire, le Conseil d'Etat se rapprocha alors des maîtres bourgeois de Valangin pour maîtriser la situation, mais il manifesta au fond une redoutable indécision. La présence de prêtres émigrés et d'étrangers, réputés être des agitateurs, entravait les efforts de réconciliation. Néanmoins les partisans d'un ordre nouveau, faute d'être soutenus du côté français, finirent par se calmer. Nombre d'entre eux émigrèrent à Besançon, transplantant avec eux l'industrie horlogère. Les adresses de fidélité permirent aux fidèles de se compter et de reprendre confiance; plus encore que les enquêtes et les poursuites gouvernementales, elles permirent de stabiliser la situation et d'éviter un renversement du pouvoir. Le terrible incendie accidentel de La Chaux-de-Fonds, en 1794, donna la mesure du calme revenu dans les esprits, après qu'un premier moment d'inquiétude eut fait croire à quelque noir complot.

**L'IMPORTANCE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.** Les affaires religieuses passionnèrent à plusieurs reprises tout ou partie des peuples de l'Etat, comme on disait alors. Grâce à la Chambre économique des biens d'Eglise constituée par le premier des Articles généraux de 1707, les Neuchâtelois obtinrent du souverain la mise à disposition

d'une faible part des biens sécularisés au XVI<sup>e</sup> siècle par ses prédécesseurs. Les traitements des pasteurs les plus défavorisés et ceux des maîtres d'école, alors étroitement soumis aux ministres du culte, bénéficièrent peu à peu des revenus du capital de base fixé à 100.000 francs tournois.

La présence des anabaptistes réfugiés dans la principauté dès 1708-1709 excita, on l'a vu, le ressentiment des habitants, jaloux de l'ardeur à la besogne de ces sectaires, et aussi scandalisés de leur non-conformisme. Après des tentatives infructueuses de conversion, les pasteurs s'inquiétant du trouble jeté dans les esprits demandèrent le renvoi des derniers venus. Sans se laisser manœuvrer par la bourgeoisie de Valangin, la Vénérable Classe s'efforça de suivre une attitude de charité chrétienne à l'égard de ces égarés. Cette tolérance inhabituelle s'explique par le fait qu'il s'agissait d'isolés peu dangereux pour l'orthodoxie. La solution toute politique choisie par Frédéric II, en 1740, ne résolut rien sur le plan religieux, où une tolérance de fait permit le maintien de petites communautés soumises fort tardivement aux obligations de l'état civil.

Lorsqu'une communauté morave acquit le domaine de Montmirail, en 1742, les milieux ecclésiastiques réagirent vivement, sous l'impulsion du grand théologien Jean-Frédéric d'Ostervald. Malgré l'entremise du pasteur allemand de Neuchâtel, la Vénérable Classe, par crainte d'une concurrence fâcheuse, ne tarda guère à présenter des remontrances au gouverneur contre les « entreprises des gens de Montmirail, comme contraires aux constitutions de l'Etat et particulièrement aux articles généraux ». Elle s'opposa à la construction de bâtiments nouveaux et à l'organisation d'une communauté qui menacerait l'unité de l'Eglise neuchâteloise. Néanmoins, le pasteur de Cornaux ne put que se féliciter du zèle de ses nouveaux paroissiens. Tout en surveillant les Moraves du coin de l'œil, la Vénérable Classe renonça à toute

représentation dès 1746, avertie peut-être en sous-main des dispositions favorables du roi, pourtant très prudent en toute cette affaire.

Que la Compagnie des pasteurs fût devenue une puissance avec laquelle il fallait compter apparut clairement en diverses circonstances. A l'occasion d'une députation à Berlin, en 1727, elle obtint des droits de préséance sur le Conseil d'Etat qui en fut très affecté, et triompha sur toute la ligne de ceux qui tentaient de s'opposer à son évidente soif d'autorité. Elle renforça son contrôle sur la pureté des mœurs et les consistoires ecclésiastiques. Les magistrats prirent leur revanche en 1749, lorsqu'ils obtinrent l'interdiction de l'envoi d'une nouvelle députation et un rescrit qui remettait assez rudement en place l'ensemble des pasteurs, trop désireux d'imposer un contrôle à des actes de gouvernement. La Vénérable Classe subit un nouvel échec en 1755, au moment où les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin refusèrent leur appui pour le maintien des pénitences publiques. Selon l'avis du Conseil d'Etat, celles-ci furent abolies après intervention du roi et du Tribunal des Trois-Etats.

Conscients à juste titre de leurs grandes responsabilités morales, les ministres réformés ne se découragèrent pas pour autant et trouvèrent d'autres occasions de manifester leur vigilance. Ils attendirent néanmoins des années avant d'exhorter sérieusement leur collègue Ferdinand-Olivier Petitpierre à s'abstenir de troubler ses paroissiens et ceux du voisinage, par des prédications sur la doctrine de la non-éternité des peines (1754). Déplacé à La Chaux-de-Fonds l'année suivante, le pasteur provoqua de nouveaux remous en propageant ses idées et en refusant de se soumettre aux décisions contraires de la Vénérable Classe. Il fut destitué en 1760, et sa cure déclarée vacante. Prenant parti pour leur pasteur, les paroissiens de La Chaux-de-Fonds portèrent cette affaire ecclésiastique sur le plan politique. Ils supplièrent

le Conseil d'Etat de suspendre les effets de cette destitution, jusqu'à la décision du roi. La Vénérable Classe protesta contre un délai que voulait lui imposer le Conseil; elle s'adressa à la bourgeoisie de Neuchâtel, ravie de la soutenir. Bientôt les quatre bourgeoisies demandèrent avec insistance au Conseil de renoncer à tout ménagement et de renvoyer sans délai Petitpierre. Une députation fut envoyée à Berne, pour obtenir l'arbitrage de ce canton combourgeois qui exhorta au calme. Le Conseil divisé vit exclure deux de ses membres de la bourgeoisie de Neuchâtel; la confusion augmenta jusqu'au jour où un nouveau gouverneur, lord Keith, arriva avec des instructions royales pour ramener le calme. Milord Maréchal donna les ordres nécessaires pour installer le successeur de Petitpierre, mais ne tarda pas à offrir sa démission au roi, lorsqu'il vit que l'on modifiait son projet, en lésant les prérogatives du roi. Tout finit par s'arranger. Néanmoins, les proportions considérables prises par cette affaire annonçaient la profondeur et la gravité des troubles qui ne cessèrent d'agiter la principauté entre 1760 et 1770.

Avec son esprit mobile et inquiet, Jean-Jacques Rousseau allait, lui aussi, jeter le trouble dans une partie du pays et des autorités. Arrivé en juillet 1762 à Môtiers, il obtint la protection du gouverneur et du souverain. Bien plus, le pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin, aussi chapelain du roi et professeur, édifié par les déclarations du philosophe, l'admit à la Sainte Cène. Deux ans plus tard, *Les lettres écrites de la Montagne* remirent en question la situation religieuse de l'écrivain. Sur intervention, en sous-main, des autorités ecclésiastiques de Genève, Montmollin mandaté par la Vénérable Classe entreprit de remettre Jean-Jacques sur une bonne voie. Peine perdue. Du plan religieux et philosophique, le problème aboutit sans délai au plan politique, et suscita d'aigres publications. La haute protection du roi et l'appui de certains magistrats, désireux d'être bien en

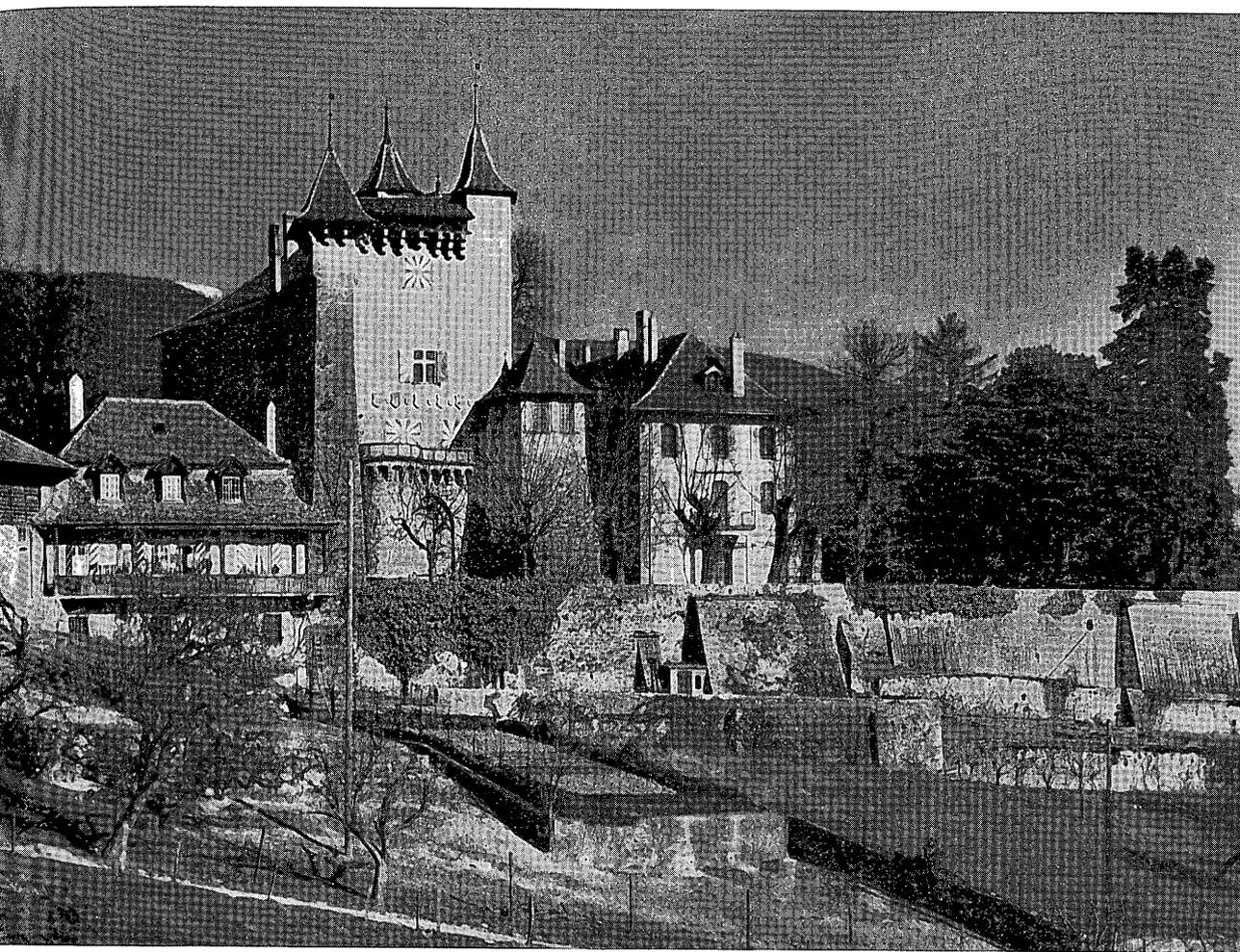
cour, furent impuissants contre les passions imprudemment soulevées et contre l'influence des pasteurs. En septembre 1765, le pauvre Jean-Jacques fut insulté, puis sa maison cailloutée une nuit de foire. Les débats antérieurs et la scène finale firent grand bruit au-dehors, et n'ont cessé d'alimenter d'abondantes gloses.

Après la longue querelle suscitée par l'affaire dite des fermes des recettes, la position de la Vénérable Classe fut affaiblie par sa faute et par son formalisme. N'ayant pas envoyé de représentants au moment opportun, les pasteurs se virent exclus de l'association des corps et communes de l'Etat. Toutes les démarches ultérieures et l'appui du gouverneur ne modifièrent pas la situation. Le Conseil d'Etat fut évidemment ravi de pouvoir rapporter que l'éloignement des affaires temporelles tournerait tout à l'avantage des ecclésiastiques et de la tranquillité publique (1768). La Cour ne cessa cependant point de reconnaître le premier rang à la Compagnie des pasteurs. Moralement très considérée, la Vénérable Classe n'en avait pas moins perdu, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une part de la grande influence acquise en 1707, qui l'avait poussée hors de sa sphère normale d'activité une génération auparavant.

LES DÉBUTS DE L'ÈRE INDUSTRIELLE. Remarquable à divers points de vue, le XVIII<sup>e</sup> siècle marque aussi le début de l'essor industriel et économique de la principauté de Neuchâtel. Certes, depuis longtemps, outre les indispensables moulins, les cours d'eau trop irréguliers avaient actionné les machines rudimentaires de quelques fabrications artisanales. A Serrières, dès 1477, des spécialistes avaient commencé à produire du papier. Des *ferriers* se succédèrent au Val-de-Travers pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle, suivis de cloutiers et de taillandiers. A Valangin et au Prébarreau, alors bien en dehors

de la petite ville de Neuchâtel, des teinturiers exerçaient leur art dès le XVII<sup>e</sup> siècle. A Serrières encore, s'établirent des tréfileurs. Des armuriers nombreux, apparus dans les Montagnes, furent suivis de fabricants d'horloges issus de maréchaux-ferrants, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur œuvre s'étendit au montage de pendules d'appartement. Quant à l'horlogerie de petit volume, elle se répandit dans le pays sous l'impulsion de Daniel JeanRichard, belle figure, dont une grande popularité posthume a quelque peu altéré le rôle exact. Cet orfèvre, qualifié à tort de maréchal-ferrant, forma des apprentis et sut rompre avec la pratique des monopoles corporatifs, tout en amenant à l'atelier ceux pour qui l'horlogerie était un gagne-pain accessoire. De plus, mettant ses produits à disposition d'une clientèle moins raffinée, mais plus vaste, il fut un précurseur. En 1797, une cinquantaine d'années après sa mort, les horlogers auraient fabriqué 116.500 montres en argent, 14.000 en or et 1100 mouvements de pendule, pour une valeur de près de 4 millions de francs-or.

Les quelques entreprises trop aléatoires de culture du mûrier ou de fabrication de toiles tentées par des Français réfugiés, après la Révocation de l'Edit de Nantes, n'aboutirent pas. Les tentatives du nouveau souverain, Frédéric I<sup>er</sup>, de rendre prospère une province qui lui avait coûté cher n'eurent pas le succès escompté. Pauvre en minéraux cherchés avec zèle, la principauté ne fournit que de l'asphalte aux prospecteurs de 1714. Les déceptions dans ce secteur furent largement compensées par la réussite d'hommes possédés par l'esprit d'entreprise. Lors du naufrage du système de Law, en 1720, un Abraham Divernois sut tirer son épingle du jeu et amasser une belle fortune. C'est toutefois l'industrie des toiles peintes, ou indiennes, qui mit en posture très favorable nombre d'autres familles. Quelques représentants bien introduits des nouvelles générations de réformés français expatriés



19. Les deux châteaux de Vaumarcus, l'ancien et le nouveau, sont environnés de beaux arbres.



20. Valangin, blotti au pied d'un château et autour de son temple, ouvre l'accès au Val-de-Ruz.

surent insuffler une activité remarquable au commerce qui en découlait, jusqu'alors jalousement réservé aux ressortissants du pays.

Les premières aunes de toiles peintes se firent vers 1713 au Val-de-Ruz, par les soins de Jean Labran, de Chézard, rentré de Genève. Onze ans plus tard, le soutien principal de cette tentative, le maître bourgeois Jean-Jacques Deluze établissait, non sans peine, une manufacture dans le bâtiment des fermiers de la pêche, ou Poissine de Cortaillod. Ses affaires ayant prospéré, il obtint une concession pour s'installer au Bied, à l'extrémité d'une des allées du domaine de Colombier, en 1734. A Cortaillod encore, les DuPasquier, de Fleurier, créèrent la Fabrique neuve en 1751, soit dix ans après l'établissement de Vauvilliers, proche de Boudry, fondé par les Clerc, et repris par les Bovet. A Grandchamp, aux Isles, à Saint-Blaise, Marin, Cressier, voire à La Borcarderie et à Couvet surgirent des manufactures, plus ou moins importantes, dont le sort fut très divers. Certaines ont laissé de sobres bâtiments utilitaires où la maison du propriétaire touche les édifices industriels; d'autres ont radicalement disparu. C'est qu'après quelques brillantes décennies, et une crise de 1770 à 1775, cette industrie souffrit gravement des prohibitions décrétées par les gouvernements successifs de la France, entre 1785 et 1810. Néanmoins, ces manufactures furent la base de départ de la prodigieuse maison de commerce fondée, puis sans cesse accrue, par Jacques-Louis de Pourtalès, à l'origine simple commis de ses futurs associés. Avec les Deluze et les Coulon, appuyé sur un réseau étendu de relations, il représentait à retardement une des dernières vagues vivifiantes du Refuge français. La totale liberté du commerce ne pouvait que favoriser l'activité d'une génération de brillants commerçants, dont l'ampleur, la générosité, la curiosité intellectuelle et les solides convictions religieuses enrichirent singulièrement la principauté.

SERVICE MERCENAIRE ET VIE INTELLECTUELLE. Stimulés par ces développements industriels, les Neuchâtelois ne se replièrent point sur eux-mêmes, bien

au contraire. Nombre d'entre eux firent carrière dans les armées du roi de France, puisque leurs franchises permettaient de servir n'importe où. Frédéric II, du reste, s'indigna de trouver de ses sujets dans les rangs ennemis à la bataille de Rossbach (1758). Il exista un régiment DuPasquier, engagé par le roi de Sardaigne (1733-1737), et le fameux régiment du général Charles-Daniel de Meuron au service de la Hollande, puis à celui de la Grande-Bretagne, aux Indes (1781-1816). Chambrier, Bedaulx et Sandoz fournirent plusieurs officiers généraux et bon nombre de soldats aux Pays-Bas, pendant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une enquête de 1749 dénombra 48 officiers au service de France, 26 en Hollande et 9 dans d'autres pays. Le service étranger jouait un rôle non négligeable dans l'économie et dans la vie sociale. Les levées de troupes épongeaient une quantité d'hommes, dans un pays relativement peu industrialisé, et fournissaient des débouchés parfois lucratifs à quelques-uns, ou une situation à des fils de famille. Nous ne pouvons plus, dans un XX<sup>e</sup> siècle nationaliste, concevoir exactement l'esprit ni les conditions évidemment dures qui faisaient s'engager ces mercenaires.

Dans un domaine un peu parallèle, Jean-Pierre Pury tenta, sans succès durable, de fonder une colonie en Caroline (1735). Son fils David de Pury, installé à Lisbonne, amassa une fortune considérable par son activité d'armateur, et devint un mécène éclairé pour sa ville de Neuchâtel. Celle-ci lui doit l'ancien hôpital (1782), l'hôtel de ville (1784-1790), et des fonds ayant permis, plus tard, de détourner le Seyon et de financer des œuvres d'utilité publique. Denis de Rougemont, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se tailla une place en vue à Paris et devint l'agent du roi de Prusse dans cette capitale. Par l'intermédiaire de ces soldats et

de ces financiers, la culture et l'art français pénétrèrent largement le pays. L'architecture a laissé partout des monuments remarquables, qui touchent à la somptuosité avec l'hôtel DuPeyrou. Protecteur de Rousseau, Pierre-Alexandre DuPeyrou fut à l'origine de la Bibliothèque de Neuchâtel par le legs des manuscrits du philosophe, alors que le général Meuron donna le premier exemple d'un cabinet de curiosités naturelles. Des écrivains autochtones comme David-Henri de Chaillet, ou étrangers comme Madame de Charrière, voire un philosophe comme Louis Bourguet, éveillèrent le pays à la vie intellectuelle. Dessinateur, lettré et diplomate, David-Alphonse de Sandoz-Rollin mériterait d'être mieux connu, même si son activité n'égalait point celle du fameux juriste Emer de Vattel, qui fit aussi carrière à l'étranger. La naissance d'une éphémère société de musiciens suscita moins de remous que le goût du théâtre, dérivé vers des troupes d'amateurs pour éviter des représentations publiques redoutées des magistrats.

**AUTRES ACTIVITÉS.** Les précieux registres de sociétés commencés en 1772, ancêtres de l'actuel registre du commerce, conservent partiellement au moins le souvenir d'autres activités moins lucratives que les indiennes. Stimulée par les pamphlets des prétendants de 1707, l'imprimerie s'installa dans le pays. Elle s'illustra par les travaux de la Société typographique de Neuchâtel et par ceux de Louis Fauche-Borel, célèbres, l'une par ses démêlés avec la censure (affaire du Système de la nature, 1771) et l'autre pour ses publications contre-révolutionnaires après 1789. A Serrières, Erhard Borel étendit ses affaires de la papeterie à la métallurgie et, agissant dans un sens contraire à son compatriote Fauche, fournit des plaques de cuivre pour doubler les vaisseaux de la République française.

Le secteur agricole témoignait de quelque retard. Dès le milieu du siècle, la terre se révéla trop pauvre pour nourrir la population pourtant modeste qu'elle portait; il fallut recourir à des importations de céréales toujours plus importantes. De mauvaises récoltes provoquèrent la disette de 1772, surmontée par le désintéressement de quelques citoyens sachant user à bon escient de leurs relations d'affaires. La base de l'économie terrienne restait cependant la viticulture et l'élevage dans les Montagnes. Par malchance, les goûts des consommateurs de la majeure partie du pays, et les intérêts des propriétaires de vignes, ne cessèrent de s'affronter durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, en prolongeant un débat né au XVII<sup>e</sup> siècle déjà. Supprimant l'interdiction d'introduire des vins étrangers (c'est-à-dire français) dans l'ancienne seigneurie de Valangin, en 1712, le Conseil d'Etat n'étendit pas cette mesure au restant du pays, et provoqua un mécontentement durable. Certes, l'écoulement des vins indigènes n'était point aisé à cause des restrictions imposées par les voisins de Berne. Il fallut des conférences et l'intervention du roi, en 1742, pour obtenir de Leurs Excellences la libre entrée d'un contingent de crus de la ville dans les terres de Berne, pendant dix ans, à des conditions assez rigoureuses.

LE CONFLIT PROVOQUÉ PAR LA FERME DES RECETTES. Les victoires lointaines de Frédéric II eurent une répercussion directe sur l'économie de la principauté et provoquèrent, à retardement, une grave crise politique. Constatant qu'une nouvelle classification des domaines de la Silésie conquise avait augmenté ses revenus du tiers, le roi décida d'obtenir un meilleur rendement fiscal à Neuchâtel. Pour ce faire il envoya, en 1747, le conseiller Rhode qui ordonna diverses mesures financières visant la comptabilité, la perception des lods,

la délimitation des forêts ou la vente des bâtiments inutiles. La mesure la plus lourde de conséquences fut cependant le remplacement de la régie des recettes par le système de la ferme, dès 1748. Reprenant une idée vieille de cinquante ans (les offres d'une société financière française au prince de Conti) le Grand Frédéric était bien décidé à tirer plus de ressources par le nouveau moyen de perception. A l'avenir le peuple, et non plus le prince, subirait le contrecoup des fluctuations des récoltes; les receveurs, plus étroitement tenus par le système des fermes, presseraient les contribuables pour ne pas être en perte. Jugeant désormais inutile la fixation annuelle de la *vente* et de *l'abri*, la Cour supprima ces taxations qui permettaient de convertir en argent la valeur des cens fonciers dus en vin et en céréales. C'était évidemment léser les intérêts de toute la population. Si le roi revint en arrière pour le vin, il refusa net pour les céréales, en dépit des protestations des bourgeoisies, puis des corps de l'Etat envisageant ces mesures comme une atteinte au neuvième des Articles généraux de 1707. Les succès et la dureté de certains receveurs, manœuvrant sans aucun tact dans les limites de la légalité, accrurent simultanément les exigences du souverain et le mécontentement des contribuables.

Au renouvellement du bail des fermes, en 1766, la situation empira vite. A la vérité, le roi choisit mal ses commissaires, les peu habiles Derschau et Colomb. De surcroît, ces fonctionnaires étaient inefficacement appuyés par le vice-gouverneur Michel, remplaçant Milord Maréchal qui n'avait pu supporter les tergiversations des Neuchâtelois. En 1766, le Conseil d'Etat refusa tout net la proposition de vendre les domaines et d'en placer le produit, pour en tirer un revenu fixe: ce serait porter atteinte au système fiscal, inaliénable comme l'Etat, et transgresser les coutumes non écrites. Le roi exclut tout retour à la régie, et s'indigna de voir les magistrats de Neuchâtel interdire la

publication de la mise aux enchères des fermes. Après une séance mouvementée du Conseil d'Etat, au cours de laquelle aucun enchérisseur ne se présenta pour les recettes, trois conseillers furent suspendus. Il s'ensuivit un échange serré de correspondance avec la Cour et une consultation des communes qui se prononcèrent peu catégoriquement pour la régie. Derschau profita de l'obligation où se trouvait le Conseil de passer par lui, en cas de correspondance avec le roi, pour exiger une entière soumission.

Le renvoi d'un agent français à Neuchâtel, le baron de Tott, suspecté d'intrigues par le vice-gouverneur Michel, provoqua des récriminations de la part des Quatre-Ministres jugeant violé leur droit de police (1767). Une intervention des corps de l'Etat auprès des quatre cantons combourgeois resta sans effet. En définitive, seuls les magistrats municipaux, pris à partie par Derschau, furent convoqués à comparaître devant le Conseil de Berne invoqué comme juge — toujours en vertu des actes passés en 1406. Le commissaire reprochait aux Quatre-Ministres d'avoir excité les communes, sans souffrir eux-mêmes du système de la ferme, et d'avoir entravé la mise en application des dispositions arrêtées. Après une vraie lutte de procédure, le Sénat de Berne prononça une sentence nuancée qui condamnait Neuchâtel à répondre, sans plus de délai, à certains griefs. Le Tribunal d'appel, en janvier 1768, donna raison au souverain, tout en sauvegardant les droits de la bourgeoisie désormais plus étroitement contrôlée. La perspective d'une occupation sollicitée par Derschau fit plier la ville et les communes. Cette contrainte rendit la situation explosive, provoquant l'apparition de pamphlets et de violences.

L'exaspération des Neuchâtelois se cristallisa sur la personne de l'avocat général Claude Gaudot, qualifié de transfuge, car il  
102 avait plaidé la cause du roi avec talent, mais non sans hauteur.

Promu lieutenant-gouverneur en récompense de ses services, il fut assassiné dans sa maison de la Grand-Rue à son retour de Berne, en avril 1768. Ce crime, rendu possible par la témérité de la victime et par la coupable mollesse des magistrats municipaux, provoqua l'occupation de Neuchâtel, où s'installèrent 600 soldats des cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne. Une prompte soumission évita d'autres mesures militaires. Circonstance révélatrice d'un état d'esprit, les individus jugés responsables de l'assassinat prirent le large à temps, et ne purent être condamnés que par contumace. Le désarmement de la ville pendant un an, la dissolution d'une compagnie de milices, une demande de pardon par les magistrats municipaux, le paiement des frais occasionnés et une indemnité à M<sup>me</sup> Gaudot furent le prix payé par Neuchâtel, pour répondre à l'acte de soumission réclamé par le commissaire Derschau.

Reçu triomphalement en août 1768, le général Scipion de Lentulus, nouveau gouverneur, sut apaiser la situation par son talent de médiateur. Aidé de conseillers d'Etat, il rédigea et fit admettre par les corps et communautés de l'Etat des articles, dits de pacification, très favorables. En effet impôts et ferme générale étaient proscrits, la *vente* du vin et l'*abri* des céréales réintroduits, les receveurs surveillés et les destitutions arbitraires empêchées. D'autres dispositions étendaient le droit de chasse, ou fixaient la voie à suivre en cas de remontrances et lors d'assemblées des corps constitués. Frédéric II ratifia les arrangements conclus au bout de quelques mois. De fait, la situation s'était détériorée, parce qu'il avait envoyé des fonctionnaires trop raides. Renonçant à tendre à fond la corde et à pousser jusqu'au bout ses tendances à l'absolutisme, le roi procura l'apaisement. Les Neuchâtelois eurent donc la chance d'avoir un prince qui respectait les libertés acquises et les bornes mises à son pouvoir, 103

jusqu'à renoncer à influencer sérieusement la marche des affaires — en partie faute de moyens adéquats de contrainte. Certes, la ferme des recettes était maintenue, mais assortie de telles garanties que les charges des contribuables ne devaient plus augmenter. Grâce à une opposition juridique couronnée par un éclat sans précédent, les Neuchâtelois s'étaient assurés, pour plusieurs générations, contre toute hausse des charges fiscales, favorisant ainsi le bel essor de leur économie.

LES RAPPORTS AVEC LA FRANCE. Le schéma des relations avec les Etats avoisinants est révélateur des problèmes et aussi des divisions qui persistent longtemps dans le pays. Il paraît peu douteux que Frédéric I<sup>er</sup>, et surtout ses alliés anglais, aient songé à utiliser Neuchâtel comme base de départ contre Louis XIV, pour soulever les Francs-Comtois annexés depuis 1678 à la France. Le projet, chimérique, ne reçut visiblement pas de commencement d'exécution, mais il devait nuire durablement à une normalisation des rapports avec les souverains français. Louis XIV, irrité de la tournure prise par le procès de 1707, fit marcher des troupes en direction de la principauté et ordonna l'interdiction du commerce. Certes, tout s'apaisa assez rapidement, mais Neuchâtel, pratiquement exclu des traités d'alliance entre la France et la Suisse, se vit reconnaître une simple neutralité temporaire (1708). Lors du renouvellement de l'alliance entre la couronne de France et le corps helvétique, en 1777, la principauté ne fut pas plus admise que Genève et l'évêché de Bâle. Toutes les démarches entreprises les années suivantes pour vaincre les oppositions des cantons catholiques derrière lesquelles s'abritait la France, furent vaines. Le jeu des Bourbons et de leurs ministres, très nuancé, ménagea toujours une restauration des princes français, au reste sans y



21. La maison de maître de la Borcarderie règne sur un vrai hameau.



pousser. Même le problème de la limitation des frontières, près d'aboutir en 1765, resta en suspens, sous prétexte de difficultés de préséance.

L'attitude parfois hésitante des rois de Prusse, excédés du mauvais vouloir de leurs sujets neuchâtelois, et certains projets de cession dont ils laissèrent courir le bruit, donnèrent trop libre cours aux manœuvres de quelques prétendants et d'intrigants qui les soutenaient. Parmi d'autres, les sieurs Charles Bergeon et Jean-Jacques Merveilleux furent particulièrement actifs et astucieux en négociant, en 1724, un contrat pour les fournitures de sel à la principauté, par les salines de Franche-Comté. Dix ans plus tard, ils favorisèrent un ridicule projet d'insurrection en faveur du marquis de Nesles. L'intrigue finit par coûter la vie à l'un des conjurés, le major Théodore Montandon, blessé mortellement par les miliciens de La Sagne, le jour d'une revue, en 1735. La communauté d'intérêts qui rapprochait les monarques, en dépit de tout, évita des heurts possibles.

Dès la proclamation de la République française, les rapports se firent plus délicats, vu la pression exercée par des extrémistes. Fait surprenant, la principauté ne suivit pas le sort de Genève et de l'ancien évêché de Bâle. Faisant valoir leur qualité de Suisses en 1792, puis de sujets du roi de Prusse en 1798, les Neuchâtelois échappèrent à l'invasion militaire, différée jusqu'à 1806. La modération calculée des autorités françaises, agissant sur un plan plus général, enleva toute chance de succès à la fermentation politique de 1793, dans les Montagnes. Les craintes suscitées par l'activité de quelques émigrés ou de fabricants de faux assignats, par la présence de prêtres réfractaires ou par les rapports alarmistes d'agitateurs ne réussirent pas à provoquer de crise grave. Jusqu'à la fin du Consulat, les généraux eux-mêmes virent leurs appétits refrénés par les autorités civiles qui étudiaient cependant les modalités d'une annexion.

LES RAPPORTS AVEC LA SUISSE. L'autre pôle d'attraction, la Suisse, ne fut pas toujours favorable aux Neuchâtelois. En effet, les irréductibles animosités confessionnelles qui divisaient l'ancienne Confédération ne pouvaient avoir qu'une influence défavorable sur les rapports avec les pays alliés. Comme Neuchâtel couvrait Berne à l'ouest, il était fort tentant pour les Petits Cantons, travaillés par la France, d'inquiéter la puissante ville de l'Aar, en laissant planer une incertitude sur l'avenir de la principauté. Fribourg, Lucerne et Soleure, combourgeois catholiques, refusèrent longtemps de reconnaître le roi de Prusse comme souverain de Neuchâtel, ce qui était rendre la principauté toujours plus solidaire de Berne. Cela sauta aux yeux en 1712, lorsque, à l'occasion de la seconde guerre de Villmergen, deux, puis quatre compagnies de 200 Neuchâtelois furent levées par le Conseil d'Etat pour répondre à la réquisition de Berne. L'emploi de ces troupes hors du territoire combourgeois, affectant les relations avec les autres cantons, fut du reste l'objet de négociations délicates et de refus d'obéissance très désagréables. Un troisième détachement, réuni non sans peine, devint inutile lorsque la paix d'Aarau eut mis fin à la guerre civile. Des gratifications et des secours permirent de soulager des soldats partis en campagne; plus de 120 miliciens avaient été tués, blessés ou pris par l'adversaire.

L'année 1719 amena, après nombre de tractations, la délimitation définitive de la frontière entre le Val-de-Travers et le bailliage de Grandson, administré par Berne et Fribourg. Si les questions territoriales furent réglées, la solution adoptée pour le statut des Neuchâtelois habitant le district de la Nouvelle-Censière amena, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des contestations nées du fait de la naissance d'un nouveau partenaire, le canton de Vaud. Avec Berne même, dont la combourgeoisie avec le prince fut renouvelée en 1722, des considérations de prestige ou des

problèmes économiques suscitèrent bon nombre de litiges. Les deux Etats fermèrent leurs frontières aux importations de paille et de tonneaux, puis de bois et de charbon; ils interdirent à leurs ressortissants respectifs la navigation sur l'Aar et sur la Thielle, haussèrent les tarifs des péages de Nidau et du Pont de Thielle et se disputèrent la propriété d'une partie du lac de Biemme. Neuchâtel, visiblement, ne voulait pas faire mine de céder à son envahissant voisin; Berne, plus puissant, jouissait d'avantages certains. Les restrictions imposées à l'importation des vins neuchâtelois, pièce maîtresse de l'économie de la principauté, furent particulièrement préjudiciables et partiellement abolies avec difficulté, en 1742. Il avait fallu un quart de siècle de démarches et de procédure pour aboutir à un résultat. C'est dire que, même du côté de son principal allié et soutien en Suisse, Neuchâtel rencontrait des difficultés considérables qui tendaient au fond à le maintenir dans un état de quémandeur et d'obligé.

Longtemps différé, le renouvellement des combourgeoisies avec les trois cantons catholiques n'aboutit que très partiellement en 1756, grâce aux relations de lord Keith. S'il réussit à Soleure, où une délégation fit de grands frais pour la cérémonie des serments, les économies décidées par la suite froissèrent Lucerne et Fribourg. Néanmoins, un traité sur la procédure en cas de faillite avait pu être conclu avec Fribourg. Un évident souci d'équilibre aidant, les trois cantons catholiques s'associèrent donc à Berne pour occuper la ville de Neuchâtel et désarmer la bourgeoisie, en 1768. Les démarches pour faire inclure la principauté dans le renouvellement de l'alliance entre la France et le corps helvétique échouèrent. Il fallut le biais d'un traité particulier sur le droit de succession des étrangers, parallèle à celui conclu entre les cantons réformés et la France, pour tenter de mettre la principauté sur le même pied que les Suisses. La chute de l'ancienne Confédération, en 1798, coupa en droit les liens entre Neuchâtel

et ses anciens alliés, six ans après que le petit pays eut été mis au bénéfice de la neutralité helvétique. Tous les efforts faits au XVIII<sup>e</sup> siècle en vue d'une association plus étroite avec les Suisses avaient donc été vains; ils ne purent surmonter les différences confessionnelles, la prépondérance de Berne et les jalousies cachées. L'occupation de l'ancien évêché de Bâle par les Français et la création du canton de Vaud, foncièrement hostile à Berne, ne firent que rendre plus précaire la situation de Neuchâtel.

## CHAPITRE IV

### LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Est-ce parce qu'il est plus proche de nous, que le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît plus décisif pour l'histoire neuchâteloise? Sans doute pour une part. Toutefois, l'accomplissement tardif d'une vocation helvétique latente depuis des siècles, et la rupture avec un long passé monarchique, sous la pression des courants qui bouleversaient l'Europe, confirment l'importance d'années décisives pour une principauté anachroniquement régie par la coutume.

**LA CESSION DE NEUCHÂTEL A LA FRANCE.** Les premières années du siècle continuèrent sur la lancée du XVIII<sup>e</sup>. L'imminence d'événements redoutables, encore qu'impossibles à préciser, inquiétait les magistrats bien placés pour observer la situation. « La Cour », écrira plus tard le chancelier Charles Godefroy de Tribolet, « laissait le Conseil dans cette incertitude et cette inaction qui accompagne l'attente d'un nouvel ordre de choses. Tout présageait l'événement qui allait changer les destinées de cet Etat. » Pour ainsi dire en contrepoint des nombreuses démarches secrètes entreprises par des particuliers, dès 1792, dans le but d'annexer Neuchâtel à la France, de rares notables, comme Georges de Rougemont ou Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, tentèrent d'obtenir du souverain un rattachement de la principauté à la

Confédération helvétique. En fait, l'avenir du petit pays était déjà arrêté puisque dès 1801, la France et la Prusse en disposaient dans leurs tractations diplomatiques. Néanmoins, la notification de la cession de Neuchâtel par Frédéric-Guillaume III à Napoléon I<sup>er</sup>, parvenue le 9 mars 1806, fut pour l'ensemble de la population une secousse durement ressentie. Les alarmes suscitées par la crainte de la conscription augmentèrent, bien entendu, à l'arrivée d'une armée d'occupation commandée par le général Oudinot. Près de 5000 soldats traversant l'ancien évêché de Bâle pénétrèrent dans un pays de 48.737 âmes, par La Chaux-de-Fonds, le 16 mars. Il fallut ouvrir le chemin de la future Vue-des-Alpes encombré de neige, pour permettre l'écoulement des troupes vers le Vignoble. L'accueil réservé, mais correct de la population, l'étonnement des soldats devant l'esprit industriel et pacifique des habitants, de même que la correction exemplaire d'Oudinot, rendirent faciles les rapports entre les occupants et les occupés, en dépit d'incidents inévitables.

L'épisode le plus consternant pour les négociants du pays fut la saisie des marchandises anglaises ou réputées telles, par le soin de douaniers entrés avec les troupes. Assurément, des commerçants de la place, suisses et français, avaient spéculé sur l'annexion de Neuchâtel à l'Empire, pour introduire leurs marchandises en France, sans payer des droits exorbitants. Poussé par les manufacturiers et informé avec exagération par les gabelous du Haut-Rhin, Napoléon ordonna le séquestre. Réussie dans ses grandes lignes, l'opération rapporta plus d'un million de francs à la Caisse d'amortissement, car les marchandises furent revendues aux intéressés, avec possibilité de les introduire en France dans un délai donné. Toutes les démarches entreprises par les Neuchâtelois pour sauvegarder leurs intérêts propres se révélèrent absolument vaines. Outre les spéculateurs, les fabricants d'indiennes et nombre de commerçants honnêtes furent

durement touchés. Seuls quinze cents pièces de velours, des produits coloniaux venus des Antilles françaises, et le maigre dépôt de deux colporteurs suisses, furent restitués à leurs propriétaires.

Le 22 mars 1806, dans la salle des Etats du château de Neuchâtel, Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, qui réprimait mal une émotion bien compréhensible, remit au général Oudinot les pouvoirs qu'il tenait de son maître. De sujets de Frédéric-Guillaume III, les Neuchâtelois devenaient ce jour-là ceux d'un empereur. Ils ne manquèrent pas d'écrire au nouveau souverain de flatteuses adresses, parfois sincères, afin de le disposer favorablement. Or Napoléon, tout occupé à bâtir son grand Empire, accorda aux Neuchâtelois un privilège et une chance de survie politique extraordinaires, en transformant leur minuscule pays en fief de l'Empire, au profit de son chef d'état-major, le maréchal Alexandre Berthier.

Le décret impérial du 30 mars 1806, faute de recevoir une exécution immédiate, provoqua une sorte d'interrègne qui se prolongea jusqu'à l'arrivée d'un commissaire général et extraordinaire du prince, François de Lespérut, devenu par la suite gouverneur. La prestation du serment de fidélité au maréchal dans le Temple du Bas de Neuchâtel, le 18 novembre 1806, se déroula avec la participation de tous les notables du pays. Par un curieux retour des choses, bien frappant pour ses sujets, Berthier data ses premiers décrets de Berlin, où il était entré avec les troupes françaises après l'écrasante défaite de la Prusse. En dépit d'un désir souvent exprimé, le prince Alexandre, très pris par ses occupations et ses plaisirs, ne trouva jamais le temps de venir à Neuchâtel. Renvoyant à une prise de contact personnelle toute réforme de structure dans sa principauté, il ne toucha rien ou presque aux institutions existantes, pour la plus grande joie des magistrats en place. Les revenus furent très exactement perçus; la comptabilité de l'Etat, modernisée et suivie de fort près par le

maréchal, permit de prélever environ 860.000 francs-or de ressources, en huit ans de règne. La dotation promise par Napoléon — le double de 50.000 écus par an — ne fut pas atteinte, mais resta sensiblement égale à celle du souverain précédent.

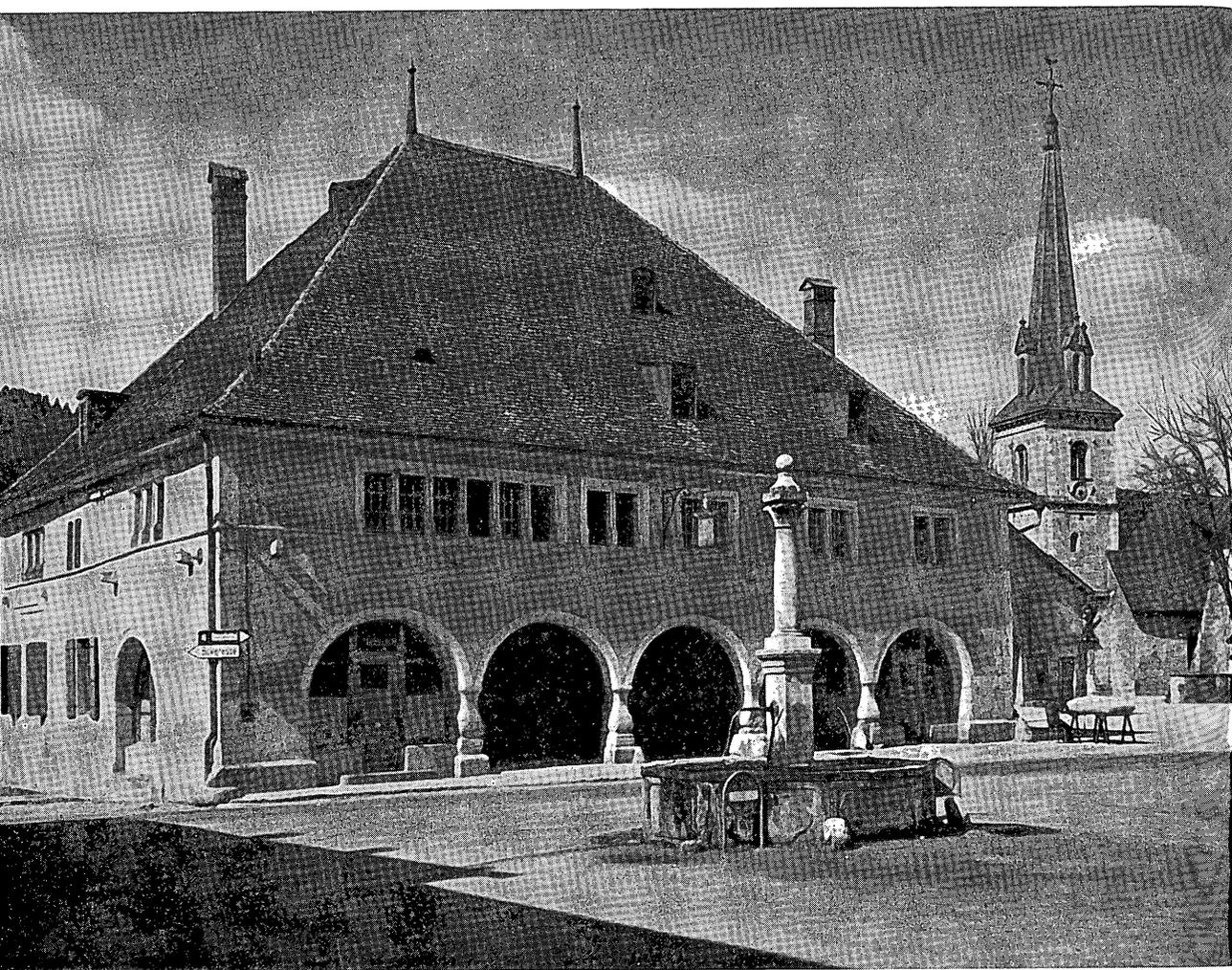
**LE RÈGNE DU MARÉCHAL BERTHIER.** Pendant toute la durée de l'Empire, la situation de Neuchâtel fut très particulière. Séparée de ses anciens alliés suisses, la principauté leur fut largement assimilée pour les prestations militaires. Le refus obstiné, mais politiquement justifié des magistrats, de solliciter l'inclusion de Neuchâtel dans le réseau des douanes françaises, provoqua une sérieuse crise économique. Au reste, le désir d'une annexion à l'Empire formulée par plusieurs fabricants de toiles peintes ou d'horlogerie n'aurait sans doute pas abouti, vu la crainte des manufacturiers français de susciter une concurrence désagréable, gênant leur politique protectionniste. La frontière resta étroitement surveillée.

Pour plusieurs questions de voisinage, les fonctionnaires déclarèrent gravement que pareilles affaires devaient se traiter d'Etat à Etat. Alexandre Berthier eut du reste une attitude fort souple selon les cas: battre monnaie ou exercer le droit de grâce pour affirmer ses privilèges princiers ne l'empêchait pas de faire légaliser la signature de son chancelier au Ministère des relations extérieures de Paris. Affirmant son autorité contre de minimes maladresses de son Conseil d'Etat, il se pliait entièrement aux exigences de Napoléon dans les domaines militaire et économique: « C'est la volonté de Sa Majesté, c'est la mienne » ou « Je suis Français avant d'être prince de Neuchâtel » écrivait-il avec netteté, en 1810.

112 Huit années de règne de Berthier, malgré leur brièveté, ont marqué de manière décisive le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles consa-

23. Couvet s'enorgueillit à juste titre de son clocher coiffé d'un toit à la mode franc-comtoise.





24. Une fontaine, l'hôtel des Six-Communes et la tour du temple de Môtiers forment un harmonieux ensemble.

crèrent une cassure avec l'état ancien, le renforcement d'un certain esprit d'autonomie et les origines d'une fermentation politique dont les derniers épisodes se déroulèrent cinquante ans après. Les républicains ne cesseront, par la suite, de rappeler que la cession de 1806 avait violé le principe d'inaliénabilité du pays. Bien que divisé entre les tenants du traditionalisme et quelques partisans d'une prudente évolution, le Conseil d'Etat sortit renforcé de l'épreuve. Son autorité, chancelante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'accrut notablement pour le plus grand dépit des bourgeoisies et des communes. Des améliorations, longtemps différées, furent enfin réalisées à la faveur de l'ébranlement produit dans les esprits et de l'ascendant pris par quelques magistrats, dont le procureur général Georges de Rougemont.

Discutée passionnément depuis des décennies, l'abolition du droit de parcours du bétail sur les champs fut décrétée en janvier 1807. Cette mesure ne remplit point totalement son but, par le fait que Berthier imposa la dîme aux terres libérées. Pour les forêts, il fallut accorder des exceptions. Les redevances personnelles furent abolies, sauf dans les fiefs, et l'on renonça à faire disparaître la banalité des moulins. D'excellentes mesures pour la protection des bois et leur meilleure exploitation heurtèrent les intérêts des communes; l'esprit d'économie du prince, empêchant l'organisation d'un service de gardes forestiers et la levée de plans, enleva à ce début de réforme une partie de son efficacité.

Pour les routes, le succès fut en revanche très net. Celle de Valangin à La Chaux-de-Fonds fut tracée et construite à neuf entre 1807 et 1812; celle du Vignoble au Locle, par la Tourne, fut corrigée et partiellement refaite. Communes et corporations publiques accordèrent d'importantes subventions pour permettre les travaux en faveur desquels le prince assigna 60.000 livres, puis elles améliorèrent divers chemins de raccordement. La ville de Neuchâtel fit enfin bâtir dès 1807 le grand pont de Serrières, 113

dont les plans de Nicolas Céard attendaient leur exécution depuis plus d'un quart de siècle. Les postes, précédemment exploitées par la famille bernoise Fischer de Reichenbach, furent mises en régie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1807, et confiées aux frères Jeanrenaud. Le prince empocha dès lors un bénéfice appréciable chaque année, sans amélioration notable du service. Mise sur pied non sans peine, la gendarmerie devint un auxiliaire précieux du gouvernement. Encouragés par le changement de régime qui avait rendu l'élan nécessaire à la vie publique, divers particuliers fondèrent d'utiles établissements. Jacques-Louis de Pourtalès consacra une somme considérable pour doter et bâtir un véritable hôpital (1808). Avec ses collègues de la Société du jeudi, Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin organisa une Chambre d'assurance mutuelle contre l'incendie, placée ensuite sous la présidence du directeur des bâtiments du prince (1810). Des mêmes milieux, auxquels s'associèrent Frédéric de Chambrier et Paul-Louis-Auguste Coulon, sortit la Caisse d'épargne, devenue plus tard une banque privée utile à l'Etat (1812).

**DIFFICULTÉS MILITAIRES ET ÉCONOMIQUES.** Toutes ces initiatives avaient d'autant plus de mérite que l'époque était singulièrement troublée.

Souhaitant lever une compagnie de soldats au service de la France, dans un pays où existait une solide tradition d'engagement de mercenaires, le maréchal Berthier se vit ordonner par l'empereur la levée d'un bataillon de 977 hommes, puis d'une compagnie d'artillerie de 83 hommes (1807 et 1808). C'était énorme pour un très petit pays. Toutes les prudentes représentations du Conseil d'Etat restèrent cependant vaines. Malgré un effectif toujours insuffisant, ce bataillon des « Canaris » se comporta vaillamment à Wagram, en Espagne, en Russie, puis en Saxe et en France. Le recrutement, poussé avec un zèle calculé, permit d'éviter la conscription,

mais fut d'autant plus écrasant que les quatre cinquièmes au moins des deux mille hommes engagés disparurent à la guerre.

L'économie neuchâteloise ne fut pas moins éprouvée pendant cette époque redoutable. Victimes de la saisie des marchandises anglaises, les fabricants de toiles peintes souffrirent ensuite des prohibitions impériales et de la fermeture du marché italien (1806). Une démarche de Berthier pour ses sujets resta sans aucun effet. Après les désastreuses années 1808-1809, un nouveau coup fut porté au commerce par la saisie des denrées coloniales, parmi lesquelles des toiles et les drogues nécessaires à l'impression (1810); Berthier renonça du moins à l'imposition d'un second droit d'entrée s'ajoutant aux taxes prélevées par les douanes de l'Empire. Les denteliers subirent aussi un grave préjudice du fait des tarifs élevés frappant leurs produits. Quant à l'horlogerie, lourdement imposée en Italie et prohibée en France, elle chercha des débouchés en Europe centrale. A la suite de mévente et de la crise économique européenne, la situation devint très alarmante pendant l'hiver 1811-1812. Il fallut occuper les horlogers à des instruments de précision pour faire face au chômage, et chercher le salut dans la contrebande, pour éviter d'être étouffé par les mesures protectionnistes de l'Empire tout-puissant.

Par la faute d'une nouvelle réglementation bernoise, l'écoulement des vins neuchâtelois faillit subir une grave atteinte. Le Conseil d'Etat conjura néanmoins la menace en imposant vins et liqueurs français à l'entrée de la principauté, pour le plus grand mécontentement des habitants des Montagnes. Restrictions au droit de chasse anciennement ouvert à tous, et contrôle plus strict des droits de mutation sur les immeubles, contribuèrent autant que la dîme et les mesures pour la protection des forêts à aigrir nombre de sujets. Aussi bien, ne faut-il pas s'étonner du peu de regrets que les Neuchâtelois manifestèrent pour le régime du prince Alexandre, lorsqu'il fut balayé par les revers napoléoniens, en 1814. 115

LA LIQUIDATION DU RÉGIME BERTHIER. Dès octobre 1813, les magistrats de la principauté prirent contact avec les Suisses et surveillèrent attentivement les sporadiques manifestations d'hostilité à Napoléon, annoncées en Franche-Comté. Le gouverneur Lespérut, arrivé inopinément à Neuchâtel, empêcha toute manœuvre préjudiciable au maréchal et réussit à fuir peu avant l'arrivée des troupes autrichiennes, le 23 décembre. Dès lors, de longues colonnes de soldats alliés traversèrent le petit pays en direction de Pontarlier, ou séjournèrent dans la région de La Chaux-du-Milieu par suite d'une erreur d'itinéraire. En dépit des bonnes paroles des généraux autrichiens, Neuchâtel fut traité en pays conquis, et soumis à d'écrasantes réquisitions payées en bons qui ne furent jamais honorés. Il est vrai qu'une proposition de Chambrier d'Oleyres de faire une proclamation comme ministre du roi de Prusse, pour en imposer aux arrivants, resta au stade de projet. Cependant le diplomate ne cessa pas de rappeler sa petite patrie au souvenir de Frédéric-Guillaume III. Le 12 janvier 1814, il reçut un rescrit le nommant gouverneur provisoire et lui ordonnant de prendre possession du pays. Entre-temps, une délégation du Conseil d'Etat, et une autre de quatre particuliers, s'étaient rendues à Bâle pour saluer les souverains alliés et prendre contact avec le roi. Dès lors, jusqu'à l'abdication du maréchal Berthier, connue le 30 juin seulement, les autorités se trouvèrent en quelque sorte assises entre deux chaises. Formellement liées par le serment au maréchal, elles se tournaient en fait déjà vers le roi, tout en cherchant à sauver les apparences. Sans délai, les membres les plus actifs du Conseil d'Etat préparèrent la Restauration auprès des ministres, en conseillant de ne pas abolir toutes les mesures prises depuis 1806; ils manœuvrèrent habilement pour écarter les bourgeoisies désireuses de regagner une partie de leur ancien crédit, à la faveur des événements.

Dès le mois de mai 1814, des délégués envoyés à Zurich étudièrent les modalités d'une entrée de Neuchâtel dans la Confédération. Pour cette inclusion voulue par les ministres alliés, il fallait mettre les institutions de la principauté en harmonie avec celles de la Suisse et avec « les progrès de la civilisation », vaincre les répugnances des petits cantons catholiques et trouver une solution qui dédoublait en fait Neuchâtel, resté principauté pour son roi, mais devenu canton pour les Suisses. Avec le Valais et Genève, Neuchâtel fut reçu dans la Confédération le 12 septembre 1814; la conclusion du Pacte fédéral, le 19 mai 1815, rendit cette inclusion définitive. Paradoxalement, le roi de Prusse et ses ministres poussèrent le petit pays à une alliance étroite qui allait se retourner contre eux. L'éveil des idées démocratiques, et la prise de conscience d'un partage impossible de la fidélité entre une patrie et un prince, devaient balayer les vieilles habitudes monarchiques au bout d'une génération. Les Suisses et les diplomates rendirent encore à Neuchâtel le service d'éviter tout agrandissement territorial rêvé par certains en direction du Doubs et de l'ancien évêché de Bâle. Seule la commune du Cerneux-Péquignot fut réunie à la principauté en vertu de l'article 6 du traité de Paris (1814), mais il fallut cinq ans pour arriver pratiquement à chef.

**LES DÉBUTS DE LA RESTAURATION** La Restauration amena, bien sûr, la remise en selle de

NEUCHATELOISE. magistrats qui s'étaient retirés, et une perte de prestige pour ceux qui s'étaient dépensés sous le régime précédent. Il ne se produisit cependant aucune réaction systématique. Toutes les innovations utiles furent maintenues, mais le Conseil d'Etat persista dans sa voie oligarchique. Plus sérieuses que précédemment, les obligations militaires

mécontentèrent nombre de Neuchâtelois qui en vinrent à regretter d'être Suisses. L'assemblée créée sous le nom d'Audiences générales, vocable repris à une institution disparue depuis deux siècles, ne pouvait contenter les aspirations naissantes : quarante-huit représentants, la plupart des magistrats, étaient nommés par le prince, et trente autres élus au troisième degré par le peuple. L'assemblée votait les lois préparées par le Conseil d'Etat, formulait des suggestions pour la prospérité générale, subvenait aux dépenses occasionnées par les liens confédéraux, mais ne pouvait pas véritablement délibérer ni exercer d'influence. Les quatre bourgeoisies, sans autorité véritable, protestèrent vainement. Leurs démarches pourtant avisées, et bien accueillies des ministres prussiens, ne purent pas prévaloir contre les représentations du Conseil, dangereusement fermé aux aspirations de la vie moderne et douloureusement affecté de sentir les réticences de la Cour.

Le poids de l'autorité, paternaliste et mesquine, indisposait la population. Des mesures, certes utiles sur la police des cabarets ou la sanctification du dimanche, étaient appliquées de façon tracassière ; l'irritant problème de la prohibition des vins étrangers, ou les restrictions à la pêche dans l'Areuse, entretenaient un sérieux mécontentement. Contrairement à une majorité désireuse de voir se former une opinion publique, le Conseil d'Etat soutenu par le Ministère de Berlin s'opposa à toute publication des procès-verbaux des Audiences générales. En 1818, une proposition de contrôler le budget de la principauté fut étouffée sans délai. Et pourtant jusque parmi les conseillers d'Etat, il s'en trouvait pour regretter que Frédéric-Guillaume fît verser à Berlin la majeure partie de ses revenus, dont l'investissement sur place en travaux d'utilité publique aurait été indispensable. En 1828 un conseiller du roi, Félix-Henri Dubois-Reymond, très au courant de la situation, osa même proposer d'abaisser sérieusement le tribut annuel fixé à 70.000 livres depuis dix ans, et d'attribuer

le surplus à des besoins rendus plus urgents par l'éveil de l'opinion publique. Paralysé par la crainte de modifier tant soit peu le bloc plus disparate qu'imposant des institutions, le gouvernement se condamnait à un immobilisme dangereux qui inquiétait la jeune génération des royalistes avertis. Cens, dîmes et redevances diverses devenaient anachroniques, autant que le droit coutumier, dans un pays où l'on entretenait l'illusion fallacieuse de l'inexistence des impôts. Il aurait évidemment fallu un singulier élan, que seule la République trouvera, pour adapter à la vie moderne le système désuet des impositions, et pour mettre fin en ce domaine aux privilèges des bourgeoisies, retardataires, et plus du tout novatrices comme à l'origine.

**L'ÉVEIL DES ESPRITS** Dans une atmosphère aussi confinée, **A UN CHANGEMENT.** l'esprit ouvert des Montagnards épris de lecture, les hommes d'affaires de tout le pays en contact avec les réalités du dehors et une partie de la jeunesse moins traditionaliste, se tournaient vers des solutions nouvelles. Si quelques rares manifestations de bonapartisme n'eurent guère de signification, les contacts avec les Suisses, comme l'avaient compris d'emblée des magistrats tels que Georges de Rougemont, se révélèrent générateurs d'esprit républicain. Les puissances alliées et le roi de Prusse avaient préparé un dénouement presque fatal en choisissant une solution hybride, intenable à la longue. Les anomalies s'accumulaient dangereusement: sujets d'un prince, mais lui échappant pour tout ce qui concernait la Confédération, les Neuchâtelois étaient représentés auprès de celle-ci par des délégués choisis par le Conseil d'Etat. Tenus au courant, habilités à connaître et à voter les dépenses dues à ces liens nouveaux, certains représentants aux Audiences générales n'en ressentaient que plus durement les limites de leur action. 119

Néanmoins, les réactions de l'ensemble des sujets restaient inconnues, faute de moyens d'expression. A la Diète fédérale, les députés neuchâtelois bien choisis exercèrent une influence indéniable, dans un sens très conservateur, notamment en faveur de la Sainte-Alliance, contre la liberté de la presse et les réfugiés politiques. Cette attitude et la maladresse d'un règlement militaire neuchâtelois soumis à une commission fédérale, après avoir été sanctionné par le roi, suscitèrent des critiques dans de nombreux cantons.

La grande commotion provoquée en Suisse par la Révolution de juillet 1830, à Paris, n'eut au premier moment aucun effet visible sur les libéraux peu nombreux de Neuchâtel. Certes, il courut des faux bruits, puis un inconnu placarda sur la porte du château: « Les tyrans sont en abomination par toute la terre. » Bientôt, le maladroit pamphlet d'un exilé contre les autorités de la ville provoqua une réprobation générale. Les propositions fort modérées de l'avocat marseillais Eugène-Alphonse Armand, professeur à Neuchâtel, exaspérèrent les esprits bien-pensants. Ulysse Guinand qui enseignait l'histoire, et écrivait pour le *Nouveliste vaudois* de mordants articles sur la passivité des Neuchâtelois invités à la révolution, provoqua d'assez pâles répliques. Les derniers jours de 1830, alors que les cantons voisins étaient en plein bouleversement, des arbres de la liberté se dressèrent en divers points du canton. Au début de janvier 1831, les habitants des seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus s'agitèrent contre les taxes féodales qui les grevaient encore. La *Revue neuchâteloise*, parue pour la première fois le 15 janvier 1831 après censure, fit scandale, car les rédacteurs se disaient uniquement suisses; ils osaient aborder les problèmes de l'esprit public en sommeil et de la double appartenance de Neuchâtel, en applaudissant les révolutions cantonales. Des publications royalistes peu efficaces engagèrent la polémique ou exaltèrent la

120 concorde sans grand succès.



25. La tour de Diesse rappelle l'importance ancienne du château de Môtiers.



26. Cette ferme typique du Haut-Jura a conservé son toit de bardeaux.

LES PREMIERS REMOUS  
D'UNE RÉVOLUTION.

Par son obstination à demander des modifications au régime, pour alléger les charges du peuple et obtenir une régénération politique, comme les voisins, la commune de Dombrésson donna le branle aux réclamations, dès janvier 1831. Soucieux de trouver un appui nécessaire contre les difficultés grandissantes, le Conseil d'Etat n'hésita pas à recourir aux quatre bourgeoisies, corps politiques devenus les soutiens de l'ordre établi. Le souvenir des luttes d'influence qui avaient opposé le gouvernement et les corps constitués, à peine quinze ans plus tôt, s'effaça devant la menace d'une révolution. Si les trois bourgeoisies de Neuchâtel, du Landeron et de Boudry souscrivirent sans peine à un projet de déclaration de rester fidèle au roi et à la Suisse, de maintenir les institutions de la principauté et de renvoyer à des temps plus calmes toute demande de changement, celle de Valangin, se basant sur la presque unanimité des communes de son ressort, repoussa le projet. Le Conseil de bourgeoisie fut chargé de demander la transformation des Audiences générales en Corps législatif élu par le peuple pour une durée limitée, la liberté de la presse et nombre d'articles sur la chasse, les forêts, les cabarets et les affaires judiciaires. Singulièrement amoindries par les autres bourgeoisies, ces propositions aboutirent à un projet édulcoré qui déçut les milieux libéraux. Dans la partie occidentale du Vignoble et au Val-de-Travers, se produisirent à nouveau quelques scènes tumultueuses. En transmettant au roi et à ses ministres les vœux présentés par les quatre bourgeoisies, le Conseil d'Etat demanda avec insistance la rapide signature du projet de déclaration présenté, le jugeant seul capable de ramener le calme. Bientôt, des miliciens royalistes du Val-de-Ruz, mécontents des charges militaires nouvelles, témoignèrent leur animosité contre la Suisse lors d'une inspection fédérale, le 29 mars 1831, et mirent le gouvernement dans une situation fort délicate.

Lorsque vint la réponse pleine de réticences du conseiller royal Frédéric Ancillon au projet de déclaration soumis à Berlin, le Conseil d'Etat suivit sans hésiter la suggestion de mentionner sans plus les bonnes dispositions de Frédéric-Guillaume III, et d'annoncer la prochaine venue d'un commissaire royal. En même temps furent annoncés la suppression du fournage et le rachat des droits féodaux à Gorgier et à Vaumarcus, libérant de redevances les habitants de ces baronnies. Royalistes et libéraux furent ravis. L'effervescence tomba et les Neuchâtelois attendirent avec un calme apparent la venue du commissaire. Or le général-major Ernest de Pfuel, arrivé le 13 mai, était lié par des instructions précises: organiser le futur Corps législatif et ne rien admettre de contraire aux prérogatives du souverain. Habile et intelligent, de Pfuel usa de prudence et comprit parfaitement ce que la situation avait d'explosif. Il demanda notamment le droit d'initiative pour le corps législatif, et ne craignit pas de parcourir le pays accompagné seulement de son adjudant. A cette occasion, le général reçut des listes de réformes, des adresses et des demandes diverses. De vifs remous se produisirent bientôt à cause de l'expulsion de l'avocat Armand, décidée par le Conseil le jour où cet homme d'esprit libéral haranguait de Pfuel, au nom de la commune de Bevaix. Le commissaire rapporta au roi la désaffection croissante de la jeunesse entraînée dans l'orbite helvétique, l'impopularité du Conseil, le discrédit complet des Audiences générales et les revendications partout formulées pour le rachat des cens, pour la liberté de la chasse, la modification des règlements militaires et l'élaboration de codes civil et criminel.

Le 22 juin 1831 fut publiée la déclaration royale sur le Corps législatif, en même temps que l'annonce du retour à la liberté de la chasse. Les libéraux furent exaspérés de voir la Constitution devenue intangible et les Audiences à peine modifiées; certains parlèrent de recourir aux armes, des arbres de la liberté repa-

rurent. Des explications équivoques du général calmèrent néanmoins les esprits et permirent les élections dans le calme. Pour sept à huit royalistes « purs » et une douzaine de libéraux « extrémistes » élus, plus de soixante libéraux modérés devaient donner le ton, sans pouvoir empêcher les inquiétudes des premiers et les ressentiments des seconds, frustrés de l'espoir de faire évoluer la Constitution du pays.

UN SOULÈVEMENT MAL ORGANISÉ. Quelques républicains se mirent à former des associations pour abattre la monarchie et rendre le pays indépendant. D'autres songeaient à user de moyens constitutionnels. Au début d'août, les principaux chefs, sans tenir compte de la brièveté du délai, fixèrent la révolution au 12 septembre, anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération suisse. Des banquets furent organisés ce jour-là, auquel on mêla astucieusement les autorités qui ne pouvaient décemment bouder cette commémoration. Paralysé par l'incertitude, le Conseil d'Etat finit par prévenir les députés à la Diète que des insurgés étaient sur le point de marcher contre Neuchâtel. Devant la menace d'insurgés surévalués à 1200 ou 2000, il renonça à toute résistance et licencia les troupes réunies au son du tocsin. Or les révolutionnaires commandés par le lieutenant Alphonse Bourquin, de Corcelles, n'étaient que 450 venus du Val-de-Travers, de Bevaix et de Cortaillod. Ils entrèrent sans coup férir à Neuchâtel, le 13 septembre au petit matin, occupant le château et l'arsenal voisin, après d'illusoires démarches entreprises pour les retenir. Les contingents descendus en ville ne tardèrent pas à rejoindre le gros de la troupe au château, car Bourquin craignait une attaque venue de Valangin. Le Conseil d'Etat s'était en effet retiré dans ce bourg où se concentraient les contingents des

royalistes réunis sur l'initiative des maîtres bourgeois, plus fermes et moins désemparés que le gouvernement. Par manque d'initiative et aussi par inexpérience, les républicains ne tentèrent pas d'empêcher la concentration de leurs adversaires; ils ne surent même pas empêcher le Conseil de rentrer à Neuchâtel et d'y siéger chez l'un de ses membres, pour préparer un complet retournement de la situation. Circonstance pire encore, la plupart des hommes choisis pour former le gouvernement provisoire se récusèrent. Divers esprits libéraux se désolidarisèrent de cette équipée, dont le succès incroyable avait provoqué une grande émotion en Suisse.

Pour le plus grand dommage de leur cause, Bourquin et ses amis n'avaient pas de plan, ni de ligne de conduite. Ils commirent des maladresses et se révélèrent divisés. Les députés neuchâtelois à la Diète, habiles à présenter le point de vue de leur gouvernement, firent déléguer deux commissaires, bien disposés pour l'ordre et la justice, qui se rendirent parfaitement compte de la redoutable tension des esprits. MM. Sprecher et Tillier conseillèrent de faire appel aux soldats suisses pour rétablir l'ordre. Ils laissèrent même aux chefs royalistes réunis à Valangin le soin de proposer le chef de ces troupes, le lieutenant-colonel Joachim Forrer, de Saint-Gall. Bientôt honni pour ses idées libérales, cet officier, tout en ménageant les insurgés, les fit capituler et obéir aux ordres de la Diète. Un armistice signé le 22 septembre consacra l'isolement des républicains au château, gage qu'ils ne voulaient point lâcher, inconscients de l'affaiblissement désastreux de leur situation. Les troupes fribourgeoises, vaudoises et bernoises, arrivées du 24 au 26 septembre, donnèrent au colonel Forrer les moyens d'imposer, après de nombreuses tractations, la convention du 27 septembre en trois articles: oubli du passé, renvoi de tous les hommes en armes dans leurs foyers, et remise

garantissaient l'arrangement souscrit non sans peine par les insurgés. Grâce aux précautions du colonel Forrer, les républicains quittèrent le château sans incident et en bon ordre aux cris de « Vive la Suisse! » le 29 septembre. Comme les royalistes licenciés à Valangin le même jour, ils rentrèrent mécontents de la solution provisoire donnée aux événements.

**SECOND ÉCHEC DES RÉPUBLICAINS ET TENTATIVE DE RUPTURE AVEC LA SUISSE.**

A son retour de Berlin, le général de Pfuel reçut les pouvoirs nécessaires pour ramener de 24 à 7 membres et le rendre plus efficace. Des remaniements indispensables mirent un peu d'ordre dans le découpage des juridictions. A une nette majorité, le Corps législatif refusa toute consultation qui mettrait en cause le principe monarchique. Plusieurs républicains notoires, menacés d'arrestation, s'enfuirent à Yverdon, alors qu'une garde soldée était établie à Neuchâtel par le gouvernement. Le problème de la reddition des armes emportées du château, le 29 septembre, ne fit qu'envenimer une situation tendue. Aussi bien, moins de trois semaines après le départ des troupes fédérales, un nouveau soulèvement, très mal organisé, échoua-t-il pitoyablement. Les 17 et 18 décembre 1831, les maigres détachements venus du canton de Vaud furent dispersés à Bevaix, puis à Travers et à Couvet.

Chef peu à la hauteur et malheureux, Alphonse Bourquin, déjà critiqué, et dès lors honni de ses partisans, dut s'expatrier. Faits prisonniers et condamnés, le Dr Alphonse Petitpierre et Henri-Louis Dubois moururent en prison, alors que le Dr Frédéric Rössinger ne sortit de celle de Wesel qu'au bout de huit ans. De La Chaux-de-Fonds, pourtant restée en dehors du mouvement insurrectionnel, purent s'échapper quelques chefs prévenus

à temps d'une occupation militaire. En revanche, l'avocat Auguste Bille fut arrêté, puis emprisonné deux ans. Alors que les fidèles accourus au secours du gouvernement recevaient une médaille commémorative, les libéraux furent l'objet de discriminations injustes et même expulsés s'ils n'étaient pas neuchâtelois. Cette politique à courte vue fortifia les antagonismes et provoqua, entre autres, l'émigration d'excellents horlogers en Erguel et à Bienne.

Sentant le danger et les inconvénients du dualisme politique, la bourgeoisie de Valangin, bientôt soutenue par celle de Neuchâtel et par la majorité des communes habilement travaillées, demanda la séparation de la principauté d'avec la Suisse. Le Corps législatif opina dans le même sens, mais ses démarches auprès du roi furent prévenues par la Diète helvétique qui déclara, en mars 1832, qu'aucune sécession ne serait admise. L'année suivante, le terme de principauté ne fut plus toléré dans les rapports avec la Confédération. Pour tous les graves problèmes qui divisèrent les Suisses avant 1848, le Gouvernement neuchâtelois prit le parti le plus hostile à tout renforcement de l'autorité centrale et au libéralisme. Les ultras reposèrent le problème d'une séparation.

En contrepartie, les républicains manifestaient leur vitalité ou leur attachement à la Confédération par tous les moyens : aux cours militaires hors du canton, dans des cercles, dans des sociétés de chant ou de tir, par des souscriptions pour les victimes des corps-francs, en 1845, ou en faveur de toutes les victimes de la guerre du Sonderbund, en 1847. Le passage du roi dans la principauté, en 1842, marqua sans doute l'apogée du régime royaliste, sans tromper les observateurs perspicaces. Jusqu'alors éliminés du Corps législatif, les républicains y entrèrent précisément en 1842, à la faveur d'élections partielles. Ils doublèrent leurs

un renversement de majorité à plus ou moins brève échéance. Douze députés libéraux se retrouvèrent à la fin de l'année, face à la majorité hostile, pour demander la participation de Neuchâtel à l'intervention fédérale armée contre le Sonderbund. Contrairement à l'habitude, ils votèrent dans le même sens que les royalistes le paiement de l'amende de 300.000 francs, imposée au canton qui s'était dérobé à ses obligations militaires.

**PRÉPARATIFS ET SUCCÈS DES RÉPUBLICAINS.** Contre les républicains qui s'enhardissaient jusqu'à détourner vers le canton

de Vaud des chars d'armes destinés à Fribourg, à la veille de la guerre du Sonderbund, le Conseil d'Etat prit diverses mesures: levée d'un bataillon de garde, dépôt d'armes dans les villages bien-pensants et constitution de comités de défense royalistes dans les communes. Cependant, pour maîtriser une évolution toujours plus menaçante, il aurait fallu des mesures hardies dépassant désormais les possibilités d'un parti en perte de vitesse. Sans désespérer, les républicains organisèrent des comités directeurs, puis un organe central, en janvier 1848; ainsi une assemblée de délégués se trouva réunie à point nommé pour soutenir l'insurrection, lorsqu'elle se produisit.

C'est en effet sur un terrain bien préparé et dans une atmosphère brûlante que parvint, le 27 février 1848 au matin, la nouvelle du renversement du roi Louis-Philippe à Paris, trois jours auparavant. Immédiatement, les républicains se mirent en mouvement. Le 28 février déjà, le comité de défense royaliste de La Chaux-de-Fonds renonçait à établir une garde armée pour la nuit, et dut s'entendre avec ses adversaires pour le maintien de l'ordre. Décision fut prise d'avancer la révolution d'un jour et de se prémunir contre un coup de main des Sagnards et de la garde soldée de Neuchâtel. Au Locle, c'est le 29 février au matin,

après le déploiement d'un drapeau suisse à la chaîne d'un réverbère, que les autorités civiles et militaires abdiquèrent devant Henri Grandjean et David Perret, représentants du comité patriotique, assez sûrs de leurs forces pour prendre en charge le maintien de l'ordre. Ce succès se répercuta à La Chaux-de-Fonds où les représentants des deux partis discutaient à l'Hôtel de Ville. Déclarés prisonniers, les royalistes dont la résistance était animée par Alexandre de Chambrier, commissaire du gouvernement, finirent par abdiquer à leur tour. Immédiatement des mesures de sécurité furent prises. Entre-temps, Fritz Courvoisier avait réuni et organisé une troupe militaire disciplinée. Des contacts avec les républicains du val de Saint-Imier permirent à l'enthousiaste Ami Girard d'amener 300 hommes. Au Val-de-Travers, la révolution l'emporta rapidement, tandis que des royalistes armés patrouillaient au Val-de-Ruz et bloquaient Alexis-Marie Piaget à Malvilliers. Dans le Vignoble resté sur l'expectative après les déconvenues de 1831, le Conseil d'Etat décida de ne pas résister, renvoya la garde soldée et sollicita l'intervention fédérale.

Toute la nuit du 29 février au 1<sup>er</sup> mars, une tempête de neige balaya le Jura et La Chaux-de-Fonds. Au début de la matinée, le commandement militaire décida de marcher sur Neuchâtel avec deux bataillons de 300 hommes, puis ordonna aux Loclois de prendre contact avec le Val-de-Travers et d'occuper la Tourne. Seule la première partie du programme put être exécutée. Par une éclaircie, la colonne républicaine se mit en marche à 9 h. 30. Hormis quelques royalistes à Malvilliers, les plus redoutables adversaires furent la couche de neige atteignant près d'un mètre d'épaisseur par endroits, et quelques notables appuyés par la bourgeoisie de Neuchâtel manœuvrant pour représenter aux républicains l'inutilité d'une démonstration militaire. A 20 heures, le château de Neuchâtel et l'arsenal furent solennellement occupés, puis deux canons braqués sur la ville. Malgré son insistance



27. Quelques maisons se serrent frileusement au pied du temple de La Sagne.



à La Chaux-de-Fonds et une longue attente à Pierrabot, Fritz Courvoisier, chef militaire de la Révolution, n'avait pas pu amener avec lui de gouvernement provisoire. Instruit par l'échec de 1831, il avait néanmoins obtenu de ses amis l'assurance que le pouvoir civil serait formé le jour même. De fait, les magistrats choisis entrèrent au château une heure après les troupes, car Alexis-Marie Piaget, acclamé président du gouvernement provisoire, et l'assemblée de délégués réunis à La Chaux-de-Fonds, réussirent à décider non sans peine six patriotes à se charger des risques du pouvoir: le D<sup>r</sup> Georges Dubois, Louis-Edouard Montandon, Henri Grandjean, Louis Sandoz-Morthier, Louis Brandt-Stauffer, Auguste Leuba. Deux absents désignés d'autorité allaient les rejoindre: Erhard Borel et Charles-Louis Jeanrenaud-Besson. Grâce à eux, toutes les parties du pays étaient représentées.

LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE. Le 2 mars, arriva au chef-lieu une colonne de républicains du Val-de-Travers qui avaient désarmé les villages royalistes de leur région. Les commissaires du Directoire helvétique, partis de Berne, rencontrèrent le courrier annonçant l'avènement de la République neuchâteloise; ils reçurent, sans délai, l'ordre de reconnaître le gouvernement de fait et d'entrer en rapport avec lui, pendant que le Directoire repoussait toute intervention du ministre de Prusse en cette affaire. Comme cinq membres de l'ancien Conseil d'Etat siégeaient encore à la place des Halles, ils furent arrêtés. Courtoisement enfermés dans les salons du gouverneur, au château, ils refusèrent d'abdiquer. Le 3 mars, au milieu d'une foule enthousiaste accourue au chef-lieu, les commissaires fédéraux salués par des coups de canon montèrent au château pour la reconnaissance officielle du 129

28. C'est dans le temple de La Sagne que se trouvent les plus belles voûtes d'ogives du canton.

gouvernement provisoire. Le 6, notification était faite à tous les cantons des changements survenus.

Certes, la tâche d'Alexis-Marie Piaget et de ses collègues travaillant d'arrache-pied se révéla difficile. Certains royalistes manifestèrent leur présence en divers lieux, et des républicains témoignèrent de l'impatience pour la modération et le libéralisme calculé du gouvernement, jugé plus tard trop « bourgeois » par les milieux rêvant d'une révolution sociale. Vu l'absence d'une presse organisée, les républicains durent répandre les idées de réforme et d'intérêt général par des circulaires, des affiches et des brochures, tout en réduisant à l'état de bulletin *Le Neuchâtelois*, journal dangereusement royaliste. Invités à supprimer la mention du souverain dans leurs prières, les pasteurs firent disparaître toute mention des autorités. Vu la grève des fonctionnaires civils, judiciaires ou militaires, restés liés par leur serment à l'ancien régime, on recourut aux services d'hommes dévoués et à des comités administratifs ou de police. Le 18 mars fut élue une Assemblée constituante, formée de 88 républicains et d'un seul royaliste, les autres ayant boudé la consultation électorale à la suite d'un abstentionnisme très préjudiciable à leur cause. Le 25 avril, vingt jours après sa première réunion, l'Assemblée adopta le projet de constitution qui lui était proposé. Entre-temps, Frédéric-Guillaume IV avait pratiquement délié ses fidèles de leurs obligations, ce qui permit à l'ancien Conseil d'Etat de démissionner. Cette mesure arrivait cependant trop tard, puisque le 30 avril, par 5813 voix contre 4395, la nouvelle Constitution était adoptée. Bien plus, à une majorité un peu plus faible, l'Assemblée constituante était transformée en Grand Conseil. Le nouveau Parlement, dépourvu d'opposition royaliste par ce fait, allait pouvoir agir utilement. Toutefois, la consultation des seuls électeurs neuchâtelois avait prouvé la force relative des tenants de l'ancien régime, en particulier dans les

Montagnes et au Val-de-Ruz, alors que le Vignoble, une partie du Val-de-Travers et le centre du Val-de-Ruz se révélaient nettement républicains.

Réussie sans effusion de sang, la prise de pouvoir par de nouvelles élites, impatientes de secouer un régime toujours plus anachronique, et fermé à toute évolution légitime, aboutit aussi grâce au fait que des révolutions avaient neutralisé ou abattu les monarques régnant à Paris, à Vienne et à Berlin. Autant le soulèvement de 1831 était parti en flèche et sans vues d'avenir suffisantes, autant la Révolution de 1848, en dépit de difficultés évidentes, mûrit à une époque favorable, puis aboutit grâce à la prévoyance d'une large équipe de citoyens décidés et capables.

L'ORGANISATION DU NOUVEAU RÉGIME. Deux mois suffirent à donner des bases légales au régime républicain. En mai, deux délégués à la Diète pouvaient demander et obtenir la garantie fédérale pour la nouvelle Constitution neuchâteloise. En retour, la nouvelle Constitution fédérale de 1848 fut acceptée dans le canton par 5400 voix, alors que 300 électeurs manifestaient leur opposition à la centralisation des postes et des péages. En novembre, le ministre de Prusse réserva les droits de son maître sur l'ancienne principauté; dès l'année suivante on sut par le chargé d'affaires britannique, que la Prusse préparait le terrain à des revendications. Malgré les perspectives peu réjouissantes dues au refus de Frédéric-Guillaume IV de reconnaître le fait accompli, le nouveau Conseil d'Etat présidé par Alexis-Marie Piaget se mit à l'ouvrage dans tous les domaines. Les bureaux de l'administration furent concentrés au château de Neuchâtel, et des préfets prirent en charge six districts remplaçant les anciennes juridictions. Le développement de l'enseignement et des travaux publics, les besoins de l'armée

et de l'administration posèrent des problèmes délicats ; ils furent résolus par une loi sur l'établissement d'un impôt direct, le 1<sup>er</sup> décembre 1849. Cet acte législatif avait été précédé par des lois sur le système hypothécaire, sur l'abolition de l'hérédité nécessaire, et sur le rachat des dîmes. Entre-temps, il avait fallu mettre sur pied une loi ecclésiastique supprimant la Vénérable Classe et les consistoires seigneuriaux. Les biens d'Eglise furent réunis au domaine public. Néanmoins, la volonté de conciliation des parties évita toute séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le système judiciaire, simplifié et rendu plus efficace, adopta tout ce que l'ancienne pratique conservait de valable. Une jurisprudence naquit de l'obligation de motiver les jugements qui purent désormais être rendus d'après les faits, même en s'écartant des conclusions des parties. Une cause choquante d'inégalité fut abolie par la loi sur les « heimatlosen » et les enfants naturels, alors que les premiers jalons d'une réforme des communes étaient posés par la création de municipalités.

Jusqu'en 1858, le Conseil d'Etat toujours animé par ce grand magistrat que fut Alexis-Marie Piaget, remarquable de prudence et d'habileté, proposa au Grand Conseil l'adoption de nouvelles lois importantes sur les écoles industrielles, les sociétés anonymes, une caisse hypothécaire, la Banque Cantonale, les matières d'or et d'argent, les chemins de fer, les routes, une correction de l'Areuse et la construction de bâtiments. Piaget trouva le temps de rédiger un code civil inspiré du code français, mais englobant certaines coutumes bien enracinées, encore valables. En 1855, il était grand temps que l'écrit remplaçât la vieille tradition orale. Un nouveau code pénal, la même année, abolit la peine de mort et les punitions infamantes. Sur un plan plus technique, la monnaie décimale et le télégraphe firent leur apparition en 1852, suivis des poids et mesures fédéraux (non encore métriques)

LES EFFORTS D'UNE IRRÉDUCTIBLE  
OPPOSITION ROYALISTE.

L'épreuve des élections du  
28 mars 1852, attendue avec  
passion, se révéla tout à fait

favorable à la République. Les royalistes, divisés entre abstentionnistes et ultras, obtinrent seulement 14 députés sur 88. Un programme commun fut néanmoins esquissé entre les conservateurs favorables à la Suisse et les républicains opposés à la politique du Conseil d'Etat. L'habileté des partisans de l'ancien régime fut de voter là seulement où un succès leur était assuré; grâce à l'abstention dans les circonscriptions nettement républicaines, il serait impossible de compter les royalistes, et donc toujours expédient de les prétendre en majorité — auprès des étrangers. Une épreuve de force devait immanquablement surgir de cet état d'esprit, d'autant plus que, par le Protocole de Londres, en 1852, le roi de Prusse fit valoir ses droits sur le petit pays.

Si les bourgeoisies du Vignoble s'étaient soumises plus ou moins spontanément au nouveau régime (celle de Neuchâtel, suspendue, fut organisée en simple commune), le corps des bourgeois de Valangin restait une forteresse conservatrice en apparence. Il comptait 9000 à 10.000 membres, un Conseil de 35 personnes, et 3 maîtres bourgeois assistés de 5 assesseurs. Les élections triennales de 1852 furent autorisées, à condition d'élaborer un nouveau règlement organique, à faire sanctionner par le Conseil d'Etat. Afin d'éviter les fâcheux souvenirs du fameux camp de Valangin vingt et un ans plus tôt, l'assemblée générale fut convoquée à la place d'armes d'Engollon. Une proposition de dissolution souhaitée par les républicains des Montagnes fut retirée au dernier moment. La manifestation, sans histoire, fournit la preuve d'une inquiétante cohésion des royalistes dans certaines hautes vallées du pays. Cependant, une nouvelle assemblée, réunie à Valangin le 6 juillet dans le pré de la bourgeoisie,

ne groupa que 2400 fidèles, alors que les républicains qui s'étaient ressaisis pouvaient réunir trois fois plus de monde à Boudevilliers, le même jour. Aucun incident ne marqua cette redoutable journée qui fournit au Conseil d'Etat l'occasion de dissoudre la bourgeoisie et de distribuer ses biens aux communes. Le 30 juillet 1852, disparut donc la dernière organisation rappelant le particularisme de l'ancienne seigneurie de Valangin.

L'établissement des chemins de fer, divisant l'opinion, la secoua au point d'avoir de redoutables conséquences dans le domaine politique. Sous l'ancien régime, les notables n'avaient guère porté d'intérêt à la question, pourtant posée avec netteté dès 1846. Les remous consécutifs à la Révolution neuchâteloise retardèrent jusqu'au printemps de 1852 la formation d'un comité par le conseil national Fritz Lambelet, des Verrières. Saisi du problème en juin 1852, le Grand Conseil, conscient de l'importance du nouveau moyen de transport pour l'industrie horlogère, nomma une commission officielle de neuf membres qui se mit sans délai à l'ouvrage. Il s'agissait d'étudier les liaisons entre la France et la Suisse par le canton de Neuchâtel. L'ingénieur consulté retint deux tracés partant de Pontarlier; un traversait le Val-de-Travers et Neuchâtel, l'autre le Col-des-Roches, La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier. La préférence donnée par les hommes de l'art à la première ligne suscita l'opposition des commerçants des Montagnes, Fritz Courvoisier en tête. Des discussions au Grand Conseil révélèrent un sérieux manque de cohésion entre les conseillers d'Etat, dont cinq démissionnèrent en décembre 1852 et en février 1853. En mai, de nouvelles élections du gouvernement, inconstitutionnelles en droit, permirent du moins de recréer la cohésion rompue, et de surmonter une mauvaise passe du régime. L'Association patriotique, qui avait soutenu activement la République à ses premiers pas, disparut alors, victime des rivalités entre le Val-de-Travers et les Montagnes.

C'était d'autant plus fâcheux pour le nouveau régime que se formait précisément un tiers parti de républicains dissidents, alliés aux royalistes modérés à la faveur de l'épineux problème des transports. Pour ce parti indépendant, fort virulent dans sa presse, les questions politiques encore brûlantes paraissaient sans commune mesure avec les horizons ouverts par la création des chemins de fer. Aux élections d'avril 1856, les républicains de stricte obédience obtinrent 32 sièges, les indépendants 29, les royalistes 22, alors que l'attribution de 6 autres restait indécise. Par ces chiffres, on saisit les espoirs que l'affaiblissement du parti au pouvoir pouvait donner aux fidèles de l'ancien régime. L'astuce de quelques ultras, la confiance en d'anciens chefs et des propos tenus dans l'entourage de Frédéric-Guillaume IV, à Berlin, allaient provoquer une crise grave, dont le seul mérite fut de crever un véritable abcès.

UNE REGRETTABLE ÉQUIPÉE. En dépit de sa répugnance pour ce qu'il savait être une aventure, Charles-Frédéric de Pourtalès-Steiger assumait, avec le colonel Henri-Frédéric de Meuron, le commandement d'une insurrection armée, parfaitement réussie dans ses débuts. Le secret des conjurés fut si parfaitement conservé que le 3 septembre 1856, à 3 heures du matin, Alexis-Marie Piaget et le secrétaire d'Etat Aimé Humbert étaient arrêtés dans leur lit, au château de Neuchâtel, par les troupes royalistes qui avaient enfoncé les portes; l'hôtel de ville était aussi occupé. Certes, le préfet put s'enfuir de son appartement, et l'alarme fut donnée au-dehors par des moyens de fortune, mais le coup de main avait apparemment abouti. Une autre troupe, occupant Le Locle peu après 2 heures du matin, s'empara du préfet et du président du Tribunal. Or, l'accueil de la population montagnarde au

rétablissement de l'ancien régime fut plus que mitigé; une troupe envoyée en direction de La Chaux-de-Fonds n'osa point y pénétrer. Afin d'éviter un choc meurtrier, Pourtalès replia ses 400 hommes sur Neuchâtel par la Tourne.

En l'espace de douze heures, la République fut rétablie dans toutes les localités où avaient été passagèrement déployées les couleurs du roi. Un accrochage entre la colonne royaliste et des carabiniers fit des morts et des blessés, à Peseux. Ce n'était encore qu'un présage des malheurs à venir. Les insurgés, désireux de porter un grand coup, d'attirer l'attention et d'attendre l'aide extérieure, avaient négligé, ou plutôt s'étaient trouvés dans l'impossibilité de neutraliser les régions entièrement acquises à la République. Les colonnes de patriotes venues du Val-de-Travers aux ordres du colonel Denzler, et de La Chaux-de-Fonds à la suite du major Ami Girard, plus de 1400 hommes et huit canons, arrivèrent dès la tombée de la nuit du 3 septembre à Peseux. L'ordre d'attaque de Neuchâtel fut donné pour le lendemain, visiblement dans l'ignorance que deux commissaires fédéraux étaient venus sommer les occupants du château de licencier leurs troupes et de relâcher les magistrats emprisonnés. Les tractations commencées, décourageant les royalistes, les poussèrent à se débander au moment précis où arrivaient les républicains, excités par les coups de feu d'avant-postes. Il s'ensuivit l'assaut des barricades de la rue de la Collégiale, en partie abandonnées, et le début d'un règlement de comptes où une dizaine de royalistes furent tués et au moins vingt-six blessés. Les chefs furent soustraits à la fureur des assaillants, autant que mis sous les verrous, alors que 531 comparses étaient enfermés à la collégiale. A sept heures du matin, tout était fini. Un chimérique et dangereux rêve de restauration s'effondrait devant les faits, en donnant un surcroît de prestige à la République qui triomphait avec éclat, sans délai, ni aide extérieure.

LES SÉQUELLES INTERNATIONALES  
DU SOULÈVEMENT.

Rapidement liquidée sur le plan intérieur, l'insurrection de 1856 se révéla épineuse à régler dans les sphères internationales, car le romantique Frédéric-Guillaume IV restait décidément très attaché à un Neuchâtel idéalisé dans son esprit. De son côté, Napoléon III, voulant jouer un rôle avantageux d'arbitre, échoua une première fois en exigeant la libération des prisonniers royalistes, tout comme les ministres anglais à la recherche d'une solution. La Prusse mobilisa 150.000 hommes pour le 1<sup>er</sup> janvier 1857 et rompit ses relations diplomatiques avec la Suisse. Immédiatement, le Conseil fédéral prévint la manœuvre en levant 15.000 hommes; il rencontra la plus complète et enthousiaste adhésion de tout le pays. Elu par l'Assemblée fédérale, le général Henri Dufour vit doubler ses effectifs et reçut des pouvoirs très étendus. Par chance pour la Suisse, l'empereur d'Autriche, inquiet d'une rupture de la paix pouvant favoriser des menées révolutionnaires, refusa toute aide à la Prusse qu'il jalousait. Quant au roi de Sardaigne et à son ministre Cavour, ils avaient trop besoin de la France pour contrecarrer son action en cette occurrence. Toute l'Europe officielle, les journaux et l'opinion publique commentèrent passionnément l'affaire de Neuchâtel. Nombre de bonnes volontés et des diplomates s'entre-mirent pour éviter une guerre. Encore fallut-il que la Suisse renonçât à traduire en justice les insurgés et relâchât les prisonniers, pour que Frédéric-Guillaume IV, objet de pressions considérables, sacrifiât ses sentiments à la raison d'Etat invoquée par les ministres.

A la demande de l'Angleterre, la France convoqua une conférence où la Russie et l'Autriche étaient représentées. Les grandes puissances entendirent les parties et finirent par adopter un projet assez conforme aux désirs helvétiques: le roi renonçait à Neuchâtel où l'on amnistierait les insurgés, mais où certains biens ecclésiastiques devenaient l'objet d'une garantie. En consolation,

Frédéric-Guillaume conservait, sans que cela lui donnât le moindre droit réel, le titre de prince de Neuchâtel et comte de Valangin. Des journées de septembre à la ratification des conventions de Paris, le 16 juin 1857, plus de neuf mois fort tendus s'écoulèrent en Suisse, et à plus forte raison dans le canton. Aux républicains qui avaient répondu avec élan à la levée fédérale, s'opposaient les exilés volontaires et des déserteurs venus grossir les rangs des anciens prisonniers expulsés jusqu'au règlement du conflit. Certains chefs royalistes, au reste, luttèrent vainement jusqu'à la dernière minute pour obtenir une impossible solution conforme à une véritable mystique.

Une fois rompus les derniers liens d'allégeance, les grandes besognes à accomplir dans le canton furent un dérivatif efficace. Lors du conflit franco-prussien de 1870-1871, les Neuchâtelois purent se féliciter qu'une solution amiable, encore que douloureuse à une minorité, ait prévenu les redoutables complications qu'auraient fatalement suscité l'arrivée de l'armée victorieuse de Guillaume I<sup>er</sup> aux frontières d'un canton empêtré dans d'anachroniques attaches juridiques. Avec la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle disparut donc un élément majeur de l'individualité neuchâteloise. Dès lors l'histoire politique du petit pays perdit son caractère international, pour devenir purement régionale. Plus que des institutions tendant vers une uniformité sans doute inévitable, une certaine manière d'envisager les problèmes et de les résoudre, un patriotisme local vivace, bien que fondu dans celui de la Suisse, distinguent encore les habitants du pays.

LES CADRES MATÉRIELS  
D'UNE ÉVOLUTION.

L'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle neuchâtelois ne se comprendrait pas, sans un rappel des considérables développements démographiques et économiques qui bouleversèrent,

comme ailleurs, les structures sociales et la mentalité des habitants. Le recensement de 1752, sans doute imprécis mais irremplaçable, dénombre 32.335 âmes; en 1800 il s'en trouvera 46.206, passées à 70.753 en 1850, et 126.279 en 1900, pour atteindre 128.152 seulement en 1950. Le recensement des professions principales n'est pas moins significatif, à condition de s'attacher plus à l'esprit qu'à la lettre des chiffres. En 1752, en 1800 et en 1846, les enquêteurs dénombrent dans l'ordre: 2793, 3930 et 2019 faiseuses de dentelles, 464, 3669 et 10.134 horlogers, 329, 459, 1106 négociants, 4128, 6848 et 10.419 vignerons, laboureurs et manœuvres, 399, 1395 et 500 fabricants d'indiennes. De toute évidence, l'horlogerie a pris un essor foudroyant, suivie comme il se doit par le négoce, alors que la dentellerie recule après avoir occupé plus de 6600 personnes en 1817 et que la fabrication des toiles peintes, ranimée après les guerres de l'Empire, a sérieusement décliné. La confusion entre les travailleurs de la terre et les manœuvres permet mal de faire le départ entre la surpopulation des campagnes, et les emplois non spécialisés dans l'industrie.

Comme précédemment, l'agriculture du XIX<sup>e</sup> siècle est bien loin de couvrir les besoins du pays; cette circonstance se révéla particulièrement critique pendant l'année du « cher temps » (1816-1817). La culture des céréales recule devant celle des pommes de terre et des légumes, et aussi devant l'élevage souvent mieux adapté aux conditions locales. Sujette à de préoccupantes variations climatiques, la viticulture fournit un contingent appréciable à l'exportation, fait vivre une large population et assure les revenus de nombreux propriétaires. Les notables se préoccupent sans cesse d'améliorer les travaux de la vigne et d'encourager leurs ouvriers.

# CARTE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

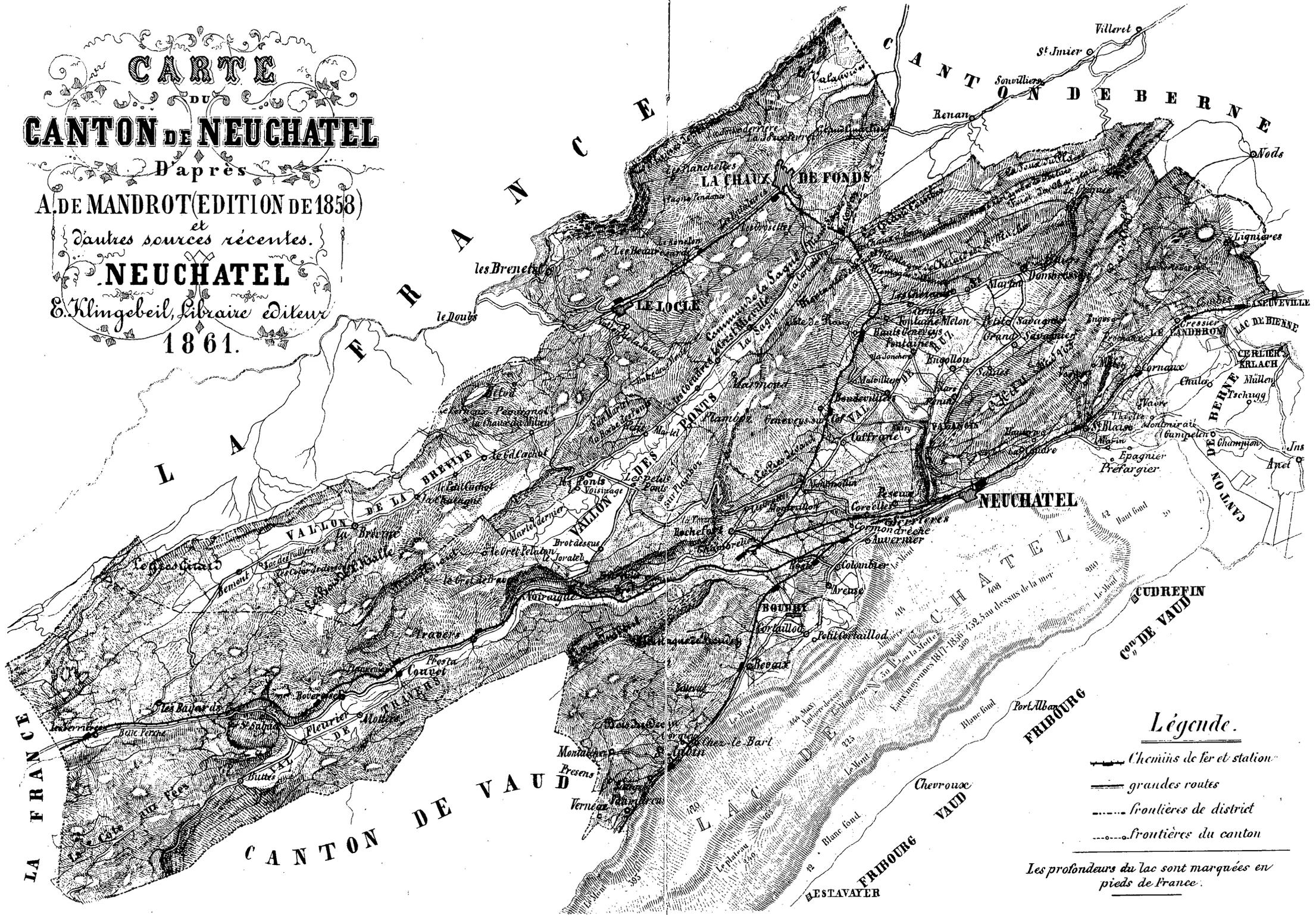
D'après  
A. DE MANDROT (ÉDITION DE 1858)

et  
d'autres sources récentes.

## NEUCHÂTEL

E. Klingebiel, Libraire-Éditeur

1861.



### Légende.

- Chemins de fer et station
- grandes routes
- frontières de district
- frontières du canton

Les profondeurs du lac sont marquées en pieds de France.

LES INDUSTRIES. Des hauts et des bas redoutables jalonnent le développement des industries, exercées à domicile le plus souvent encore et constituant un apport précieux, en particulier dans les Montagnes et les vallées. De paysans occupés à un travail artisanal, nombre d'hommes deviennent des artisans ou des ouvriers conservant un train de campagne. Pour les dentelles, travaillées tout particulièrement au Val-de-Travers, des fabricants fournissaient le fil aux ouvrières et appointaient des dessinateurs. Il fallait suivre la mode, car les produits s'écoulaient en Italie, en France, en Espagne et jusqu'en Amérique centrale. L'énorme concurrence étrangère travaillant à meilleur marché, une certaine décadence dans le goût et l'exécution finirent par évincer les produits neuchâtelois des marchés principaux, avant le milieu du siècle.

A la différence des autres industries, les toiles peintes nécessitèrent d'emblée un travail en atelier. Après la crise presque mortelle provoquée par les prohibitions de Napoléon sous l'influence des manufacturiers français, l'indiennage retrouva des débouchés en Italie, en Hollande et en Amérique. Il fallut de longues et patientes démarches pour obtenir l'entrée d'un contingent de 1050 quintaux dans les Etats prussiens, en 1820, puis étendre ce privilège et le défendre après la formation de l'Union douanière allemande. En 1843, l'augmentation de la production favorisée par le machinisme dépassa la demande. La crise toucha particulièrement les Neuchâtelois en peine d'abaisser leurs prix, et fit constater que l'Union douanière étendue leur enlevait tout intérêt à être sujets du roi de Prusse. Après 1848, malgré les avantages d'appartenir à une Confédération efficacement renforcée, l'industrie des toiles peintes se trouva en posture délicate, même en période de prospérité, à cause des concurrents de Mulhouse et de Manchester. Entre 1854 et 1874, les fabriques cessèrent une activité qui, dans certains cas n'avaient pas duré un siècle.

Quant à l'horlogerie, localisée essentiellement au Locle, à La Chaux-de-Fonds et dans quelques villages du Jura, elle dépendait aussi étroitement de ses marchés extérieurs. En dépit de crises successives, presque cycliques, dues aux événements intérieurs ou extérieurs, à la concurrence ou à l'introduction du machinisme, elle ne cessa de progresser. Dès 1820, les nouveautés techniques et l'adaptation du décor au goût des clientèles, le succès des expositions, la recherche de la précision liée à l'établissement d'un observatoire cantonal, en fonction depuis 1860, le perfectionnement des produits et aussi l'abaissement des prix de revient, permettant de toucher un public toujours plus étendu, vinrent à bout de toutes les difficultés. Commerçants, techniciens et artistes de valeur, dont l'énumération occuperait des pages entières, surmontèrent tous les obstacles par leur ingéniosité. En revanche, la pendulerie qui avait atteint son apogée à la veille de la Révolution française ne cessa de décliner, pour s'éteindre vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est néanmoins à Neuchâtel que furent construites, dès 1860, des horloges électriques réputées.

Une heureuse diversification des activités industrielles, annonçant celle du XX<sup>e</sup> siècle, atteignit aussi le canton, pour ne citer que la création des fabriques de chocolat (1826), de machines à tricoter (1864) ou de câbles (1879). Des banques privées apparurent à côté de la Caisse d'Epargne (1812) et de la Banque Cantonale, alors qu'une Chambre d'assurance immobilière créée en 1810 connut quelques périodes difficiles, sous les coups de la concurrence étrangère.

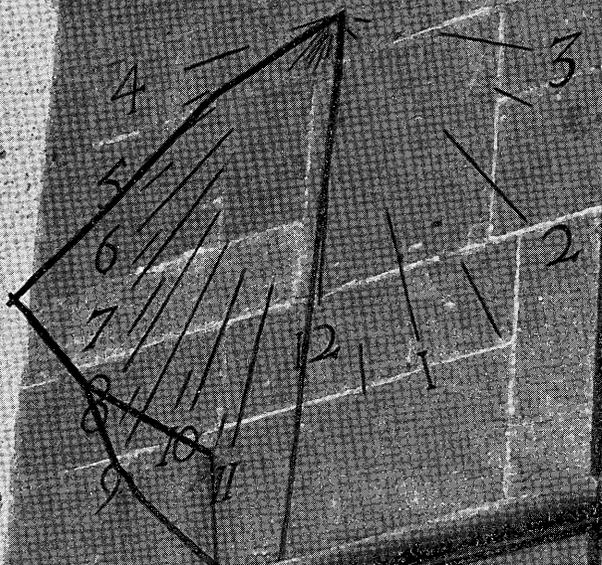
Les industries ne progressèrent bien sûr point sans une prise de conscience des classes laborieuses et sans conflits sociaux. En 1847, une caisse d'assistance des monteurs de boîtes se fonda au Locle. Un syndicat ou société philanthropique des mêmes ouvriers fut formé deux ans plus tard à La Chaux-de-Fonds. En revanche, une association ouvrière coopérative de vente et

de production ne dura que de 1858 à 1864. Une première grève, en 1869, permit aux graveurs du Locle d'obtenir des journées de dix heures. Comme Genève, le canton de Neuchâtel institua des tribunaux de prud'hommes, en 1874. Des lois sur l'apprentissage et la protection des ouvrières prouvent que le climat et les conditions de travail ne cessèrent d'évoluer en faveur de la population laborieuse qui s'organisait. Un an après la fondation à Londres de l'Union internationale des travailleurs (1864), le Dr Pierre Coullery qui eut son heure de célébrité forma une section à La Chaux-de-Fonds. Révélant la mentalité individualiste et volontiers frondeuse des Montagnards, les chefs inclinèrent le mouvement dans un sens libertaire et anarchiste, qui se résorba après 1870 seulement au profit du socialisme d'essence marxiste.

LA VIE RELIGIEUSE. Réduire l'histoire neuchâteloise à ses seules composantes politiques ou économiques ne donnerait qu'une indigente caricature de la réalité. Dans le domaine religieux notamment, des étapes diverses, encore qu'assez bien enchaînées, divisent le XIX<sup>e</sup> siècle. Alexandre Berthier avait rétabli en droit l'égalité religieuse au profit des catholiques; la Restauration l'inscrivit prudemment dans les faits. Le Réveil, du côté réformé, suscita bien des alarmes et des oppositions. Dès 1820, la Compagnie des pasteurs se plaignit du zèle exagéré d'étrangers qui professaient des opinions méthodistes. Le Conseil d'Etat invita les ecclésiastiques à ranimer la ferveur de leurs ouailles, et décida d'intervenir en cas de désordre seulement. Il estimait qu'une persécution amènerait un schisme et renforcerait les dissidents, alors que la tolérance avait permis au piétisme de s'éteindre, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une Anglaise fut néanmoins expulsée et le Conseil de Neuchâtel menaça de renvoi

29. Cadran solaire à La Sagne, ou les débuts de la mesure du temps en pays neuchâtelois.

1674





les personnes convaincues d'exercer un ministère religieux non reconnu. En définitive, les réunions privées furent admises et les manifestations publiques subordonnées à une autorisation. L'action de jeunes pasteurs, plus ouverts au Réveil, assouplit très progressivement l'attitude de la Vénérable Classe. Un demi-siècle plus tard (1883), la venue des salutistes suscita encore une opposition farouche, voire violente, des milieux restés conformistes.

L'avènement de la République consacra la totale liberté religieuse, notamment assurée par l'état civil laïc (1852) réclamé par des dissidents qui avaient fondé une Eglise libre. Bien que la Compagnie des pasteurs eût été supprimée avec ses prérogatives en 1848, des hommes modérés, de part et d'autre, évitèrent toute rupture. Libre de s'organiser par la collaboration de membres laïcs et ecclésiastiques sur le plan spirituel, l'Eglise vit désormais ses ministres élus par les paroissiens et ses biens réunis au domaine de l'Etat. Tout marcha normalement pendant vingt ans, jusqu'au moment où les tenants d'un christianisme libéral, conduits par un professeur de philosophie à l'Académie, suscitèrent de profonds remous et l'opposition de presque tous les pasteurs du pays, dirigés par le célèbre théologien Frédéric Godet. La séparation de l'Etat, d'une partie de l'Eglise, se produisit après l'adoption d'une nouvelle loi ecclésiastique rédigée par le futur conseiller fédéral Numa Droz, en 1873. Il fallut l'espace de deux générations pour permettre, en 1943, la fusion des deux Eglises réformées, dont l'existence a profondément marqué les consciences.

**L'INSTRUCTION PUBLIQUE.** Dans un pays où la vie intellectuelle n'avait été cultivée jusqu'alors que par une étroite élite, le XIX<sup>e</sup> siècle permit un véritable épanouissement. C'est en 1838 que la très ancienne promesse de créer une

Académie trouva enfin sa réalisation. Des neuf chaires initiales, devenues douze au bout de quelques années, celle des sciences naturelles fut particulièrement illustrée par un savant devenu célèbre, Louis Agassiz. Par un geste regrettable, le Grand Conseil de la République décréta la dissolution de l'établissement en 1848, huit ans après l'ouverture effective des cours. Une nouvelle Académie fut mise assez péniblement sur pied, en 1866, malgré l'accueil très favorable des députés à la proposition de leur collègue le naturaliste Edouard Desor.

Dès le début du siècle, un effort considérable avait permis, dans tous les villages d'une certaine importance, de multiplier et d'étendre les classes d'une école que l'on appellerait aujourd'hui primaire. Néanmoins les élèves se trouvaient en vacances toutes les fois que les travaux de la campagne exigeaient leur aide. Une enquête de 1829 montra que, si toutes les communes disposaient d'écoles, ce n'était souvent que pendant quatre à cinq mois d'hiver, sans aucun souci des enfants habitant les fermes isolées. Le développement de l'instruction était dû au mécénat de particuliers généreux, au zèle des pasteurs cherchant à développer les jeunes gens capables, et composant des cours pour eux, enfin aux efforts de sociétés privées (celle d'Emulation et celle dite du Jeudi) étudiant une réforme scolaire, après avoir fait des enquêtes et mis au concours des sujets d'étude. Sur rapport du Conseil d'Etat, un premier pas fut fait vers un contrôle gouvernemental lorsque le roi autorisa, en 1829, la formation d'une commission pour le perfectionnement des écoles de campagne, disposant d'un crédit annuel de 6000 livres. Par une loi sur l'instruction primaire, en 1850, la République rendit l'école obligatoire pour tous les enfants de 7 à 16 ans, et prit les dispositions nécessaires pour l'ouverture des classes, les matières enseignées et le traitement des instituteurs. Onze ans après, la gratuité des leçons, le nombre maximum des élèves et la punition des

absences injustifiées furent notamment inscrits dans une nouvelle loi. En 1872, l'enseignement religieux fut déclaré facultatif. D'importantes étapes avaient donc été franchies en quelques décennies.

Quant aux écoles secondaires, il fallut attendre plus longtemps pour dépasser le monopole de fait dont jouissait le Collège de Neuchâtel, et voir apparaître des classes échappant à la formation classique. Encore fallut-il, par la loi sur les écoles industrielles de 1853, laisser un cadre suffisamment large pour faire face à des situations très diverses. De vraies écoles secondaires, formant le lien nécessaire avec le degré supérieur, n'apparurent qu'après 1872.

LES LETTRES ET LES ARTS. Si le XVIII<sup>e</sup> siècle neuchâtelois connut des juristes, des théologiens, des polémistes, un bon critique littéraire tel que Henri-David de Chaillet, ou un auteur de mémoires apocryphes qu'on suppose être le conseiller d'Etat Abraham de Pury, il ne produisit pas de vrai écrivain hormis Madame de Charrière, cette Hollandaise pleine d'esprit, fixée à Colombier. Il fallut attendre longtemps, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour voir apparaître des romanciers dont les attaches avec la nouvelle revue d'histoire cantonale, le *Musée neuchâtelois*, sont déterminantes. Louis Favre, un pédagogue curieux de tout ce qui se faisait et se disait, se révéla l'initiateur de récits localisés dans le pays, sans prétention littéraire et volontiers didactiques. Avec conviction et sensibilité, le peintre Auguste Bachelin écrivit des nouvelles et son *Jean-Louis* qui touchent encore, en dépit de leurs maladresses. Dessinateur minutieux, Oscar Huguenin publia des récits dont le succès fut évident, même si l'écriture péchait souvent. A Bevaix, Adolphe Ribaux devint le précurseur totalement oublié des pièces historiques

en Suisse romande, alors qu'Alice de Chambrier, prématurément disparue, témoigna de dons poétiques qui ne purent point s'approfondir. Avec Adèle Huguenin, connue sous le pseudonyme de T. Combe, apparurent en fin de siècle des préoccupations sociales et humanitaires. Quant à William Ritter, il fit scandale à ses débuts, en s'élevant contre le conformisme local.

Pour les beaux-arts aussi, le XIX<sup>e</sup> siècle permit l'épanouissement d'artistes très diversement doués. Parmi les dessinateurs d'indiennes, à part François Forster devenu Français, personne ne s'éleva au-dessus de l'art décoratif. Fait remarquable, les graveurs les plus doués, nés encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, appartiennent à une seule famille; ce sont les frères Girardet: Abraham (1764-1823) illustra la Bible d'Ostervald à quinze ans, composa des scènes de la Révolution française, donna des paysages variés et collabora à l'illustration de nombreux ouvrages; Alexandre (1767-1836), professeur de dessin à Neuchâtel, composa les classiques *Serments réciproques*, de jolies vues du pays et aussi des scènes de la Révolution, dont une Carmagnole à La Chaux-de-Fonds brûlée sur ordre du gouvernement. Aliéné, il finit misérablement comme Abraham-Louis (1772-1821) auteur de tableaux allégoriques et de caricatures fameuses sur la saisie des marchandises anglaises (1806) ou sur *Le Sucre aux raves*. Charles-Samuel Girardet (1780-1860), plus équilibré, se rendit à Paris pour s'adonner à la lithographie. Auteur de jolies vues du pays, Henri Courvoisier-Voisin manifesta ses idées politiques avec moins d'art, dans des planches allégoriques. D'estimables lithographes collaborèrent pendant tout le siècle aux publications scientifiques et historiques. Gabriel Lory, Moritz père et fils et Henri Baumann, auteurs de délicates aquarelles, furent les plus talentueux et les plus connus des paysagistes qui alimentèrent les publications d'estampes de marchands d'art tels

que Baumann et Jeanneret ou leurs successeurs, installés à Neuchâtel.

Dans le domaine de la peinture, Léopold Robert (1794-1835), graveur au départ, puis élève de David, est le plus grand artiste du XIX<sup>e</sup> siècle neuchâtelois. Une certaine froideur dans ses toiles trop achevées ne nuit pas à la somptuosité de la couleur. Maximilien de Meuron, fondateur de la Société des amis des arts et auteur de paysages italiens, orienta ses compatriotes vers la peinture de montagne, innovation qui porta ses fruits. Léon Berthoud, Albert de Meuron et Auguste-Henri Berthoud approfondirent cette tendance avec des moyens divers. Avant de clore ce qui risque de devenir une simple énumération, il est bon de rappeler Jules Jacot-Guillarmod peintre du Haut-Jura et de Transylvanie, de même que l'inégal Auguste Bachelin, séduit par les morceaux de bravoure de la peinture militaire. Incontestablement, l'apport pictural des Neuchâtelois fut d'une diversité qui dépassa les autres arts, en faisant date dans la peinture helvétique.

EN GUISE DE CONCLUSION. En marge des lacs s'étirant au pied du Jura, les comtes de Neuchâtel avaient su se tailler une terre aux limites longtemps incertaines, mais jamais submergées par les voisins entreprenants de Savoie, de Franche-Comté ou de Berne. Pareillement, leurs cousins éloignés et vassaux partiels, les Arberg-Valangin, tendirent à échapper à tout contrôle afin de maintenir un particularisme singulièrement vivace. Disparus à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Neuchâtel, qui tiraient leur nom d'une bourgade plus ancienne qu'eux, laissèrent une situation délicate à leurs héritiers venus du pays de Bade. Le corps des bourgeois de Neuchâtel devint en effet une force si agissante que, sans l'énergie de Marie de 149

Bourbon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il aurait pu créer une république aristocratique sur le modèle de Berne, de Soleure ou de Fribourg. L'étonnant coup d'arrêt de 1599 fut plus décisif, à la longue, que l'échec de Henri II en 1618, lorsqu'il essaya de restreindre des libertés mal définies.

Eteinte au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille d'Arberg puis les Challant, seigneurs d'une insigne faiblesse malgré leur bon lignage, furent à l'origine des succès de la bourgeoisie de Valangin. Ce corps politique développé plus tardivement devint, par un curieux retour des choses, le défenseur de la monarchie au XIX<sup>e</sup> siècle, après avoir tenté de dominer le gouvernement central.

Les forces internes, affrontées parfois avec âpreté, réagissaient plus ou moins directement aux courants venus de l'extérieur. En marge des pays alémaniques et dans la zone des parlers franco-provençaux, le petit pays, sans renier sa langue, a goûté à deux courants de culture vivifiants, causes de paradoxes étonnants. Allemands du Sud, les Fribourg et les Hochberg, successeurs des Neuchâtel, furent possessionnés en Franche-Comté, clients fidèles des ducs de Bourgogne et introducteurs dans leur terre jurassienne de modes, de styles ou de serviteurs d'expression française. Inversement, c'est sous les Orléans-Longueville que les influences helvétiques, donc alémaniques, prirent toujours plus de poids, sans devenir exclusives. Le rôle de Berne fut prépondérant, sauf pendant l'occupation du comté par les Suisses de 1512 à 1529. Aux combourgeois des bords de l'Aar, plus encore qu'aux Biennois, est dû le succès définitif de la Réforme, qui coupa confessionnellement Neuchâtel de la Franche-Comté et freina aussi tous les échanges autres que commerciaux. Aux efforts de Berne reviennent l'élimination des Chalon-Orange, suzerains du XV<sup>e</sup> siècle et, en 1707, le succès des prétentions de l'électeur de Brandebourg fondées sur ces mêmes Chalon. Intérêts

privés, sécurité militaire et perspectives toujours en suspens d'une annexion ou d'une incorporation guidèrent les combourgeois de 1406, devenus arbitres entre les sujets et leurs princes. Au demeurant, Berne soutint les Neuchâtelois sans jamais compromettre ses intérêts, par une politique extrêmement nuancée, rarement poussée jusqu'à l'épreuve de force. L'extraordinaire solution hybride, découlant des traités de 1814 et 1815, finira par émouvoir les chancelleries et l'opinion européenne pendant l'aigre hiver de 1856-1857.

Les gens heureux sont sans histoire dit un adage. Le moins qu'on puisse dire est que Neuchâtel a vécu la sienne avec passion, et que ses enfants continuent à la cultiver sans défaillance, depuis qu'elle se révèle moins tourmentée. Cependant, l'individualisme farouche, l'esprit communal si vivace et le sens de l'initiative privée ont, comme partout, reculé ces dernières décennies devant la nécessité d'entreprises communautaires ou publiques, plus aptes à maîtriser la complexité accrue des problèmes.



## CHAPITRE V

### LES CENT DERNIÈRES ANNÉES

A certains égards, on pourrait prolonger le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la guerre de 1914 qui marque la fin d'un monde. Il existe cependant une autre possibilité, celle d'associer les trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup>. Dans le canton, une fois faite la part des coupures et de ruptures évidentes, on s'aperçoit que l'essor de l'économie et la vie sociale ont tissé des liens non négligeables d'une époque à l'autre.

**LE CADRE CHRONOLOGIQUE.** Toute la population neuchâteloise a été profondément impressionnée par la défaite de l'armée française de l'Est à nos frontières, pendant le rude hiver 1870-1871, et par l'internement des troupes qui suivit. Il s'était produit d'abord le passage d'environ 13 000 civils allemands expulsés de France, qu'il fallut restaurer et équiper dès le 15 août 1870. En septembre, *La Solidarité*, organe de l'Association internationale des travailleurs, rédigé à Neuchâtel par James Guillaume, fut saisi, lorsqu'il lança un appel pour armer la jeune République française, ce qui lésait la neutralité helvétique. Un article de la *Revue militaire suisse*, en novembre, suscita les protestations de députés et du Conseil d'Etat, car il prétendait que des manifestations royalistes, à l'occasion de victoires allemandes, nécessiteraient l'occupation

de La Sagne et de La Brévine. Des propos isolés et un rapport inopportun avaient apparemment provoqué une suspicion injustifiée. A la fin de janvier 1871, la retraite de l'armée du général Bourbaki, en direction de la frontière suisse, créa une situation fort délicate, en raison de l'imprévisible comportement des vaincus et de leurs poursuivants. Il pénétra, dans le seul canton de Neuchâtel, entre le 1<sup>er</sup> et le 3 février, quelque 33 500 soldats, 4000 chevaux et un parc d'artillerie. Hommes et bêtes souffrant du froid intense amenèrent des maladies qui furent fatales à nombre de samaritains, aussi empressés que toute la population. Une opération de francs-tireurs français suivie de représailles, près du Col-des-Roches, émut les habitants du Locle. A Colombier, un accident de chemin de fer provoqua la mort de 22 internés en voie de rapatriement. Communes et particuliers supportèrent sans rechigner les charges imposées par la mobilisation.

Dès 1871, la création d'une union évangélique annonçait la crise imminente due à l'impact du christianisme libéral, actif depuis plus de deux ans. La prise en considération d'un projet de loi, excluant l'enseignement religieux des programmes, provoqua une pétition couverte de 10.500 signatures. Le refus par le Grand Conseil, très divisé, de soumettre au peuple, comme le demandaient plus de 10.343 citoyens, un projet ecclésiastique opposé à tout corps de doctrine tendit les esprits. Une votation où le peuple refusa la séparation de l'Eglise et de l'Etat par 6883 voix contre 6867 (108 bulletins ayant été annulés) provoqua des protestations, puis la fondation d'une Eglise indépendante de l'Etat, au milieu de vifs remous politiques et religieux (1873-1874).

Une rectification de frontière, en 1894, donnant des terres arables à Neuchâtel, fit passer le château de Thielle sur sol bernois. Quatre ans après, le cinquantenaire de la République fut l'occasion d'apaiser quelques vieilles querelles, et de faire collaborer largement tous les milieux à la pièce historique de

Philippe Godet *Neuchâtel suisse*. Comme souvenir durable, le Grand Conseil vota la création et le financement d'une caisse cantonale d'assurance populaire (la CCAP), qui n'a cessé de se développer. Une grève de maçons, à La Chaux-de-Fonds en 1904, amena la mobilisation du bataillon de fusiliers 18 et de la compagnie de guides 2, car certains anarchistes étaient entrés en action. L'expulsion de trois meneurs étrangers suscita une interpellation au Grand Conseil.

Le 3 août 1914, premier jour de la mobilisation générale, les chevaux affluèrent à Planeyse. Le lendemain, sous une pluie diluvienne, un énorme public assista à l'assermentation des troupes, en présence du Conseil d'Etat. Apparut un moment, le général Ulrich Wille fit appeler devant le front les hommes de La Sagne — compatriotes de sa lointaine origine neuchâteloise — et s'entretint avec eux. Sans délai, le Conseil d'Etat créa des commissions communales de travail et de secours, et une commission cantonale de ravitaillement. En novembre, il pouvait fournir un premier rapport sur de nombreuses mesures, contre la pénurie de matières premières, pour le soulagement des locataires ou le remplacement des enseignants. En 1915, un avion allemand lâcha huit bombes près de La Chaux-de-Fonds et blessa quatre personnes. Ce fut le seul incident de ce genre. L'année suivante, le Grand Conseil presque unanime vota un ordre du jour sur la limitation des pouvoirs du Conseil fédéral, et la subordination des militaires au pouvoir civil, à l'occasion de « l'affaire des colonels ». Autre signe des profonds remous suscités par la Grande Guerre, en mai 1917, des manifestants fracturèrent la porte de la prison de La Chaux-de-Fonds, libérant le réfractaire Paul Graber qui réintégra du reste sa cellule au début de juillet, pour faire cesser l'occupation militaire. Le comble de la tension se produisit en novembre 1918, au moment où la sinistre grippe espagnole faisait des ravages. Comme par-

tout en Suisse, il y eut grève générale, notamment au Locle et à La Chaux-de-Fonds, blâme du Conseil d'Etat aux Conseils communaux de ces villes, tentative de sabotage à Marin et création de gardes civiques. Par chance, il ne se produisit rien d'irréparable en dépit du survoltage des esprits.

La fermeture de la Caisse d'Epargne, une vague de chômage, dès 1920, ébranlèrent le canton, contre-coups du premier conflit mondial. La situation devint pire dès 1930, lorsque la grande crise internationale affecta toute l'économie, nécessitant de pénibles mesures de redressement financier. Déjà des signes avant-coureurs annonçaient le second conflit mondial: un décret de 1935 répartit les dépenses provoquées par l'organisation de la défense aérienne passive; deux ans plus tard, un exercice d'obscurcissement alertait toute la Suisse. Une conférence contradictoire sur le communisme par l'ancien conseiller fédéral Musy, à La Chaux-de-Fonds en janvier 1937, provoqua de sérieux affrontements. La mort d'un protagoniste, succombant à une crise cardiaque, mit le comble à la tension. Assemblées et manifestations communistes furent interdites dans le canton, puis le Grand Conseil vota une loi proscrivant les organisations d'extrême-gauche. Il fallut ensuite prendre des mesures contre l'extrême-droite à cause d'une manifestation fasciste. La grande ferveur d'une foule venue entendre le conseiller fédéral Motta, lors d'un rassemblement patriotique à Colombier en mai 1938, apparut comme le signe d'un ressaisissement des esprits, face aux périls suscités par l'Allemagne nazie.

Redoutée de tous, la mobilisation des troupes de couverture-frontière, le 28 août 1939, suivie du rationnement des carburants et du blocage de certaines denrées alimentaires, annonçait l'imminente ouverture des hostilités en Europe. Le Conseil d'Etat reçut des pouvoirs extraordinaires; on ouvrit un compte « mobilisation de guerre ». A la fin des hostilités, 75 des 134 arrêtés

exigés par les circonstances purent être abrogés. Parmi les événements de ces années sombres, où la tension sociale fut singulièrement réduite par les mesures prises dans de nombreux domaines, et par la réprobation quasi unanime suscitée par les violences hitlériennes, on peut relever la représentation du *Nicolas de Flue* écrit par Denis de Rougemont, et mis en musique par Arthur Honegger. L'afflux de civils français en juin 1940, puis l'arrivée massive d'internés militaires, suivis de près par les troupes allemandes, impressionnèrent durablement la population. Le passage d'avions germaniques, puis anglais, des combats aériens, des alertes de nuit et des bombes, près des Geneveys-sur-Coffrane, se chargèrent de rappeler la violence des coups portés à nos voisins. Le long séjour d'internés militaires polonais permit à ces grands travailleurs de collaborer, notamment à des remaniements parcellaires entre Bevaix et Cortaillod.

L'après-guerre a été marqué par le centenaire de la République, en 1948; cortège, festival et inauguration d'un monument au Locle une fois passés, il est resté la collection de volumes « Pays de Neuchâtel » et une fondation appréciée, celle de la Maison des jeunes. Depuis 1957, à l'instigation des Eglises, le sens du Jeûne a été revalorisé par une collecte et par un don en faveur d'une œuvre d'entraide à l'étranger. Ainsi, l'horizon traditionnel de tous les Neuchâtelois s'est élargi, dans un secteur où les sociétés de mission avaient fait une œuvre de pionnier en 1826.

LA VIE POLITIQUE. Pour mieux affermir les électeurs dans leurs droits, le Grand Conseil choisit de se faire élire dans des bureaux de vote et plus en assemblée électorale, à partir de 1871. L'année même où le peuple approuva la loi sur les incompatibilités (1889), il fit un essai de représentation

proportionnelle concluant, à Neuchâtel et au Locle : des libéraux et des grutléens furent élus à côté des radicaux. Aux élections pour le Grand Conseil, le parti ouvrier réussit à percer à La Chaux-de-Fonds. Deux ans après, une nouvelle loi électorale favorisa la représentation des minorités, de sorte qu'en 1892, les élections firent entrer au Grand Conseil 61 radicaux, 34 libéraux et 19 représentants du parti ouvrier. Ces derniers, intervenant non sans âpreté, firent reculer la politique pure devant les problèmes sociaux. Après des campagnes électorales aussi vives que rapprochées, un premier conseiller national non radical (le libéral Jules Calame-Colin) fut élu en 1895. Tôt après fut adoptée définitivement la loi sur la représentation proportionnelle, et on introduisit la carte civique pour les électeurs. L'entrée du libéral Edouard Droz au Conseil d'Etat, en 1898, marqua un nouveau tournant. La volonté d'apaisement du parti majoritaire, renonçant à un exécutif homogène, se manifestait à l'occasion du cinquantenaire de la République, à un moment où la gauche passait temporairement de 16 à 9 sièges; elle en retrouva 21 en 1900. La réduction relative du nombre des députés au Grand Conseil, et l'octroi d'un sixième siège de conseiller national au canton, furent bientôt l'occasion de polémiques vigoureuses.

C'est en 1906, à la suite d'une pétition, que le peuple décida d'élire lui-même le Conseil d'Etat, précédemment nommé par le Grand Conseil. Pour la première fois en 1911, après ballottage général, un socialiste, en la personne de Charles Naine, fut envoyé au Conseil national. Son camarade Paul Graber le suivit en 1912. Le canton fut, en 1915, le premier à introduire dans la loi le principe d'élections tacites — appliqué pour l'entrée d'Ernest Béguin au Conseil d'Etat, en 1918. L'après-guerre vit se former un nouveau parti, ordre et liberté (devenu : progressiste national), alors que les premières listes communistes

n'obtenaient pas le quorum, en 1921, aux élections communales du Locle et de La Chaux-de-Fonds; cinq élus entrèrent dans chacun de ces Conseils généraux en 1936. Au Grand Conseil, la durée des législatures passa de trois à quatre ans en 1935, dans le cadre d'économies exigées par la crise économique. En raison de la mobilisation, les élections communales de 1940 furent tacites dans 26 communes. L'année suivante réserva des surprises: quatre députés indépendants entrèrent au Grand Conseil, alors qu'un autre indépendant (Léo Du Pasquier) et un socialiste (Camille Brandt) se voyaient élire au Conseil d'Etat, au second tour de scrutin.

La fin de la guerre marqua l'affaiblissement des partis traditionnels: 8 travaillistes à Neuchâtel, 16 membres du ralliement à Corcelles et 6 membres du parti ouvrier populaire entrèrent dans les Conseils généraux, en 1944. L'année suivante, si l'on compte 28 radicaux, 19 libéraux, 9 progressistes nationaux et 31 socialistes au Grand Conseil, il y eut 2 hommes du ralliement et surtout 16 du parti ouvrier populaire, prenant la suite du parti communiste, reconstitué à la suite d'un arrêté fédéral suspendant les effets de la loi cantonale de 1937. Les élections de 1949 consacrèrent la reprise des partis traditionnels, puis le peuple accepta une initiative soumettant à son vote les dépenses de l'Etat supérieures à certaines normes. Le cumul pratiqué jusqu'alors a été supprimé en 1952, et l'âge d'éligibilité des citoyens ramené à vingt ans en 1968. Depuis 1971, l'élection des conseillers aux Etats n'est plus le fait du Grand Conseil, elle est confiée au peuple. Alors que le parlement cantonal avait admis de reprendre l'écu aux chevrons comme armes de l'Etat à côté du drapeau tricolore, en 1954, le peuple refusa ce décret, à la suite d'un référendum.

Si les femmes furent admises dans les commissions scolaires en 1908, et comme électrices de l'Eglise indépendante deux ans

plus tard, elles durent attendre ce droit dans l'Eglise nationale et pour l'entrée au Tribunal des prud'hommes, jusqu'en 1916. Le Grand Conseil fut désavoué par le peuple, en 1919, lorsqu'il accorda le droit de vote et d'éligibilité aux femmes; un même désaveu se reproduisit en 1948. Neuchâtel est cependant devenu, en 1959, le second canton suisse où l'égalité des droits politiques a été accordée aux femmes, à la suite des résultats régionalement positifs d'une votation fédérale.

Il y a lieu de rappeler que cinq Neuchâtelois sont devenus conseillers fédéraux: Eugène Borel, de 1872 à 1875, Numa Droz, très connu en raison de son action diplomatique, de 1875 à 1892, Robert Comtesse, de 1899 à 1912, Louis Perrier, de 1912 à 1913, et enfin Max Petitpierre, chargé entre 1944 et 1961 de la politique étrangère si délicate à mener à la fin du second conflit mondial. Un nombre surprenant d'officiers généraux neuchâtelois ont obtenu le grade de colonel divisionnaire ou de commandant de corps; il n'y en avait pas moins de six en service, en 1945.

LA VIE SOCIALE. La loi sur l'incorporation des heimatloses, votée en 1862, fut à l'époque une des plus libérales et des plus prévoyantes de la Suisse; elle ne devint réalisable qu'avec l'assentiment des communes. L'existence parallèle de communes bourgeoises et de municipalités d'habitants fut, dès 1856, cause de difficultés et de procès, notamment à Neuchâtel, où d'importants intérêts matériels étaient en jeu. Seule la loi de 1888, par fusion des parties, permit de surmonter vingt ans d'affrontements stériles. Dans les périodes difficiles de crise économique, l'Etat emprunta 15 millions aux banques, en 1921, et 8 millions à la Confédération, en 1933, pour venir en aide aux communes obérées et dépourvues de crédit. Parmi les étapes



31. Des tours ont surgi en plusieurs endroits du paysage chaux-de-fonnier, étroitement lié à la campagne voisine.



32. Le centre du Locle conserve encore le caractère reçu lors de la reconstruction consécutive à l'incendie de 1833.

marquantes pour ces cellules de base dans la vie du pays, il faut relever l'adoption du concordat d'assistance au lieu de domicile (premier canton romand à faire le pas en 1948), celle d'une nouvelle loi sur le droit de cité, en 1955, et la modification de la loi de 1964 permettant, quatre ans plus tard, la formation de syndicats de communes pour réaliser, par exemple, des travaux d'utilité publique. Seules deux petites communes ont été absorbées par de plus grandes: Les Eplatures par La Chaux-de-Fonds, et La Coudre par Neuchâtel, en 1900 et 1930.

Le développement considérable des industries, les tensions créés par deux conflits mondiaux et la circulation accélérée des nouvelles ont provoqué une évolution sensible de la société. On vient de voir celle des forces politiques. Une première loi sur l'apprentissage, votée en 1890, fut suivie en 1896 de celle sur la protection des ouvrières. Entre-temps, on avait examiné l'utilité d'une assurance vieillesse obligatoire, puis créé en 1898 la caisse cantonale d'assurance populaire. L'évolution ne se produisit pas sans conflits du travail, par exemple les grèves des monteurs de boîtes or au Locle (1890), des ouvriers cordonniers à Neuchâtel, et des typographes (1892), des maçons à La Chaux-de-Fonds (1896 et 1904). Les remous suscités par l'heure d'ouverture des magasins aboutirent, en 1910, à la loi sur le repos hebdomadaire. En 1898, le Conseil d'Etat présenta un rapport préliminaire sur la formation d'une caisse de retraite des fonctionnaires; elle ne se réalisera, comme le fonds de prévoyance des corps enseignants primaire, puis secondaire et supérieur, qu'en 1920 et 1923. Il faudrait aussi évoquer les adaptations nécessitées par la législation fédérale en de nombreux domaines. En 1938, le Grand Conseil renvoya à une commission un projet de loi sur les contrats collectifs car, l'année précédente, l'industrie horlogère en avait conclu. Coup sur coup, en 1945, des lois sur les allocations familiales, organisées par profession, et sur l'ouverture

d'un office des mineurs, furent votées par le parlement cantonal qui s'occupa, en 1949, des vacances payées obligatoires, d'une assurance maladie non étatisée, ni obligatoire (1958), et d'allocations familiales pour les travailleurs indépendants de la terre, en 1962.

Dans le domaine hospitalier, l'initiative privée a été fort active. Coup sur coup s'ouvrirent l'hospice de la Côte, en 1865, et les hôpitaux de la Providence à Neuchâtel, et d'autres à Couvet, Fleurier et à Landeyeux, de 1859 à 1872. Dans les grandes localités, de plus anciens établissements à la recherche d'espace et d'une organisation perfectionnée se déplacèrent. Ainsi, au chef-lieu, le grand édifice de 1782, à l'orient de la place de l'Hôtel-de-ville, a été réorganisé en 1850, puis transféré en 1914 aux Cadolles, à la lisière de la forêt. Pour La Chaux-de-Fonds, l'édifice néo-classique inauguré en 1849 fut déplacé dans le quartier des Arbres, en 1898, et une fois encore en 1966. Tous les autres hôpitaux, dont celui de la Béroche postérieur à 1900, ont subi des agrandissements qui les rendraient méconnaissables à leurs fondateurs. Un décret de principe sur la création d'un hospice cantonal pour incurables, en 1892, aboutit deux ans plus tard à la décision de l'implanter à Perreux, près de Boudry. Grâce à la générosité d'Auguste-Frédéric de Meuron, un asile prévu à l'origine pour les aliénés, s'était ouvert à Préfargier en 1849. C'est encore le mécénat, celui d'Edouard Dubois (1886) et d'Antoine Courant (1855 et 1891) qui est à l'origine de maisons pour les personnes âgées. Un décret sur la fondation d'un sanatorium cantonal aboutissait au bout d'une douzaine d'années, en 1921, à l'ouverture d'un établissement à Leysin.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE. Dans un domaine où la première  
génération des magistrats répu-  
blicains avait fait un énorme effort de mise au point, la procédure

civile resta coutumière jusqu'en 1876, année où fut voté le code devenu indispensable. C'est le conseiller d'Etat Auguste Cornaz, plus tard juge fédéral, qui avait élaboré la nouvelle organisation judiciaire de 1874; elle maintenait les 18 justices de paix de 1848 et les 6 tribunaux de district, modifiés, en étendant à la Cour d'appel le rôle de cassation civile. Les tribunaux d'arbitrage industriel, organisés alors, préfiguraient les conseils des prud'hommes, introduits en 1899. La Cour d'appel fut remplacée dès 1883 par un Tribunal cantonal, habile à juger les affaires importantes, ou susceptibles d'être portées au Tribunal fédéral, et chargé de constituer en son sein une Cour de cassation civile veillant à l'unité de la jurisprudence. Les justices de paix, dont le nombre fut réduit en 1906 et 1910, disparurent en 1925, car elles ne pouvaient plus faire face aux problèmes juridiques complexes. Le code de procédure civile neuchâtelois de 1925, il est bon de le rappeler, a inspiré les législateurs de la Turquie moderne.

Le code pénal de 1855, modifié plusieurs fois, fut notamment complété par l'introduction du jury correctionnel et criminel, en 1862, jury profondément modifié en 1938, pour éviter de surprenantes défaillances. C'est encore Auguste Cornaz qui rédigea, en 1874 et en un temps record, le premier code de procédure pénale, qu'il améliora en 1893, après avoir élaboré le code pénal neuchâtelois de 1891, admiré « pour sa clarté, sa logique et son humanité ». Une loi de 1917, sur la répression des délits commis par les mineurs, s'inspira de modèles bâlois et genevois. L'unification du droit pénal de la Confédération, dès 1942, a réduit notre canton à un rôle d'exécutant doté d'une certaine latitude pour la procédure.

Dans le domaine pénitentiaire, Neuchâtel fut un temps à l'avant-garde, grâce aux efforts éclairés et optimistes du D<sup>r</sup> Louis Guillaume. Après trois années de travaux activement menés, un

pénitencier ouvert au chef-lieu, en avril 1871, fut administré selon les doctrines les plus avancées, pour favoriser la régénération des détenus. L'absence d'un domaine agricole faisant vivre la maison amena sa suppression en 1909. Les vieilles prisons de Môtiers, converties en pénitencier pour femmes par décret de 1873, administrées dans un esprit analogue, fermèrent leurs portes en 1900 déjà. Le Grand Conseil affecta les fonds d'agrégation des communes à l'établissement d'une maison de travail et de correction. L'établissement prévu pour 60 internés occupés à des travaux agricoles fut construit au Devens, au-dessus de Saint-Aubin, entre 1869 et 1871; il a changé de destination en 1909. C'est dire que la lourdeur des charges matérielles a mis fin à plusieurs expériences remarquables, tentées il y a un siècle. Ces dix dernières années, des travaux importants aux prisons de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, outre une réorganisation, ont permis d'intéressantes expériences.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE. Avant d'esquisser plus avant le panorama des cent dernières années, il est indispensable de fournir quelques chiffres tirés des recensements fédéraux. De 70.753 âmes en 1850, la population résidente a passé à 169.173 en 1970, mais l'évolution n'est pas continue. Pour 95.425 habitants en 1870, 102.744 en 1880 et 133.061 en 1910, on recule à 124.324 en 1930 et à 117.900 en 1941. Les crises économiques ont soustrait 13.500 personnes à la population entre 1920 et 1938. Depuis 1950, le gain est en moyenne de 10.000 habitants tous les dix ans. En revanche, en cent ans, le nombre de personnes par ménage a reculé de 4,8 à 3. De 1860 à 1960, le nombre des maisons habitées a presque doublé: de 8911 à 17.225. Pendant le même intervalle, les protestants ont passé de 882 ‰ à 685 ‰, et les catholiques (romains

ou chrétiens) de 106 ‰ à 292 ‰. Paradoxalement, la position du français, la seule langue officielle, s'est améliorée de 747 ‰ en 1880 à 783 ‰ en 1960, avec un maximum de 849 ‰ en 1930; pendant ces quatre-vingts ans, l'allemand a reculé de 236 ‰ à 119 ‰, alors que l'italien sextuplait ses effectifs, de 13 ‰ à 86 ‰. La proportion des hommes de nationalité étrangère, réduite après les conflits mondiaux, atteint des records depuis dix ans; ainsi, les 109 ‰ de 1870 sont devenus 112 ‰ en 1910, 81 ‰ en 1920, 39 ‰ en 1941, 50 ‰ en 1950 et 130 ‰ en 1960. Quant à la population active, elle est passée de 420 ‰ en 1888 à 486 ‰ en 1960. Entre ces deux dates, agriculteurs et sylviculteurs ont reculé de 167 ‰ à 64 ‰, les gens actifs dans l'industrie et l'artisanat ont passé de 493 ‰ à 530 ‰, alors que commerce, banque et assurances poussaient leurs effectifs de 59 ‰ à 124 ‰. Ces simples indications ne prétendent bien sûr pas rendre compte de la complexité, ni des nuances d'une évolution.

LE CADRE FINANCIER. L'application de la loi sur le cadastre, de 1864, fut laborieuse; la levée des plans exigea beaucoup de temps, de sorte que cette œuvre importante pour la sûreté des hypothèques et l'établissement des taxations fiscales n'arriva à chef qu'en 1887. Entre-temps, et grâce à une convention avec le service topographique fédéral, des ingénieurs avaient levé les cartes du canton au 1:25.000 (atlas Siegfried). Dans le domaine fiscal, la loi sur l'impôt direct, modifiée en 1876, vit augmenter son taux dix ans plus tard. Deux inspecteurs des contributions remplacèrent les anciennes commissions d'impôts, en 1892. Alors qu'en 1923 le peuple repoussait, pour la troisième fois, l'impôt sur les successions en ligne directe, il dut l'accepter en 1935, sous la pression de la difficile situation économique; il avait déjà voté un impôt

extraordinaire de crise en 1932; ce dernier s'est transformé en contribution aux charges sociales dès 1946. L'impôt sur les gains immobiliers, de 1962, s'est révélé une digue bien faible contre la spéculation foncière.

La Banque cantonale nouvelle formule, entrée en activité en 1883, put servir des intérêts trois ans après et se développer. En revanche, la guerre de 1914-1918 se révéla désastreuse pour la Caisse d'épargne centenaire, qui se trouva à la veille de déposer son bilan, en 1920. Par décret, le Grand Conseil garantit les 21 millions de différence entre la valeur de l'estimation des biens de l'actif, et le montant intégral du passif. Deux conventions établirent alors la cession de la Caisse d'épargne à l'Etat, qui la remit à la Banque cantonale. Ainsi se trouvaient sauvegardés les intérêts des épargnants. Or la crise économique mondiale mit bientôt la Banque cantonale en difficulté, à cause de pertes dues notamment à un débiteur, dont le cas fut discuté publiquement. En 1931, le Grand Conseil vota une loi d'assainissement et de révision qui ne suffit pas; des erreurs, un excès d'optimisme et la situation générale contraignirent les autorités à un nouvel assainissement financier, et à une réorganisation conforme à la solution préconisée par la commission fédérale des banques (1935). Une armature plus solide encore, fournie par la loi de 1938, allait permettre à la Banque cantonale de remplir toutes ses tâches.

Depuis 1866, certains milieux avaient envisagé la fondation d'une société industrielle et commerciale, susceptible d'être une instance d'arbitrage dans les affaires, et de stimulant pour le tourisme en plein essor. De fait, en 1880, une commission consultative de commerce et d'industrie n'obtint pas de réponses utiles après un concours proposant l'étude de l'introduction de nouvelles industries. C'est dans une époque de difficultés économiques qu'un décret de 1891 fonda une Chambre cantonale

de commerce, d'industrie et de travail, à La Chaux-de-Fonds; on régularisa quatre ans plus tard la situation du secrétaire général, la loi organique datant de 1899 seulement. Cette Chambre officielle, supprimée pour des raisons d'économie en 1932, a été reprise sous forme privée en 1934.

L'HORLOGERIE ET SES CRISES. Il n'est évidemment pas possible de tracer un portrait, même sommaire, de l'économie neuchâteloise, sans parler de l'horlogerie, ni des crises auxquelles elle a toujours été fort sensible: En 1866, souffrant de la guerre austro-prussienne, elle prévoyait la concurrence naissante des Etats-Unis sortis de la guerre civile, cherchant le succès dans la mécanisation et l'association de capitaux. Les Neuchâtelois firent pour leur part des efforts méritoires: l'observatoire cantonal commença son activité en 1859, transmettant l'heure exacte par télégraphe au dixième de seconde. Une fabrique du chef-lieu mit en service quinze horloges électriques de sa fabrication (1865), et on ouvrit des écoles d'horlogerie. Le protectionnisme établi un peu partout, en 1882, incitait à la contrebande et provoquait l'avalissement des prix, dû aussi à une mauvaise technique commerciale. Six ans plus tard, un industriel en fournitures d'horlogerie, de Chez-le-Bart, reçut une médaille pour son procédé automatique de fabrication. Une subvention appréciable du Grand Conseil, en 1892, favorisa la participation horlogère à l'exposition universelle de Chicago. C'était d'autant plus nécessaire, qu'une crise était en cours depuis l'année précédente, et qu'il avait fallu employer des chômeurs à la construction d'une route. Constatant, en 1894, qu'on ne pouvait pas empêcher les crises, mais les étudier et les adoucir, le Conseil d'Etat annonça l'étude d'une loi sur le chômage. Des difficultés nouvelles, en 1902-1903 (qui enle-

vèrent jusqu'à 30 % de leur travail aux graveurs et aux guillocheurs) provoquèrent une participation financière de l'Etat aux bureaux de travail et de secours des communes.

Les transformations signalées en 1904, soit le remplacement de la fabrication à la main par la machine, et les progrès de la qualité allant de pair avec une amélioration des marchés, provoquèrent bientôt des ententes contre l'avisement des prix. Le recul des affaires d'environ un tiers fut, en 1914, la première conséquence de la guerre, puis des fabrications de remplacement prirent le relais. La paix revenue, le chômage se fit si menaçant (1921-1922) que le Grand Conseil vota un million de secours et prolongea la scolarité, pour éviter aux adolescents une oisiveté néfaste; le traitement des fonctionnaires fut alors réduit de 5 % pendant un an. Lorsqu'on discuta la cinquième action de secours par le travail, en 1922, il y avait eu 10.473 chômeurs dans le canton en février (plus de 10 % du total suisse) et 6612 en septembre. Prélude des tempêtes à venir on évoque, dès 1928, le problème redoutable du « chablonnage », tandis que, l'année suivante, avaient lieu les premières vacances horlogères, grâce à une entente entre les syndicats et les patrons. Dès la fin de 1929, la crise mit un millier de personnes au chômage et fit subir des pertes à la Banque cantonale, on l'a vu. Un tarif douanier américain prohibitif affecta spécialement l'horlogerie, en 1930. L'année suivante, on comptait 3016 chômeurs complets et 5911 partiels. Les caisses d'assurance dépensèrent alors plus de 7 millions, et l'Etat versa 2 millions aux caisses de secours ou pour des travaux. En novembre 1932, seize décrets permettaient de réduire les dépenses cantonales. Or la crise ne faisait que s'intensifier; en mars 1933, 5905 chômeurs complets et 7083 partiels avaient besoin de secours. C'est alors que chaque année, jusqu'en 1936, il fallut adopter à nouveau lois et décrets pour réduire les dépenses de l'Etat et des communes. La Chaux-de-

Fonds dépensa 9 millions pour le chômage, Le Locle 3 millions et les autres communes 4 millions. La violence du phénomène s'explique, si l'on sait que le canton exportait à l'époque la moitié de la production suisse, et que le volume des affaires recula de 307 millions en 1929, à 86 en 1932, pour atteindre 96 en 1933 et 241 millions en 1938. Des conventions horlogères (1928 et 1931), légalement sanctionnées par un arrêté du Conseil fédéral, en 1934, ont permis de réussir l'assainissement nécessaire. La discipline empêchant la livraison de plans et d'outils, ou de pièces à l'étranger, finit par l'emporter sur les dissidences. Le désarmement progressif des mesures de protection, dès 1961, n'a plus rien de spécifiquement cantonal, mais on peut relever que s'est organisé, à Neuchâtel, un premier centre de contrôle des montres.

AGRICULTURE ET VITICULTURE. Comme partout, la population agricole s'est réduite énormément puisque, de 1888 à 1960, elle a reculé de 17.736 personnes à 9111. Ce n'est pourtant pas les initiatives qui ont manqué pour organiser et défendre un art de vivre, promu au rang d'une profession. Une loi sur le drainage provoqua des associations de propriétaires dès 1859, alors que se fondait une société cantonale d'agriculture. Une première partie de l'assèchement des marais du Locle fut achevée en 1865; quatre ans plus tard se terminait l'assainissement des marais de La Chaux-de-Fonds. Entre Fleurier et Môtiers, le grand canal de l'Areuse, long de 2 km, ouvert en 1868, améliora la situation sur de larges surfaces voisines. Au Val-de-Ruz l'administration prit l'initiative des études pour le drainage, en 1878. C'est l'année où s'achevait la première correction des eaux du Jura, qui abaissa d'environ 2 m le niveau des lacs, facilitant les cultures dans la plaine de la

Thielle, mais posant de nouveaux problèmes en exondant les grèves et en asséchant les ports. Dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les subventions se multiplièrent pour des drainages dans la région de Coffrane, puis à Boudry, aux Verrières et à Bevaix. Des ruisseaux furent corrigés ou mis dans des canaux couverts au Locle, à Fleurier et à Boudry. En 1920, une subvention pour des réunions parcellaires et de nouveaux drainages, à Chézard-Saint-Martin, avait pour but de favoriser la mécanisation de l'agriculture, la main-d'œuvre préférant aller en fabrique.

Dès la fin de la dernière guerre, après des années d'études, un gros effort fut consenti pour corriger l'Areuse toujours prête à déborder au Val-de-Travers. En 1946, la Confédération et onze communes prirent à leur charge 10 millions pour ce travail d'utilité publique, hors de proportion avec les dégâts causés par la rivière. Les travaux débutant en 1949 ont approfondi le lit de l'Areuse, et empêché la formation de dépôts ralentissant le cours de l'eau; les matériaux du curage, déposés dans les endroits inondables, ont été recouverts de terre végétale; des perrés assurent la stabilité des rives redressées par endroits. Le vieux pont de Travers, de 1665 sans doute, a été conservé. Dès 1956, le secteur en amont de Fleurier fut corrigé à son tour; on a achevé cet important ouvrage à Saint-Sulpice en 1959. Dès lors, des crédits de 4, de 8,6, puis de 7,6 millions ont été votés en 1960, 1965 et 1968, pour des améliorations foncières dans diverses régions du canton; elles ont permis des drainages, l'amenée d'eau et d'électricité, la construction de chemins et même l'enlèvement de pittoresques « murgiers » (tas de pierres) aux Bayards.

Comme la culture des céréales devenait toujours plus précaire, en raison de la concurrence étrangère selon un rapport de 1865, les paysans s'orientèrent vers l'élevage. Concours et expositions entretenirent l'émulation. L'inauguration d'une école

cantonale d'agriculture à Cernier (améliorée plusieurs fois, notamment en 1963) allait donner une nouvelle impulsion. Un code rural fut même voté en 1899, mais il a été démantelé depuis. Le Val-de-Ruz (1901), puis le district de Boudry (1904), utilisèrent la possibilité offerte par la loi de créer des assurances obligatoires contre la mortalité du bétail. Tout récemment (1966), l'opinion publique elle-même s'est passionnée pour le problème des vaches frisonnes entrées en contrebande dans le pays. Avec moins de gens, sur des surfaces plus réduites, l'agriculture a dû se faire plus rentable; elle a vu croître sa production grâce à des techniques modernes.

La viticulture offre l'exemple d'une lutte acharnée et inégale, pour maintenir une des anciennes et rentables productions du pays. La découverte d'un parasite, le phylloxéra, provoqua en 1878 une inspection générale du vignoble, et le vote d'une loi d'assurance mutuelle. On renonça au coûteux arrachage des plants pour procéder à des traitements chimiques — tardifs, puisqu'on estime que la première atteinte du fléau remontait à 1872. En 1885, on reconnut que 422 « ouvriers » (14 hectares) du vignoble étaient détruits, que le phylloxéra ne pouvait être anéanti et que le mildiou faisait son apparition. Un cours de viticulture créé à Auvernier en 1889 aboutit à l'ouverture d'une école, supprimée en 1906 déjà, mais laissant en place une station d'essais viticoles disposant d'un domaine étendu. Dès 1891, des cépages américains greffés, purs ou hybrides, furent achetés en France et mis à l'essai en grand. Une demi-douzaine d'années après, l'expérience concluante déterminait les autorités à permettre la plantation de la vigne américaine. Au bout de vingt-six ans de lutte contre le phylloxéra, 3057 « ouvriers », ou environ 1 million de m<sup>2</sup> avaient été détruits. En 1922, il fallut se rendre à l'évidence que le vignoble avait reculé de 1300 à 802 hectares. L'Etat ayant dépensé plus de 3 millions de

francs cessa la lutte contre le phylloxéra, et décida de reconstituer la vigne par des plans greffés, renonçant ainsi au traditionnel provignage. L'évolution du marché des vins, de graves problèmes de mévente du blanc et la nécessité d'un assainissement financier amenèrent, en 1950, le vote d'une loi sur la reconstitution et la mise en valeur du vignoble qui favorise les reconstitutions en cépage de rouge.

LE PATRIMOINE NATUREL ET MONUMENTAL. L'adoption de la loi forestière de 1869 mit Neuchâtel en vedette: elle permettait, notamment, des groupements

de communes pour nommer des inspecteurs compétents. Dès 1872, abandonnant le parcours du bétail en forêt, on reboisa de vastes surfaces avec la participation des communes, dont l'organisation forestière fut mise sur pied. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la loi déclara toutes les forêts protégées, exigeant de compenser les défrichements éventuels par des plantations équivalentes. Une nouvelle loi a été adoptée en 1917. Le nom de Henri Biolley, sylviculteur et inspecteur cantonal, reste attaché à la méthode naturelle d'exploitation de la forêt, dite jardinée. Dans un pays où le tiers de la surface est boisée, cela joue un rôle économique non négligeable, et favorise aussi la protection du milieu naturel.

En 1891, un premier bloc erratique, à Bôle, fut racheté par souscription afin d'éviter sa destruction. Quatre ans après, l'opinion publique alertée favorisa l'adoption d'un décret sur la protection de ces témoins géologiques, sur le point d'être tous débités en pierre de taille. Il a cependant fallu attendre jusqu'à 1950 une loi globale sur la protection des monuments et des sites. Les problèmes posés par l'industrialisation du territoire, entre les lacs de Neuchâtel et de Biemme (implantation d'une raffinerie de pétrole et d'une cimenterie), ont été, en 1962, l'occa-

sion d'un premier crédit pour étudier l'aménagement du territoire. Deux ans après, la loi sur les monuments et les sites, améliorée, fut harmonisée avec celle sur les constructions. Le public prit alors conscience de l'impact de la technique moderne sur la nature. A la suite d'une initiative populaire, une commission étudia comment protéger les crêtes du Jura contre la prolifération dégradante et anarchique de résidences secondaires. Les travaux aboutirent, en février 1966, au décret sur la protection des sites naturels du canton. Cette œuvre novatrice, couvrant 416 km<sup>2</sup> sur les 715 en terre ferme du canton, permet un aménagement du territoire par zones, sans résoudre tous les problèmes. Le peuple a ratifié ce décret qui considère les crêtes du Jura comme sites naturels, ouverts au tourisme pédestre, interdits à la construction sans but agricole, et qui protège aussi certains vignobles et quelques grèves, réservant enfin des zones de constructions basses. Après le comblement du « fer à cheval », un ancien méandre de l'Areuse au Val-de-Travers, qui a fait apparaître des divergences d'intérêt entre l'agriculture et la conception moderne de la sauvegarde de la nature, en 1969, un décret a étendu la protection à vingt-quatre biotopes naturels.

Il faut rappeler, qu'en 1883, l'Etat établit un règlement sur la recherche des antiquités lacustres, en raison du pillage de certaines stations archéologiques. En 1902, une première loi sur la protection des monuments historiques, préparée à l'inspiration de la Société d'histoire et d'archéologie du canton, fut malheureusement très affaiblie par la procédure de déclassement des immeubles. Il a fallu attendre les lois de 1950 et de 1964 déjà citées, pour remédier à cet état de choses. Entre-temps, la restauration des châteaux de Valangin (1896-1916), de Neuchâtel (1905-1934) et de Colombier (1916-1934) avait montré l'esprit nouveau régnant parmi les autorités, suivies par un

nombre croissant de particuliers attentifs à la valeur du patrimoine monumental.

**LES ROUTES.** Après l'avènement de la République, les constructions routières s'étendirent à des voies secondaires, sacrifiées à la modicité des budgets de l'Ancien régime. La construction des chemins de fer modifia la méthode de recharge des chaussées, et fit réduire un temps les crédits d'entretien des routes. On développa ensuite des liaisons intermédiaires: routes de La Sagne au Locle en 1865, du Cerneux-Péquignot en 1873, de La Brévine à Couvet entre 1874 et 1877, route de Biaufond où deux tunnels et le pont furent ouverts au public entre 1874 et 1881, enfin des Verrières aux Bayards, ou de Voëns à la métairie Lordel, par Enges, ouvertes en 1888 et 1892. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'effort s'est poursuivi pour la route du Seyon, entre Dombresson et la Borcarderie (1893), pour la route de Neuchâtel à Auvernier par le bord du lac (1892-1894) et pour celle de La Brévine au Cerneux-Péquignot par les « maix », dès 1896. Après 1900, du fait de l'apparition des voitures automobiles, les travaux publics se sont préoccupés d'améliorer la circulation. Ainsi furent votés les crédits pour l'évitement de Saint-Blaise par le sud (1906), et pour relier Auvernier au bas des allées de Colombier (1910). A la veille de la crise économique, en 1929, 4,2 millions furent accordés pour améliorer les routes cantonales en de nombreux points. Quand l'économie démarra à nouveau, il était grand temps de songer à corriger le réseau routier et à l'améliorer pour les voitures, passées de 153, en 1906, à 700 en 1920 et à 3373 en 1938. Un crédit de 3 millions fut octroyé pour la période de 1939 à 1941.

Après un nouveau sommeil dû au second conflit mondial, 174 un atelier et un garage pour le matériel de déblaiement de la

neige purent se construire sur l'axe routier vital de la Vue-des-Alpes, en 1948, alors que 9 ½ millions étaient votés, notamment pour améliorer le passage de ce col, pour éviter Boudevilliers, relier Travers au bas de la Clusette par une voie moderne, et supprimer le passage à niveau de Vaumarcus. Une loi de 1954, complétant celle de 1849, a créé un fonds des routes communales et fixé son utilisation. L'année suivante un nouveau décret permit, entre autres, d'achever le tronçon de Vaumarcus à Saint-Aubin, de commencer l'évitement de Bevaix et de Boudry, et d'établir deux pistes entre Serrières et Neuchâtel. Souscrivant un demi-million au capital du tunnel du Grand-Saint-Bernard, pour faciliter le passage des Alpes en toute saison, l'Etat a ensuite consacré 30 ½ millions pour ses routes dès 1960 (boulevard de la Liberté à La Chaux-de-Fonds, tronçon du pont de la Roche jusqu'à Couvet, passage sur le chemin de fer aux Verrières), puis 47 millions en 1965, pour une cinquième étape. Des centres d'entretien des routes ont été ouverts à partir de 1967-1968, à Couvet et à La Brévine, celui de la Vue-des-Alpes étant agrandi. Dans les derniers crédits votés depuis 1970, figurent l'évitement de Valangin, et le percement d'un tunnel sous la Clusette qui a causé tant de frais et de tracas depuis des siècles. Toutes ces constructions favorisant la mobilité de 43.000 automobiles ne se sont pas faites sans sacrifices pour les sites naturels ou bâtis: comblement de la baie d'Auvernier, nivellement de l'entrée des gorges du Seyon et destruction d'excellentes terres arables.

C'est en 1899 que, considérant l'installation depuis peu d'une industrie automobile dans le canton, le Grand Conseil adopta une motion sur les mesures relatives à la circulation, afin d'éviter les accidents; il vota en 1903 l'adhésion au concordat sur la circulation des autos et des cycles en Suisse, exigeant permis de conduire et plaques de police. Deux ans après, le parlement instituait une taxe sur les véhicules, puis adhérait en 1910 au

concordat international sur la circulation. Passagèrement, en 1920, fut interdite la circulation des véhicules à moteurs, le dimanche, de 12 à 18 heures!

LES CHEMINS DE FER. L'histoire des chemins de fer dans le canton révèle les typiques illusions et déconvenues financières du début, une extension remarquable, puis les difficultés bien connues, nées du développement de l'automobile. Outre les problèmes de raccordement du pays à une ligne à construire entre Genève et Olten, par le sud ou par le nord du lac de Neuchâtel, s'était donc posée, dès 1852, la brûlante question des liaisons entre la France et la Suisse, par Pontarlier et Neuchâtel, ou par Le Col-des-Roches et Bienne. Après des polémiques passionnées et non sans difficultés de financement, des tronçons de ligne du « Jura-Industriel » furent inaugurés entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, en 1857, entre La Chaux-de-Fonds et Les Convers, Neuchâtel et Les Hauts-Geneveys, en 1859, la percée du tunnel des Loges achevant la ligne en 1860. Le concurrent du « Franco-Suisse » ouvrit à la circulation le trajet de Vaumarcus à La Neuveville en 1859, et celui d'Auvernier à Pontarlier en 1860. L'ossature des chemins de fer à voie normale était ainsi assurée. Mal soutenu par la compagnie française du PLM, le Franco-Suisse fut absorbé par la compagnie de la Suisse occidentale en 1872. Le prêt du « million fédéral », permettant d'achever le chemin de fer du Jura-Industriel, ne put empêcher les déficits et la faillite. Une nouvelle compagnie du Jura-Industriel, dès 1865, se heurta aux mêmes difficultés que la précédente. Le peuple neuchâtelois ayant refusé l'achat proposé en 1875, il y eut vente au chemin de fer du Jura bernois, et enfin acquisition par l'Etat de Neuchâtel pour former, dès 1886, la compagnie du Jura neuchâtelois,

transformée et rendue plus rentable, de 1900 au rachat par la Confédération, en 1912.

Les déboires causés par ces grandes lignes ne découragèrent pas les promoteurs des voies secondaires cherchant à sortir les vallées de leur isolement, et à nourrir le trafic des grandes lignes. Pour desservir le fond du Val-de-Travers, on inaugura « le Régional », de Travers à Saint-Sulpice en 1883, et de Fleurier à Buttes en 1886. Avec une voie étroite, s'ouvrirent à l'exploitation les chemins de fer régionaux des Ponts à La Chaux-de-Fonds, en 1889, des Brenets au Locle et le funiculaire du Plan à Neuchâtel, en 1890, les chemins de fer régionaux de Neuchâtel à Boudry et Cortaillod, et de Saignelégier à La Chaux-de-Fonds, en 1892, année où s'effectua le raccordement entre la baie de l'Évole et la gare de Neuchâtel. L'année suivante, l'État rachetait le « Pont-Sagne », tout en se préoccupant des liaisons avec Berne. Après de longues tractations et des affrontements d'intérêts régionaux, le Grand Conseil vota, en 1898, les crédits pour la ligne directe Neuchâtel-Berne par Rosshäusern (évitant Cornaux et Laupen). Cette « Directe » fut inaugurée en 1901. Des vues à plus longue échéance assurèrent une subvention neuchâteloise pour le percement du tunnel du Simplon.

Restait à régler le trafic local. Certaines critiques se firent entendre, lorsque l'État acheta des actions du tramway hippomobile de Neuchâtel à Saint-Blaise en 1891 — qui ne fonctionna que trois ans avant d'être électrifié en 1897. Entre 1899 et 1902 le réseau complet des trams de Neuchâtel se constitua jusqu'à Serrières, Corcelles et Valangin. On y adjoignit la ligne renflouée et électrifiée de Boudry-Cortaillod, puis celle de La Coudre (1910), assurant la liaison avec le funiculaire de Chaumont. La compagnie privée des tramways et trolleybus de Neuchâtel a été achetée par l'État et les communes intéressées, en 1971 seulement. A La Chaux-de-Fonds, les lignes issues de la gare vers les

extrémités de la ville se développèrent rapidement de 1897 à 1899, grâce à l'initiative privée. Elles eurent des prolongements en 1912 et 1924. Diverses subventions permirent d'achever le chemin de fer du Val-de-Ruz (un tram allant des Hauts-Geneveys à Villiers), en 1903. Le réseau ferroviaire était donc pratiquement achevé avant la guerre de 1914, non sans provoquer des aménagements et des corrections de routes, pour améliorer les tracés mixtes. Seconde ville en Suisse romande, Neuchâtel a inauguré une ligne de trolleybus en 1940. Tourné vers une ère nouvelle, le district du Locle ouvrit des lignes d'autobus vers Travers et Couvet, par Les Ponts et La Brévine, en 1920. Le premier service public de ce genre avait desservi Chaumont de 1902 à 1910.

L'électrification des chemins de fer a aussi été une entreprise importante. Pour la ligne Olten-Yverdon, elle s'est faite en 1927, année où fut votée celle de la « Directe », doublée d'un assainissement financier. En octobre 1931, le premier train électrique atteignait La Chaux-de-Fonds, ligne desservie, dès 1938, avec celle du Locle à Bienne, par la Flèche du Jura, une automotrice perfectionnée et rapide pour l'époque, acquise par souscription. Au Val-de-Travers, l'exigence d'une participation cantonale retarda l'électrification jusqu'à 1942, alors que le Régional suivait le mouvement grâce à des subventions publiques et privées, en 1944. En raison des déficits chroniques, un assainissement fut décrété la même année pour la ligne Berne-Neuchâtel et pour les chemins de fer des Brenets et du Pont-Sagne, dont la fusion juridique (1947) fut suivie par l'électrification, en 1950. L'Etat s'était engagé à participer à la couverture des déficits d'exploitation des entreprises de transport.

NAVIGATION ET AVIATION. Des problèmes de subventions se sont aussi posés pour la Société de navigation des lacs de Neuchâtel et de Morat, fondée en 1872. Les cantons et les communes riveraines ont fait de gros efforts, notamment en 1910, 1939 et 1951 pour assainir les finances, moderniser le matériel et assurer l'existence d'un moyen de transport soumis aux aléas du temps et aux caprices du tourisme. Les bateaux à moteur diesel et à hélice, qui concurrençaient ceux à vapeur et à aubes depuis 1939, les ont supplantés en 1969. Le développement du louage des embarcations, à Neuchâtel, exigea la mise au point d'un règlement en 1875. C'est dix ans après que la formation d'une société nautique allait permettre l'organisation de régates. En harmonie avec la législation fédérale, une convention intercantonale assure, depuis 1911, la police de la navigation et le contrôle de tous les bateaux. Rien que pour le canton, la navigation de plaisance compte plus de 2700 unités.

Un club aéronautique Helvetica ayant été fondé à Neuchâtel en 1909, une première journée d'aviation, prélude à beaucoup d'autres, se tint à Planeyse au bout d'un an. Le premier hydravion fit son apparition en 1914. Une subvention de l'Etat permit à une société privée d'aménager un aérodrome aux Eplatures en 1925, d'où s'envolèrent régulièrement des avions pour Bâle. Le terrain muni d'une aérogare a été agrandi dès 1952. Trois ans plus tard se créait l'aérodrome des Prés d'Areuse, remplaçant la trop exigüe place d'aviation de Planeyse.

LES SERVICES INDUSTRIELS. Des entreprises privées, bientôt relayées par les pouvoirs publics, ont assuré le ravitaillement de la population en eau, en gaz, puis en électricité. A Neuchâtel, où l'extension des bâtiments rendait

inutilisables les vieilles sources de l'Ecluse, la constitution d'une société des eaux, en 1864, suscita de grands espoirs. Il était malheureusement contre-indiqué de prélever ces eaux dans le Seyon, en aval de Valangin, circonstance qui fut cause d'épidémies de typhoïde. La société s'entendit avec la commune de Boudry pour l'achat de sources dans les gorges de l'Areuse, traita avec les localités intermédiaires pour le passage de l'aqueduc et la livraison d'eau. En 1887, au moment où la société de Neuchâtel, devenue municipale, achevait les travaux, la commune de La Chaux-de-Fonds pouvait inaugurer, pour sa part aussi, l'arrivée des eaux de l'Areuse grâce à une installation complexe. En 1890, ce fut le Conseil général de Fontainemelon qui arrêta d'installer l'eau dans les maisons. Huit ans plus tard, Le Locle décidait l'amenée de l'eau dans tous les ménages. Longtemps, on hésita à pomper l'eau du lac de Neuchâtel — que l'ingénieur Guillaume Ritter projetait de prélever au profit de Paris. Le chef-lieu a été la première commune riveraine à inaugurer une station de pompage, en 1948, puis à voter un crédit, de 8 millions, pour l'épuration des eaux usées, en 1959. Des syndicats de communes se sont formés dès lors pour maîtriser cette coûteuse opération, qui fonctionne à Neuchâtel depuis 1969, suivie d'autres au Locle, à Colombier, à Boudry et au Landeron.

Le développement des chemins de fer a favorisé celui des usines à gaz, plus facilement alimentées en houille. Une installation fut mise en exploitation à La Chaux-de-Fonds en 1856, et achetée trente ans après par la commune, celle de Neuchâtel (1859) ayant passé à la ville au bout d'un demi-siècle. La communauté du gaz du Mittelland a modifié les données du problème. La conduite venue de Bâle a fait disparaître les vieilles usines dès 1967; le gaz naturel a été introduit en 1972.

Les premiers essais d'éclairage électrique concluants semblent avoir été faits à Neuchâtel, en 1878, par l'ingénieur

Matthias Hipp. A Travers on éclaira un atelier dès 1882, et à Cortaillod les bureaux de la fabrique de câbles dès 1883. Au Locle, en 1890, l'électricité commençait à supplanter le gaz d'éclairage; son emploi au tir cantonal de 1892, pour la cantine, fut une attraction mettant la ville en vedette. Neuchâtel éclaira une partie de ses rues à l'électricité dès 1895, et livra du courant aux particuliers. Couvet suivit bientôt. La Chaux-de-Fonds installa d'emblée ses trams à l'électricité, en 1897. Encore fallait-il se procurer l'énergie nécessaire. Malgré la construction d'usines électriques dans les gorges de l'Areuse (1895), au Locle (1898) et à Champ-Bougin (1902), on dut acheter du courant au dehors: dans le canton de Fribourg pour Cernier, à Hagneck pour d'autres communes du Val-de-Ruz, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La capacité des forces motrices du Doubs — créées en 1947 — n'étant pas suffisante, l'Etat s'est intéressé à divers projets, notamment dans le Haut-Valais dès 1960. Le canton de Neuchâtel et les communes sont ainsi actionnaires de la société des forces motrices de Conches, dont ils utilisent l'électricité. A partir de 1952, le canton s'est préoccupé de subventionner l'amenée de l'électricité dans les fermes isolées.

Quant au téléphone, il s'installa au chef-lieu en 1880. Quatre ans après, l'Etat concluait déjà vingt-cinq abonnements dans quatre réseaux, pour la plus grande utilité des greffes. En 1886 commença la pose de lignes entre Le Locle et Berne, par Bienne, puis entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, qui fut la première ville à installer et à développer des fils souterrains pour le téléphone, en 1900. Le dernier central manuel, celui de La Brévine, a été automatisé en 1953. Ce sont là d'humbles détails qui témoignent des profonds changements apportés aux conditions matérielles de l'existence des cent dernières années.

LES ÉCOLES. Dans le domaine scolaire, où s'est fait un travail considérable, le peuple neuchâtelois a consenti les dépenses à tous les niveaux avec beaucoup de générosité. Découlant de la constitution nouvelle, la loi sur l'instruction primaire de 1850 rendit l'école obligatoire pour tous les enfants de 7 à 16 ans, et la répandit dans toutes les communes; elle fixa aussi les traitements minima des instituteurs, soumis à l'obtention d'un brevet. La loi de 1861 rendit l'écolage gratuit, et réprima notamment les absences injustifiées. Celle de 1872, on l'a vu, souleva des problèmes religieux, mais la fréquentation des classes fut améliorée, les commissions d'éducation furent renouvelées, et la création de deux postes d'inspecteurs prouva son utilité. C'est la loi de 1889 qui assura, entre autres, la gratuité du matériel scolaire, la haute surveillance de l'Etat sur les écoles enfantines et la suppression des écoles temporaires. Un très gros effort, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, amena la construction de 48 maisons d'école. Un dispensaire spécialisé s'ouvrit à La Chaux-de-Fonds en 1884, et une colonie de vacances à Malvilliers dès 1898. Neuchâtel, qui avait une semblable colonie depuis 1880, organisa un service médical scolaire en 1906. Les bibliothèques d'écoles, existant depuis 1873, devinrent obligatoires en 1908, année où fut simplifiée et rédigée à nouveau la loi sur l'instruction primaire. Par deux fois, la scolarité fut prolongée entre les deux guerres mondiales, pour éviter aux adolescents de se trouver sans travail. La neuvième année ne fut rendue définitivement obligatoire qu'en 1943.

Longtemps, le collège de Neuchâtel avait été la seule école secondaire digne de ce nom. La loi sur les écoles industrielles, de 1853, tendit à élargir les horizons et à permettre des essais nouveaux; celle sur l'enseignement secondaire et industriel, entrée en vigueur en 1873, amena l'apparition d'écoles en divers lieux, alors qu'au chef-lieu le collège passait, non sans à-coups, de la

commune à la municipalité. Au niveau du gymnase, il se produisit des difficultés plus politiques que pédagogiques, lorsque l'Etat prit en mains cette école naguère communale, sous l'impulsion de Numa Droz (1872). A La Chaux-de-Fonds, de communal qu'il était à sa création en 1901, le gymnase est devenu cantonal en 1960. Une révision de la loi sur l'enseignement secondaire, en 1896, a été suivie de nouvelles en 1916 et 1919, objet de longues études. L'autonomie des huit écoles existant fut respectée, et on renonça à toute « cantonalisation ». Refusée une première fois par le peuple en 1962, la nouvelle loi sur la réforme de l'enseignement primaire et secondaire a été acceptée l'an d'après. Elle a permis de réorganiser les dernières années de l'école primaire, de diversifier les sections du degré secondaire inférieur, d'examiner le cas des classes spéciales, de perfectionner l'orientation scolaire et de permettre une adaptation future à un programme romand. La structure dite horizontale, coiffant cinq années primaires de quatre années secondaires pour tous, avait sans doute provoqué l'échec de 1962, vu les difficultés d'application en dehors des villes. Les regroupements de classes prévus, l'abandon de la langue allemande comme critère de sélection, plus de mathématiques en classes scientifiques, le latin dès le début des classiques et une information largement diffusée ont assuré le succès de cette loi de 1963, longtemps en chantier. Elle renonce au traditionnel système dit vertical, et facilite les passages nécessaires entre les diverses sections. Une floraison extraordinaire de bâtiments d'école, depuis vingt ans, a été le résultat visible de la multiplication des classes et de l'effort accompli en profondeur.

L'enseignement technique a suivi un mouvement ascendant parallèle, depuis l'ouverture d'écoles d'horlogerie à Fleurier, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Neuchâtel (1851-1871). Celles du Locle et de La Chaux-de-Fonds, dotées de bâtiments neufs

ou agrandis en 1903 et 1905, devinrent des technicums. Les décrets d'assainissement financier dus à la crise économique provoquèrent, en 1933, la fusion des deux établissements; économies et unification de l'enseignement furent les résultats bénéfiques d'une direction unique pour deux sections. Une nouvelle étape importante, les votes de crédits en 1949, ont permis un agrandissement substantiel des bâtiments, rééquipés et inaugurés en 1953, alors qu'on avait entrepris la révision de tous les programmes. Une convention pour la formation des techniciens s'est étendue à l'école de mécanique et d'électrotechnique de Neuchâtel, puis en 1971 à celle de Couvet, avec la participation de l'Etat.

Dans un autre domaine, la réputation de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, fondée en 1883, n'est plus à faire. Des établissements similaires existent à La Chaux-de-Fonds et au Locle depuis 1890 et 1897. Un institut suisse de police a été inauguré en 1946, au chef-lieu, où la section des droguistes de l'Ecole de commerce est devenue l'Ecole suisse de droguerie, sous l'impulsion d'une association privée; des locaux transformés et nouveaux ont été inaugurés en 1951, à l'Evoles.

Des efforts analogues ont été accomplis pour les écoles professionnelles. Le point de départ se trouve dans la loi de 1898, puis dans le décret de 1909 rendant obligatoires les examens d'apprentissage. La première étape du centre de l'Abeille à La Chaux-de-Fonds, a réuni sous un même toit l'Ecole de travaux féminins, l'Ecole d'art appliqué et l'Ecole professionnelle, en 1966. Un an après, on inaugurerait à Neuchâtel la première étape d'un centre professionnel, à la Maladière. Le Grand Conseil a voté, en 1970, une loi sur la formation professionnelle. Un centre d'enseignement pour les métiers du bâtiment s'est ouvert à Colombier en 1972.

184 Couronnement de tous les établissements d'instruction publique, la seconde Académie de Neuchâtel, recréée en 1866, était

assez disparate, puisqu'aux huit chaires de lettres et aux huit de sciences se trouvaient adjoindes trois sections gymnasiales. La loi de 1872 étoffa les cours, un décret de 1873 créa une faculté de théologie « nationale », dotée de quatre chaires; ce ne fut qu'en 1882 que la faculté de droit fut convenablement organisée. Le séminaire de français moderne attira de nombreux étrangers dès 1872. Grâce à un prêt à taux modique de la Caisse d'épargne, l'Académie avait pu inaugurer son propre bâtiment en 1886. Dix ans plus tard, on détachait le gymnase de la haute école rendue à sa vocation propre. Le doublement du corps professoral, le nombre quatre fois plus élevé des étudiants et les contacts vers l'extérieur permirent d'élever l'Académie au rang d'Université, en 1909. Un an plus tard, on créait une section de sciences sociales. Pendant la guerre de 1914-1918, des internés français et belges remplacèrent les étrangers disparus. Avec l'aide de particuliers, un institut de géologie fut créé en 1918, pour l'éminent professeur Emile Argand. A nouveau, vers la fin du conflit de 1939-1945, des étudiants internés purent suivre des cours dans cette petite Université, dont le développement dès lors a été extraordinaire.

De 400 en 1950, les étudiants ont passé à 1340 en 1969. Les 98 professeurs de 1964 se retrouvèrent 140 en 1969, entourés de 18 chefs de travaux et de 63 assistants, en 1970. Récupérant tous les locaux disponibles dans le bâtiment académique, l'Université avait déjà reçu d'un mécène une maison où s'installa le séminaire de philologie classique, en 1940. Dans le quartier du Mail, ont été bâtis successivement les édifices abritant la zoologie et la botanique (1954), la biochimie (1966), et l'institut de chimie (1968). L'institut de géologie a été en partie transformé et le sera encore. Les mathématiciens ont occupé, en 1966, une villa dans la rue de Clos-Brochet, où a été inaugurée la première tranche de la cité universitaire, en 1972. L'institut de physique

construit en 1959 (il était logé depuis 1942 dans le laboratoire suisse de recherches horlogères, bâti par une fondation privée), racheté par l'Etat, a été exhaussé en 1971-1972. Cette expansion a été rendue possible par une loi cadre, en 1963, puis par une réorganisation vivement discutée en 1971. C'est qu'il s'agissait de doter l'Université d'autorités bien établies, d'associer à leurs travaux les corps intermédiaires et les étudiants, et d'intéresser à l'*Alma Mater* les milieux représentatifs du pays.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE. Tout l'effort scolaire, considérable pour un petit pays, se serait révélé artificiel, s'il n'avait pas été soutenu par un

climat intellectuel, qu'il contribuait aussi à entretenir. A la Société des sciences naturelles fondée en 1832, s'ajoutèrent celle d'histoire (1864), illustrée par l'exigeant et brillant Arthur Piaget (1865-1952), et celle de géographie, fondée en 1885 et développée par Charles Knapp (1855-1921), pour ne citer que les plus anciennes. La Société du musée de Fleurier et la Société d'émulation de Couvet, depuis 1860, entretinrent là vie de l'esprit au Val-de-Travers. L'exploration de la grotte de Cotencher dès 1867, la découverte de tumulus ou de palaffites, la concession des fouilles de la Tène à la Société d'histoire, en 1883, sont autant d'étapes. Le legs d'une villa par James de Pury, pour le musée d'ethnographie (1904), allait permettre le développement de cette institution connue au loin, qui a reçu de nouveaux locaux d'exposition en 1955. Dans un domaine différent, l'achat des automates de Pierre Jaquet-Droz, en 1906, a permis le rapatriement de ces chefs-d'œuvre mécaniques du XVIII<sup>e</sup> siècle. La fondation de l'Institut neuchâtelois, en 1938, a regroupé toute l'intelligentsia du canton, alors que les premiers cours de l'Université populaire (1955), ou la création du Club 44, qui a inauguré des locaux bien

conçus en 1957, ouvraient de nouveaux horizons à des couches toujours plus étendues de la population. Et ce ne sont là que les exemples majeurs.

Dans le nombre croissant des artistes actifs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est singulièrement délicat de faire un choix qui ne soit pas exagérément arbitraire. Du moins peut-on saluer, dans les générations disparues, les hommes représentatifs d'une époque, ou d'une tendance dépassant leur patrie d'origine. Parmi les peintres nés vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Gustave Jeanneret (1847-1927), tout en composant de solides paysages, a su magnifier le travail des vigneron et a voulu exprimer des idées sociales. Pédagogue et graveur à l'origine, Edouard, Kaiser (1855-1931) a décrit dans des toiles, presque sèches à force d'être détaillées, les ateliers d'horlogerie de son époque. Paul Robert (1851-1923), tourmenté par une vocation religieuse, a passé des grandes compositions allégoriques du Musée d'histoire de Neuchâtel à d'admirables aquarelles détaillant les oiseaux, puis des chenilles. Quant à William Roethlisberger (1862-1943), c'est au lac, à ses pêcheurs et à ses marins qu'il a consacré le meilleur de ses forces. Louis de Meuron (1868-1949), peintre de la fraîcheur et de la jeunesse, a été touché par l'impressionnisme français. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, naissent des artistes qui tentent de marquer la cité par leur talent. Charles L'Eplattenier (1874-1946) eut une grande influence par son enseignement à l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds. Paysagiste rendant avec vigueur l'architecture du Jura, portraitiste et ordonnateur de vastes peintures d'histoire au château de Colombier, il a aussi sculpté le monument de la République à La Chaux-de-Fonds (1910) et la Sentinelle des Rangiers (1924). Créant les décors de manifestations populaires, s'adonnant à l'art appliqué, peignant la sauvage grandeur du Valais, Edmond Bille (1878-1959) a enfin composé des vitraux colorés d'une vie intense. De

Théophile Robert (1879-1954), on a prétendu qu'il était allé d'Ingres à Picasso, pour caractériser l'étendue des thèmes traités, et de la diversité d'une production envoûtante par ses lignes et ses couleurs. Charles Humbert, par sa manière noire, et Madeleine Woog vouée à la peinture grise, exercèrent leur influence sur plusieurs jeunes confrères. Connu comme coloriste, Georges Dessouslavy (1898-1952) a su couvrir d'importantes surfaces décoratives dans les gares de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds; de souples qu'elles étaient, ses lignes se sont faites géométriques. Georges Froidevaux (1911-1968) a laissé des compositions où les formes abstraites sont animées par des couleurs vives et profondes. Quant aux sculpteurs neuchâtelois, ils sont encore tous à l'œuvre.

Un nombre surprenant d'éditeurs a attiré l'attention sur leur petit pays. Parmi eux, Victor Attinger est particulièrement connu par ses grandes entreprises du *Dictionnaire géographique* et du *Dictionnaire historique de la Suisse*. Entre tous les Neuchâtelois qui se sont exprimés par la plume, très peu ont pu s'y vouer complètement comme Cilette Ofaire contant sa vie à partir de ses aventures sur un bateau, *L'Isme*. Beaucoup ont été professeurs, à la recherche d'une perfection impossible, tel Jean-Paul Zimmermann (1889-1952). Peut-on revendiquer encore Albert Béguin (1901-1957), critique littéraire éminent, professeur, créateur des Cahiers du Rhône (à la Baconnière), puis directeur d'une revue parisienne, toujours plus dominé par le témoignage chrétien à rendre? Ou Robert Godet (1866-1950), journaliste parisien avant d'être critique musical, grand connaisseur de Moussorgsky? Blaise Cendrars (1887-1961) n'a pu écrire ses poèmes novateurs et rêver ses romans débordants d'imagination qu'en rompant les amarres avec ses origines. Quant à Guy de Pourtalès (1881-1941), tourné vers les grands musiciens, il a su très finement 188 dépeindre son pays d'origine dans deux romans délicats. Malgré

une audience internationale, Denis de Rougemont n'a pas oublié ses attaches avec la terre neuchâteloise.

Pédagogue éminent, après avoir été professeur de philosophie, Pierre Bovet (1887-1961) enseigna les sciences de l'éducation à l'institut Rousseau, de Genève, qu'il illustra — comme le font encore certains de ses compatriotes et successeurs. On ne peut s'empêcher de signaler (bien que détaché de ses origines) le célèbre Le Corbusier — Charles-Edouard Jeanneret-Gris, 1887-1965 — théoricien de la construction et de l'urbanisme, universellement connu après avoir été âprement critiqué. Dans le domaine des sciences, deux prix Nobel ont honoré leur patrie encore proche pour Charles-Edouard Guillaume (1861-1938), physicien et directeur du bureau international des poids et mesures, à Sèvres, et déjà lointaine pour Daniel Bovet, fixé à Rome, honoré en 1957 pour ses travaux de médecine et de physiologie.

*Liste des comtes et des princes de Neuchâtel*

MAISON DE NEUCHATEL

Rodolphe I<sup>er</sup>, cité en 1125, mort vers 1149  
Ulrich II, mort vers 1191  
Rodolphe II, mort vers 1196, et Ulrich III  
Berthold, mort en 1260, et Ulrich III  
Rodolphe III, mort en 1263 ou 1264  
Amédée, mort en 1287, et ses frères  
Rodolphe IV, dit Rollin, mort en 1342  
Louis, mort en 1373  
Isabelle, morte à Noël 1395

MAISON DE FRIBOURG-EN-BRISGAU

Conrad, 1395-1424  
Jean, 1424-1458

MAISON DE BADE-HOCHBERG

Rodolphe, 1458-1487  
Philippe, 1487-1503  
Jeanne, 1503-1504

MAISON D'ORLÉANS-LONGUEVILLE

Louis (mari de Jeanne), 1504-1516  
Les Suisses occupent le comté, 1512-1529  
Jeanne (veuve de Louis), 1516-1543  
François (petit-fils de Jeanne), mort en 1551  
Léonor, et Jacques de Savoie, cousins de François, 1551-1557  
Léonor, 1557-1573  
Henri I<sup>er</sup>, 1573-1595  
Henri II, 1595-1663

Jean-Louis-Charles, 1663-1668 et 1672-1694  
Charles-Paris, 1668-1672  
Marie de Nemours, 1694-1707

#### MAISON DE PRUSSE

Frédéric I<sup>er</sup>, 1707-1713  
Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, 1713-1740  
Frédéric II, 1740-1786  
Frédéric-Guillaume II, 1786-1797  
Frédéric-Guillaume III, 1797-1806, 1814-1840  
Frédéric-Guillaume IV, 1840-1848

#### AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Alexandre Berthier, prince et duc, 1806-1814  
Neuchâtel, canton suisse, 1814  
Neuchâtel, République et canton suisse, 1848

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

De plus amples détails sont donnés dans les ouvrages de base suivants :

*Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel*, depuis 1848.

*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome V, p. 90-131. Articles: « Neuchâtel », par LÉON MONTANDON et PAUL VOUGA (1928).

*Le pays de Neuchâtel. 1948. Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République*, 21 volumes.

*Rapport de gestion du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui des comptes*, depuis 1848.

EDDY BAUER, *Nos origines universitaires* (1959).

FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse* (1840).

JEAN COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, (3 vol., 1955-1968).

AIMÉ HUMBERT, *Alexis-Marie Piaget d'après sa correspondance et la République neuchâteloise de 1848 à 1858* (2 vol., 1888 et 1895).

GEORGES-AUGUSTE MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* (3 vol., 1844-1848).

GEORGES-AUGUSTE MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion avec la directe en 1592* (1852).

LÉON MONTANDON, LOUIS-ÉDOUARD ROULET, ALFRED SCHNEGG et FRANÇOIS FAESSLER, *Neuchâtel et la Suisse* (1969).

ARTHUR PIAGET, *Histoire de la Révolution neuchâteloise* (5 vol., 1909-1931).

CHARLES-GODEFROI DE TRIBOLET, *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806* (1846).

DANIEL VOUGA, *Préhistoire du pays de Neuchâtel, des origines aux Francs* (1943).

La revue *Musée neuchâtelois*, organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, depuis 1864, offre une quantité d'articles complémentaires mettant à jour les questions. *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel* (1805-1962) contient d'utiles chroniques.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Face à page
1. Pour l'aviateur, la chaîne des Alpes paraît dominer la crête de Chaumont et la Joux-du-Plâne . . . . .	16
2. La vallée de l'Areuse vue du Creux-du-Van. Au fond, Chaumont pointe entre les roches de Tablettes et la Montagne de Boudry . . .	17
3. De la crête reliant Tête-de-Ran au Mont-Racine, on aperçoit, par secteurs, le village de La Sagne . . . . .	32
4. Le centre du Val-de-Ruz et Tête-de-Ran au début de l'été . . . . .	33
5. La Montagne de Boudry se profile derrière la baie d'Auvernier . . .	40
6. Le vignoble des côtes de Cortaillod, la Tuilerie-de-Bevaix et la pointe du Grain . . . . .	41
7. A Neuchâtel, la tour des Prisons domine tout son voisinage . . . . .	48
8. Le portail du château de Neuchâtel est une entrée d'apparat . . . . .	49
9. Détail de la grande abside de l'église collégiale de Neuchâtel . . . . .	56
10. Dames et seigneurs, portant des cottes aux armes de Neuchâtel, animent le cénotaphe de la Collégiale . . . . .	57
11. Les deux portes orientales de la maison des Halles, à Neuchâtel, se complètent bien . . . . .	64
12. Il suffit de détails pour faire éclater la magnificence de l'hôtel DuPeyrou . . . . .	65
13. La tour du temple de Saint-Blaise a une ligne très pure . . . . .	72
14. Au château de Cressier, tout témoigne du savoir-faire des constructeurs . . . . .	73
15. La tour de l'horloge surmonte la porte nord du Landeron, depuis le XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	80
16. Au-delà de la grande allée, se silhouette le château de Colombier . . . . .	81

	Face à page
17. Toute la Béroche et le district de Boudry se déploient devant le voyageur arrivant à Vaumarcus . . . . .	88
18. Le château de Boudry couronne la ligne ascendante des toits de la ville . . . . .	89
19. Les deux châteaux de Vaumarcus, l'ancien et le nouveau, sont environnés de beaux arbres . . . . .	96
20. Valangin, blotti au pied d'un château et autour de son temple, ouvre l'accès du Val-de-Ruz . . . . .	97
21. La maison de maître de la Borcarderie règne sur un vrai hameau	104
22. Le clocher de Chézard-Saint-Martin surgit de son cadre champêtre	105
23. Couvet s'enorgueillit à juste titre de son clocher coiffé d'un toit à la mode franc-comtoise . . . . .	112
24. Une fontaine, l'hôtel des Six-Communes et la tour du temple de Môtiers forment un harmonieux ensemble . . . . .	113
25. La tour de Diesse rappelle l'importance ancienne du château de Môtiers . . . . .	120
26. Cette ferme typique du Haut-Jura a conservé son toit de bardeaux	121
27. Quelques maisons se serrent frileusement au pied du temple de La Sagne . . . . .	128
28. C'est dans le temple de La Sagne que se trouvent les plus belles voûtes d'ogives du canton . . . . .	129
29. Cadran solaire à La Sagne, ou les débuts de la mesure du temps en pays neuchâtelois . . . . .	144
30. Le grand temple ovale de La Chaux-de-Fonds domine de sa masse les anciennes rues . . . . .	145
31. Des tours ont surgi en plusieurs endroits du paysage chaux-de-fonnier, étroitement lié à la campagne voisine . . . . .	160
32. Le centre du Locle conserve encore le caractère reçu lors de la reconstruction consécutive à l'incendie de 1833 . . . . .	161

196	Carte du canton de Neuchâtel, d'après A. de Mandrot (édition de 1858) . . . . .	140
-----	---	-----

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION . . . . .	9
Chapitre premier	
LE MOYEN AGE . . . . .	25
Chapitre II	
LES XVI <sup>e</sup> ET XVII <sup>e</sup> SIÈCLES . . . . .	61
Chapitre III	
LE XVIII <sup>e</sup> SIÈCLE . . . . .	87
Chapitre IV	
LE XIX <sup>e</sup> SIÈCLE . . . . .	109
Chapitre V	
LES CENT DERNIÈRES ANNÉES . . . . .	153
 <i>Liste des comtes et des princes de Neuchâtel . . . . .</i>	 191
<i>Table des illustrations . . . . .</i>	195

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE  
PAUL ATTINGER S. A., A NEUCHATEL (SUISSE)  
POUR LES  
ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE  
A NEUCHATEL (SUISSE)  
LE 30 NOVEMBRE 1972

## CAHIERS DE L'INSTITUT NEUCHATELOIS

1. Jacques Béguin, *Architecture neuchâteloise*
2. Jean-Paul Zimmermann, *Cantique de notre terre*
3. *Quinze premières années*
4. *La langue française, Entretiens de Neuchâtel*
5. *La langue française en terre romande*
6. *Hommage à Monique Saint-Héliar*
7. *Le régionalisme neuchâtelois*
8. Jean Courvoisier, *Panorama de l'histoire neuchâteloise*
9. *Hommage à Louis Loze*
10. Denis de Rougemont, *Fédéralisme neuchâtelois*
11. Charles Faller, *Textes et documents*
12. Dorette Berthoud, *Cilette Ofaire*
13. Maurice Favre, *Les Neuchâtelois, recherche d'une patrie*
14. Jean Haldimann, *Chronique de mon village*
15. Alice de Chambrier, *Œuvres poétiques*

Collection ARTISTES NEUCHATELOIS: Blanche Berthoud, Berthe Bouvier, Louis de Meuron, Eric de Coulon, Jeanne Perrochet, Léon Perrin, P. E. Bouvier. Monographies illustrées.